



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 6 - Numéro 15

17 avril 2009



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2009

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	11
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	34
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	80
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	87
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés	94
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	197
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

DÉCISION N° : 2009-PDG-0031**Modification à la délégation de pouvoirs
par le président-directeur général
de l'Autorité des marchés financiers****Loi sur l'Autorité des marchés financiers**

(L.R.Q., c. A-33.2, a. 24)

Vu que la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, a. 24, permet au président-directeur général de déléguer, généralement ou spécifiquement, à l'un des surintendants, à tout autre membre du personnel de l'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») ou à toute autre personne qu'il désigne, l'exercice d'une fonction ou d'un pouvoir résultant d'une loi visée à l'article 7;

Vu que le président-directeur général, par sa décision n° 2008-PDG-0176 du 25 juin 2008, ayant pris effet le 1^{er} juillet 2008, a délégué certains pouvoirs conformément à la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*;

Vu que le président-directeur général a modifié la décision n° 2008-PDG-0176, par la décision n° 2008-PDG-0242, ayant pris effet le 29 septembre 2008, à la suite d'une restructuration organisationnelle, au sein de la direction de l'encadrement aux marchés des valeurs et afin d'ajuster la délégation relativement à certains pouvoirs que doit exercer, au sein de la direction de l'encadrement de la distribution, le Directeur de la certification et de l'inscription;

Vu qu'une restructuration organisationnelle, effective le 1^{er} avril 2009, amène les ajustements suivants :

- Le déplacement au sein de la surintendance aux marchés des valeurs, de la direction de la supervision des OAR;
- La Direction générale de l'administration relèvera directement du président-directeur général.

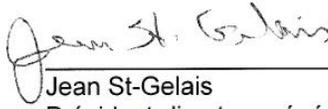
Vu qu'il y a lieu de répartir l'ensemble des pouvoirs dont est délégataire le vice-président exécutif;

Vu que le président-directeur général est d'avis qu'il y a lieu de revoir la délégation de pouvoirs afin d'y refléter les éléments mentionnés ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE, le président-directeur général modifie sa décision n° 2008-PDG-0176 telle que modifiée par la décision 2008-PDG-0242, en application de l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, de manière à ce que les pouvoirs auparavant délégués au vice-président exécutif, en matière d'organismes d'auto-réglementation (OAR), le soient maintenant au surintendant aux marchés des valeurs. Le tout tel que plus précisément indiqué à l'annexe de la présente décision.

Les pouvoirs précédemment délégués, à la directrice générale de l'administration, la directrice des finances, la directrice de la supervision des OAR ainsi qu'à tout autre délégataire, demeurent.

Fait le 14 avril 2009.



Jean St-Gelais
Président-directeur général

ANNEXE 1

Les renvois faits dans la présente annexe doivent, à moins d'indication contraire, être lus en tenant compte des modifications qui pourront être apportées au texte des dispositions législatives et réglementaires auxquelles on fait ainsi renvoi. Toute référence générale à une loi comprend tout règlement pris en application de celle-ci.

Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., c. A-33.2) (« LAMF »)

Article	Objet	Déléataires
59 et 60 LAMF	Déterminer les conditions de la reconnaissance d'un organisme d'autoréglementation	Surintendant aux marchés des valeurs
61 LAMF	Déterminer les conditions de la délégation de tout ou partie des fonctions et pouvoirs à un organisme reconnu	Surintendant aux marchés des valeurs
62 LAMF	Autoriser l'organisme reconnu à déléguer ses fonctions et pouvoirs	Surintendant aux marchés des valeurs
64 LAMF	Autoriser l'organisme reconnu à renoncer à exercer ses fonctions et pouvoirs	Surintendant aux marchés des valeurs
64 LAMF	Déterminer les conditions d'autorisation à l'organisme reconnu à renoncer à exercer ses fonctions et pouvoirs	Surintendant aux marchés des valeurs
65 LAMF	Déterminer les documents et informations exigés pour une demande de reconnaissance ou de délégation de fonctions ou de pouvoirs	Surintendant aux marchés des valeurs
68 LAMF	Accorder la reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation	Surintendant aux marchés des valeurs
71 LAMF	Autoriser toute disposition de documents constitutifs, règlement intérieur ou règles de fonctionnement d'un organisme reconnu qui a pour effet de restreindre la concurrence	Surintendant aux marchés des valeurs
73 LAMF	Déterminer les conditions de la dispense	Surintendant aux marchés des valeurs
74 LAMF	Approuver tout projet de modification des documents constitutifs, du règlement intérieur ou des règles de fonctionnement d'un organisme reconnu autre qu'à l'égard d'une activité de bourse ou de compensation de valeurs	Surintendant aux marchés des valeurs
74 LAMF	Approuver tout projet de modification des documents constitutifs, du règlement intérieur ou des règles de fonctionnement d'un organisme reconnu à l'égard d'une activité de bourse ou de compensation de valeurs	Surintendant aux marchés des valeurs

76 LAMF	Suspendre, selon les modalités qu'elle juge appropriées, l'application d'une disposition du règlement intérieur ou des règles de fonctionnement d'un organisme reconnu	Surintendant aux marchés des valeurs
77 LAMF	Ordonner à un organisme reconnu de modifier ses documents constitutifs, son règlement intérieur ou ses règles de fonctionnement	Surintendant aux marchés des valeurs
80 LAMF	Ordonner à un organisme reconnu la conduite à tenir	Surintendant aux marchés des valeurs
85 LAMF	Réviser une décision rendue par un organisme reconnu	Surintendant aux marchés des valeurs
86 LAMF	Fixer les exigences relatives au dépôt de documents	Surintendant aux marchés des valeurs
87 LAMF	Déterminer les livres, registres ou autres documents devant être tenus et conservés	Surintendant aux marchés des valeurs
88 LAMF	Autoriser un organisme reconnu à cesser son activité	Surintendant aux marchés des valeurs
88, 2 ^e al. LAMF	Déterminer les conditions aux fins de l'autorisation prévue à l'article 88	Surintendant aux marchés des valeurs

Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1.1) (« LVM »)

Article	Objet	Déléataires
170 LVM	Déterminer les conditions d'autorisation d'une activité visée à l'article 169	Surintendant aux marchés des valeurs
171 LVM	Autoriser, dans le cas de l'opération d'un système électronique de négociation de valeurs, d'une agence de traitement de l'information ou d'un fournisseur de services d'appariement exerçant son activité dans le domaine des valeurs mobilières, la personne à exercer son activité, aux conditions qu'il détermine ou l'inscrire à titre de courtier	Surintendant aux marchés des valeurs

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Michel l'Italien et 9151-5270 Québec Inc. et Les Investissements Noble & Finance Inc. et Berchmans L'Italien et Lisette L'Italien et Services Financiers Michel L'Italien inc. et Pauline L'Italien et Sylvie Barreau et Fleurette Rousseau et Michelle Béliveau et Water Bank of America inc. et Water Bank of America (USA) inc. (intimés)</i>	2007-010	Alain Gélinas	28 avril 2009, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250 (2 ^e al.)]	À la suite de l'avis d'audience du 8 avril 2009
2°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Jacques Gagné et Martine Gravel (M^o Donald Duperré) et 9112-2192 Québec Inc. et 9151-2632 Québec Inc. et Daniel Bélanger (intimés)</i>	2006-022	Gerald La Haye	30 avril 2009, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVMQ-250, (2 ^e al.)]	Avis d'audience du 7 avril 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	et Banque Nationale du Canada et Banque CIBC (mises en cause)					
3°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Raymond James Ltée (intimée)	2009-004	Alain Gélinas Claude St Pierre	8 mai 2009, 14 h 00	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-158 et 273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 3 mars 2009 Audience <i>pro forma</i>
4°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Marchés mondiaux State Street Canada Inc. (intimée)	2009-005	Alain Gélinas Claude St Pierre	8 mai 2009, 14 h 00	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-152, 158, 262.1 et 273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 3 mars 2009 Audience <i>pro forma</i>
5°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Bernard Dionne et Jean-Marc Leblond et Mathieu Truchon et Michel Beaulieu (Heenan Blaikie, avocats) et BMO Nesbitt Burns Ltée (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	13 mai 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009 et du 7 avril 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Future Growth Group inc.</i> et <i>Future Growth Fund Limited</i> et <i>Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited</i> et <i>Future Growth World Fund</i> et <i>Adrian Samuel Leemhuis</i> (intimés)	2008-013	Alain Gélinas	17 juin 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite des audiences <i>pro forma</i> des 2, 20 mai, 26 juin, 28 août, 3 décembre 2008 et de l'audience du 10 mars 2009 <i>Audience pro forma</i>
7°	<i>Conseillers Interinvest Corporation du Canada Ltée</i> (demandeur) c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (intimée) (Girard et al.)	2009-001	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 juin 2009, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité [LVM-322]	À la suite de l'audience du 6 avril 2009
8°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	23 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 12 février 2008

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
9°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	24 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 23 novembre 2008
10°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	25 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 24 novembre 2008
11°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	26 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 25 novembre 2008
12°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	27 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 26 novembre 2008

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
13°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	14 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 27 novembre 2008
14°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	15 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 14 décembre 2008
15°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	16 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 15 décembre 2008

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
16°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	17 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 16 décembre 2008
17°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	18 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 17 décembre 2008

Le 17 avril 2009

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211
Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2008-004

DÉCISION N°: 2008-004-011

DATE : Le 6 avril 2009

EN PRÉSENCE DE : M^o ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
DEMANDERESSE

c.

THEMISTOKLIS PAPADOPOULOS

et

MARIO BRIGHT

et

PNB MANAGEMENT INC.

et

2967-9420 QUÉBEC INC.

et

4384610 CANADA INC.

et

4190424 CANADA INC.

et

ANGELA SKAFIDAS

et

ANTHANASIOS PAPADOPOULOS

INTIMÉS

PAUL CHRONOPOULOS

et

JEAN ROBILLARD, ÈS QUALITÉS D'ADMINISTRATEUR PROVISoire DE P.N.B.
MANAGEMENT INC., 2967-9420 QUÉBEC INC., 4190424 CANADA INC. ET 4384610
CANADA INC.

MIS EN CAUSE

NECHI INVESTMENTS INC.

et

2938201 CANADA INC.

et

HYMSON HOLDINGS INC.

et
 ETINVEST HOLDINGS LTD
 et
 FRANFRELUCHE INVESTMENTS INC.
 et
 MICHAEL ZUNENSHINE
 et
 HAZEL ZUNENSHINE
 et
 HOWARD ZUNENSHINE
 et
 LINDA ZUNENSHINE
 INTERVENANTS

PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 250 (2^o al.), *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^e Émilie Robert
 Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 3 avril 2009

DÉCISION

Le 23 janvier 2008, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « Bureau ») d'une demande à l'effet de prononcer les ordonnances suivantes à l'encontre des personnes intimées et des mis en cause dans le présent dossier :

1. une ordonnance de blocage, en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et de l'article 93 (3^o) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*²;
2. une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs, en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³ et de l'article 93 (6^o) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁴;
3. une ordonnance d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs, en vertu de l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁵ et de l'article 93 (7^o) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁶;
4. une recommandation au ministre de nommer un administrateur provisoire, en vertu de l'article 257 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁷ et de l'article 93 (4^o) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁸.

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

³ Précitée, note 1.

⁴ Précitée, note 2.

⁵ Précitée, note 1.

⁶ Précitée, note 2.

⁷ Précitée, note 1.

⁸ Précitée, note 2.

La journée même, le Bureau a tenu une audience *ex parte*. À la suite de cette audience, le Bureau a, le 24 janvier 2008, accueilli la demande de l'Autorité et prononcé les ordonnances demandées⁹. Cette décision fut prononcée à l'encontre des mis en cause et des intimés suivants :

LES INTIMÉS :

- Themistoklis Papadopoulos;
- Mario Bright;
- PNB Management inc.;
- 2967-9420 Québec inc.;
- David Mizrahi;
- Brian Ruse;
- 4384610 Canada inc.;
- 4190424 Canada inc.;

LES MIS EN CAUSE :

- Angela Skafidas;
- Services Financiers Dundee inc.;
- M^e Daniel Meyer Ouaknine;
- Sydney Elhadad;
- Royal-Lepage Versailles;
- Renée Sarah Arsenault;
- Nicolas Tétrault;
- Groupe Sutton Royal inc.;
- D. Mizrahi & Associates Ltd;
- Giuseppe (Joseph) Geroue;
- Anthanasios Papadopoulos;
- Paul Chronopoulos; et
- Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

Le Bureau a, les 21 avril 2008¹⁰, 17 juillet 2008¹¹, 10 octobre 2008¹² et 7 janvier 2009¹³ prolongé l'ordonnance initiale de blocage, à la demande de l'Autorité.

Notons que suite à la recommandation du Bureau contenue dans la décision citée plus haut, la ministre des Finances du Québec a, le 24 janvier 2008, prononcé une décision à l'effet de désigner M. Jean Robillard, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, à titre d'administrateur provisoire de PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc. à la place de leur conseil d'administration¹⁴. Ce mandat a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2009¹⁵.

⁹. *Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright, PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., David Mizrahi, Brian Ruse, 4384610 Canada inc., 4190424 Canada inc., Angela Skafidas, Services Financiers Dundee inc., M^e Daniel Meyer, Ouaknine, Sydney Elhadad, Royal-Lepage Versailles, Renée Sarah Arsenault, Nicolas Tétrault, Groupe Sutton Royal inc., D. Mizrahi & Associates Ltd, Giuseppe (Joseph) Geroue, Anthanasios Papadopoulos, Paul Chronopoulos, Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal et Jean Robillard, ès qualités d'administrateur provisoire de P.N.B. Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc.*, 8 février 2008, Vol. 5, n° 5, BAMF, 16.

¹⁰. *Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright, PNB Management Inc. et al.*, 16 mai 2008, Vol. 5, n° 19, BAMF, 31.

¹¹. *Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright, PNB Management Inc. et al.*, 22 août 2008, Vol. 5, n° 33, BAMF, 20.

¹². *Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright, PNB Management Inc. et al.*, 24 octobre 2008, Vol. 5, n° 42, BAMF, 14.

¹³. *Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright, PNB Management Inc. et al.*, 16 janvier 2009, Vol. 6, n° 2, BAMF, 19.

¹⁴. Québec, *Ministre des Finances, Administration provisoire de PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc. : Désignation d'un administrateur provisoire*, Québec, 24 janvier 2008, Min. Monique Jérôme-Forget, 2 pages.

Le Bureau tient à souligner que certains des intimés et mis en cause susmentionnés ne sont pas visés par la présente décision de prolongation de blocage, tel qu'il appert de l'en-tête des présentes, considérant que l'ordonnance de blocage pour laquelle l'Autorité demande une prolongation ne les vise pas.

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

Le 13 mars 2009, l'Autorité a adressé au Bureau une nouvelle demande de prolongation de blocage.

Le 16 mars 2009, un avis d'audience fut dûment signifié à toutes les parties au présent litige pour une audience devant se tenir au siège du Bureau le 3 avril 2009. Quant aux intimés suivants : Thémistoklis Papadopoulos, Mario Bright et Anthanasios Papadopoulos, l'avis d'audience et la demande de prolongation de blocage ont été signifiés par communiqué de presse sur le site Internet de l'Autorité le 17 mars 2009.

L'AUDIENCE DU 3 AVRIL 2009

L'audience s'est tenue au siège du Bureau le 3 avril 2009, en présence de la procureure de l'Autorité. Les parties intéressées n'étaient ni présentes ni représentées à l'audience.

La procureure de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'une enquêtrice de cet organisme à l'appui de sa demande de prolongation de blocage. Cette dernière a mentionné que l'enquête de l'Autorité se poursuit et que les motifs initiaux de l'ordonnance de blocage sont toujours existants.

Elle a précisé que l'Autorité procède à l'analyse des informations contenues sur un disque dur. Elle a ajouté que des informations pertinentes se trouvaient sur le disque dur et que l'analyse a permis d'identifier une cinquantaine de personnes. L'Autorité prévoit rencontrer certaines de ces personnes prochainement. L'enquêtrice a souligné qu'elle travaille à temps plein sur le dossier.

La procureure de l'Autorité a mentionné que le mandat de l'administrateur provisoire dans le présent dossier a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2009 et à cet effet, elle a déposé en preuve la décision de la ministre des Finances datée du 26 mars 2009¹⁶.

Enfin, la procureure de l'Autorité a présenté une requête au Bureau pour qu'il autorise un mode spécial de signification de la décision à venir, soit par un communiqué de presse publié sur le site Internet de l'Autorité pour les personnes suivantes : Thémistoklis Papadopoulos, Mario Bright et Anthanasios Papadopoulos.

LE DROIT

Il appert que l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁷ prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession¹⁸. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹⁹. Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont il a le dépôt ou qui en ont la garde ou le contrôle²⁰.

Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²¹ prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister. Or, aucune des parties intéressées ne s'est prévalu de la possibilité, qui leur est offerte, de se faire entendre lors de l'audience dans le but de s'opposer au renouvellement de l'ordonnance de blocage.

¹⁵ Québec, Ministre des Finances, *Prolongation du mandat d'administration provisoire de PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc.*, Québec, 26 mars 2009, Min. Monique Jérôme-Forget, 2 pages.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Précitée, note 1.

¹⁸ *Ibid.*, art. 249 (1^o).

¹⁹ *Ibid.*, art. 249 (2^o).

²⁰ *Ibid.*, art. 249 (3^o).

²¹ Précitée, note 1

Le Bureau tient à souligner que depuis le 1^{er} février 2009 le premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²² prévoit pour une ordonnance de blocage une période effective de 120 jours.

L'ANALYSE

Le Bureau considère que la preuve soumise par l'Autorité dans le cadre de cette demande de prolongation de l'ordonnance de blocage est concluante à l'effet que l'enquête se poursuit activement. L'enquêtrice a également témoigné à l'effet que les motifs initiaux énoncés lors de l'audience *ex parte* tenue le 23 janvier 2008 sont toujours présents.

Le Bureau tient à souligner que les parties intéressées, malgré la signification de l'avis d'audience, ne se sont pas présentées pour cette audience du 3 avril 2009 et ont par conséquent, fait défaut d'établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister.

Dans ces circonstances, le Bureau estime qu'il est nécessaire dans l'intérêt public de prolonger l'ordonnance de blocage demandée par l'Autorité.

Enfin, le Bureau est prêt à accéder à la requête de l'Autorité quant à un mode spécial de signification à l'égard de certains intimés.

LA DÉCISION

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, du témoignage de l'enquêtrice de cet organisme et des arguments de la procureure de l'Autorité, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 3 avril 2009 devant ce tribunal.

Le Bureau accueille la demande de l'Autorité et par conséquent le tribunal, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*²³ et de l'article 250, 2^e alinéa de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁴ prolonge l'ordonnance de blocage n° 2008-004-001 qu'il a prononcée le 24 janvier 2008²⁵, telle que renouvelée depuis, et ce, de la manière suivante :

- il ordonne à 2967-9420 Québec inc., située au 518-3551, boulevard St-Charles à Kirkland, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'appropriier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos et Angela Skafidas de ne pas retirer ou s'appropriier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 2967-9420 Québec inc.;
- il ordonne à 4384610 Canada inc., située au 243, rue Montreuil à Laval, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'appropriier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos et Anthanasios Papadopoulos de ne pas retirer ou s'appropriier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 4384610 Canada inc.;
- il ordonne à 4190424 Canada inc., située au 1304, Avenue Green, 3^e étage à Westmount, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'appropriier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos et Mario Bright de ne pas retirer ou s'appropriier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 4190424 Canada inc.;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos, Angela Skafidas, 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc., 4384610 Canada inc., Mario Bright et Anthanasios Papadopoulos de ne pas retirer ou s'appropriier de fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui

22. *ibid.*

23. Précitée, note 2.

24. Précitée, note 1.

25. Précitée, note 9.

sont entre les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

Cependant, la présente ordonnance de prolongation de blocage à l'encontre des sociétés PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4384610 Canada inc., 4190424 Canada inc., ne sera pas opposable à Jean Robillard, *ès qualités* d'administrateur provisoire de PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc., qui a été nommé par la ministre des Finances pour gérer lesdites compagnies²⁶, à la suite de la recommandation du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières et dont le mandat a été renouvelé jusqu'au 30 septembre 2009²⁷.

Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁸, la présente ordonnance de prolongation de blocage entre immédiatement en vigueur pour une période de 120 jours, renouvelable, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Enfin, le Bureau, en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*²⁹, autorise la signification de la présente décision aux personnes énumérées ci-après en diffusant sur le site Internet de l'Autorité un communiqué de presse, auquel sera annexée la présente décision :

- Themistoklis Papadopoulos;
- Mario Bright; et
- Anthanasios Papadopoulos.

Fait à Montréal, le 6 avril 2009.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

²⁶ . Précitée, note 14.
²⁷ . Précitée, note 15.
²⁸ . Précitée, note 1.
²⁹ . R.R.Q., c. V-1.1, r.0.1.3.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N°: 2008-011

DÉCISION N°: 2008-011-001

DATE : Le 31 mars 2009

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS
M^e JEAN-PIERRE MAJOR

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
DEMANDERESSE

c.

LOEWEN, ONDAATJEE, MCCUTCHEON LIMITED
INTIMÉE

PÉNALITÉ ADMINISTRATIVE

[art. 158 et 273.1, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) et art. 93 (10°), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^e Sébastien Bordeleau
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 29 mai 2008

DÉCISION

Notons d'emblée que dans le présent dossier, M^e Jean-Pierre Major, qui était alors vice-président du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* »), ne pouvant poursuivre l'audience, le membre restant de la formation poursuit le présent dossier, conformément à l'article 52 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*¹.

Le 3 avril 2008, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau d'une demande à l'effet d'imposer à Loewen Ondaatjee McCutcheon Limited (ci-après « *Loewen* ») une pénalité administrative, le tout en vertu des articles 158 et 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² (ci-après la « *Loi* »), de l'article 77 de l'*Instruction générale n° Q-9*³ (ci-après l'« *Instruction Q-9* ») et de l'article 93 (10°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁴.

À la suite de cette demande, le Bureau a adressé un avis d'audience à l'intimée pour une audience *pro forma* devant se tenir le 25 avril 2008 au siège du Bureau. Au cours de cette audience, une autre audience *pro forma* a été fixée au 29 mai 2008.

Lors de cette audience, le procureur de l'Autorité a informé le Bureau que l'intimée avait produit un consentement à jugement. À cet égard, un document daté du 28 mai 2008 attestant du consentement à jugement a été déposé par le procureur de l'Autorité, lequel document porte la signature d'un représentant de Loewen. Le procureur de l'Autorité a ensuite déposé les pièces au soutien de la demande d'imposition d'une pénalité administrative.

Le Bureau rappelle d'abord les faits allégués par l'Autorité dans sa demande.

1 R.R.Q., c. V-1.1, r.0.1.3.

2 L.R.Q., c. V-1.1.

3 *Instruction générale n° Q-9 Courtiers, conseillers en valeurs et représentants*, 1994-10-07, Vol. XXV, n° 40, BCVMQ, telle que modifiée.

4 L.R.Q., c. A-33.2.

LES FAITS

À l'appui de sa demande, l'Autorité a présenté les faits suivants :

1. Loewen est courtier en valeurs de plein exercice inscrit auprès de l'Autorité depuis le 26 avril 1993 par la décision n° 93-E-2008;
2. L'article 158 de la Loi édicte que :

« Le courtier ou le conseiller tient les livres, registres et autres documents exigés par règlement.

Dans les 90 jours suivant la fin de son exercice, il fournit à l'Autorité les états financiers, le rapport du vérificateur et toute autre information, selon les exigences fixées par règlement. »;
3. L'article 77 de l'*Instruction Q-9* édicte que :

«Le courtier de plein exercice et le courtier exécutant déposent auprès de la Commission :

 - 1° les rapports et questionnaires financiers annuels réglementaires uniformes prévus par les règles des organismes d'autoréglementation;
 - 2° une copie de l'annexe CO-771.R.3-V, « Répartition des affaires faites au Québec et ailleurs » du ministère du Revenu du Québec. »;
4. Compte tenu, que la fin de l'exercice financier de Loewen est le 31 mars, celle-ci a jusqu'au 29 juin de l'année pour faire parvenir les documents requis par la Loi et l'*Instruction Q-9*;
5. Le 1^{er} juin 2007, l'Autorité a transmis à Loewen une lettre lui rappelant son devoir de déposer au plus tard le 3 juillet 2007 ses informations annuelles pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2007 ainsi que les droits prescrits;
6. Le 22 juin 2007, Loewen a payé à l'Autorité la somme de 75 \$ et a transmis ses documents d'information annuelle, sauf ses états financiers annuels et le rapport et questionnaire annuels réglementaires uniformes (ci-après « QFRU ») requis par la Loi et l'*Instruction Q-9*;
7. Le 24 juillet 2007, l'Autorité a transmis à Loewen une lettre lui mentionnant que celle-ci devait déposer ses états financiers et le QFRU au plus tard le 14 août 2007;
8. Or, ce n'est que le 16 août 2007 que Loewen a fait parvenir à l'Autorité ses états financiers pour l'exercice financier terminé au 31 mars 2007 ainsi que les rapports de ses vérificateurs sans transmettre le QFRU;
9. N'ayant pas reçu le QFRU, l'Autorité par l'un de ses représentants a acheminé le 15 novembre 2007 un courrier électronique à Loewen l'enjoignant de déposer au plus tard le 29 novembre 2007 une copie du QFRU;
10. Le jour même, Loewen a transmis par courrier électronique une copie du QFRU.

À l'appui de sa demande, l'Autorité a présenté les conclusions suivantes :

11. Considérant les pouvoirs du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières d'imposer une pénalité administrative, jusqu'à concurrence d'un million de dollars (1 000 000 \$), à toute personne ayant fait défaut de respecter une disposition de la Loi ou d'un règlement adopté en vertu de la Loi;
 12. Considérant le pouvoir de l'Autorité, en vertu de l'article 93 (10°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁵, de demander au Bureau d'imposer une pénalité administrative;
- EN CONSÉQUENCE, l'Autorité des marchés financiers demande au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu de l'article 93(10°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁶ :

5 *Ibid.*

6 *Ibid.*

D'IMPOSER une pénalité administrative à Loewen de cinq cents dollars (500,00 \$) par mois d'infraction, le prorata des journées de défaut restant étant calculé à seize dollars et treize cents (16,13 \$) par jour, conformément à l'article 273.1 de la Loi, pour non-respect de l'article 158 de la Loi qui lui imposait l'obligation de déposer ses états financiers dans les 90 jours suivants la fin de son exercice, pour un total de sept cent neuf dollars et soixante-douze cents (709,72 \$) pour la période du 3 juillet 2007 au 16 août 2007;

D'IMPOSER une pénalité administrative à Loewen de cinq cents dollars (500,00 \$) par mois d'infraction, le prorata des journées de défaut restant étant calculé à seize dollars et treize cents (16,13 \$) par jour, conformément à l'article 273.1 de la Loi, pour non-respect de l'article 158 de la Loi et de l'article 77 de l'*Instruction Q-9*, qui lui imposaient l'obligation de déposer une copie du QFRU dans les 90 jours suivant la fin de son exercice, pour un total de deux mille cent quatre-vingt-treize dollars et cinquante-neuf cents (2 193,59 \$) pour la période du 3 juillet 2007 au 15 novembre 2007.

L'ANALYSE

À la lumière des pièces déposées par le procureur de l'Autorité, le tribunal est en mesure de constater les défauts de l'intimée d'avoir fourni dans les délais prescrits les états financiers et le rapport et questionnaire annuels réglementaires uniformes, et ce, en violation de l'article 158 de la Loi et de l'article 77 de l'*Instruction Q-9*.

Considérant ces manquements de produire les documents dans les délais fixés, l'Autorité est justifiée de demander au Bureau qu'il prononce une pénalité administrative à l'endroit de l'intimée, en vertu des articles 273.1 de la Loi et 93 (10°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁷, telle qu'en vigueur au moment de l'introduction de la demande.

Le Bureau tient à rappeler que la confiance des investisseurs est tributaire d'un encadrement adéquat des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose cependant sur les firmes et les professionnels agissant auprès des investisseurs. L'honorable juge Iacobucci de la Cour suprême rappelait ainsi, dans l'arrêt *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*⁸, l'importance de la législation en valeurs mobilières :

« Comme je l'ai déjà mentionné, les lois sur les valeurs mobilières visent avant tout à protéger le public investisseur. Dans l'arrêt (*Brosseau*), notre Cour a reconnu l'importance de cet objectif lorsqu'il faut procéder à l'examen de décisions prises par des commissions des valeurs mobilières; le juge L'Heureux-Dubé, s'exprimant au nom de notre Cour, dit, à la p. 314:

D'une manière générale, on peut dire que les lois sur les valeurs mobilières visent à réglementer le marché et à protéger le public. Cette Cour a reconnu ce rôle dans l'arrêt *Gregory & Co. v. Quebec Securities Commission*, [1961] R.C.S. 584, dans lequel le juge Fauteux a fait remarquer à la p. 588:

[traduction] L'objet prépondérant de la loi est d'assurer que les personnes qui, dans la province, exercent le commerce des valeurs mobilières ou qui agissent comme conseillers en placement, sont honnêtes et de bonne réputation et, ainsi, de protéger le public, dans la province ou ailleurs, contre toute fraude consécutive à certaines activités amorcées dans la province par des personnes qui y exercent ce commerce.

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être

⁷ *Ibid.*

⁸ *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*, [1994] 2 R.C.S. 557.

reconnu lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables. »⁹

C'est dans cette optique que le Bureau, dans l'affaire *Gauthier et Cie, Gestion de Placement inc.*¹⁰, a élaboré une liste non exhaustive des facteurs à considérer quant à la détermination d'une pénalité administrative. Voici les facteurs tels qu'énumérés dans cette affaire :

- la protection des investisseurs et le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières;
- la gravité du geste posé;
- l'expérience et la réputation de la firme;
- l'importance des règles de capital afin d'assurer la solvabilité des firmes dans l'industrie;
- la coopération de la firme;
- la dissuasion générale; et
- l'ensemble de la preuve.

À ces facteurs, le Bureau considère qu'il est pertinent en l'espèce d'ajouter le facteur suivant :

- l'importance qu'une personne inscrite auprès de l'Autorité remette à cette dernière dans les délais prescrits les documents dont le dépôt est requis par la Loi et les règlements.

Le Bureau tient donc à souligner l'importance pour la protection du public investisseur que l'Autorité ait entre ses mains, dans les délais prescrits, la documentation requise par la Loi et les règlements au sujet des intervenants du marché, afin qu'elle soit en mesure d'évaluer notamment le respect des normes de solvabilité et de veiller à la conformité des personnes inscrites.

Enfin, il est utile de rappeler que la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Cartaway*¹¹ reconnaît qu'il est raisonnable de conclure que la dissuasion générale a un rôle à jouer dans la réglementation des marchés de capitaux. Le Bureau peut donc tenir compte de cet élément lorsqu'il se prononce dans l'intérêt public quant à la sévérité d'une pénalité.

LA DÉCISION

Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, de la preuve présentée et considérant le consentement à jugement de l'intimée, le Bureau arrive à la conclusion que la demande d'imposition d'une pénalité administrative est bien fondée.

En conséquence, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹² et de l'article 93 (10°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹³, impose les pénalités administratives suivantes, lesquelles sont payables sur réception par l'intimée de la présente décision :

- Il impose à Loewen Ondaatjee McCutcheon Limited une pénalité administrative d'un montant de 709,72 \$, pour non-respect, pour la période du 3 juillet 2007 au 16 août 2007, de l'article 158 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁴ lui imposant l'obligation de déposer ses états financiers dans les 90 jours suivant la fin de son exercice;
- Il impose à Loewen Ondaatjee McCutcheon Limited une pénalité administrative d'un montant de 2 193,59 \$, pour non-respect, pour la période du 3 juillet 2007 au 15 novembre 2007, de l'article 158 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁵ et de l'article 77 de l'*Instruction générale n° Q-9*¹⁶ lui imposant l'obligation de déposer une copie du QFRU dans les 90 jours suivant la fin de son exercice; et

9 *Ibid.*, 592.

10 *Autorité des marchés financiers c. Gauthier et Cie, Gestion de Placements inc.*, 10 août 2007, Vol. 4, n° 32, BAMF, 11.

11 *Cartaway Resources Corp. (Re)*, [2004] 1 R.C.S. 672, 2004 CSC 26.

12 Précitée, note 2.

13 Précitée, note 4.

14 Précitée, note 2.

15 *Ibid.*

16 Précitée, note 3.

- Il autorise l'Autorité des marchés financiers à percevoir le paiement de cette pénalité.

Fait à Montréal, le 31 mars 2009.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N°: 2008-010

DÉCISION N°: 2008-010-001

DATE : Le 31 mars 2009

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS
M^e JEAN-PIERRE MAJORAUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
DEMANDERESSE

c.

CORPORATION CANACCORD CAPITAL
INTIMÉE

PÉNALITÉ ADMINISTRATIVE

[art. 158 et 273.1, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) et art. 93 (10°),
Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., chap. A-33.2)]M^e Sébastien Bordeleau
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 29 mai 2008

DÉCISION

Notons d'emblée que dans le présent dossier, M^e Jean-Pierre Major, qui était alors vice-président du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « Bureau »), ne pouvant poursuivre l'audience, le membre restant de la formation poursuit le présent dossier, conformément à l'article 52 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*¹.

Le 3 avril 2008, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») a saisi le Bureau d'une demande à l'effet d'imposer à Corporation Canaccord Capital (ci-après « Canaccord ») une pénalité administrative, le tout en vertu des articles 158 et 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² (ci-après la « Loi »), de l'article 77 de l'*Instruction générale n° Q-9*³ (ci-après l'« Instruction Q-9 ») et de l'article 93 (10°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁴.

À la suite de cette demande, le Bureau a adressé un avis d'audience à l'intimée pour une audience *pro forma* devant se tenir le 25 avril 2008 au siège du Bureau. Une audience a alors été fixée au 29 mai 2008.

Lors de l'audience du 29 mai 2008, le procureur de l'Autorité a informé le Bureau que l'intimée ne conteste pas la demande de l'Autorité. À cet égard, une lettre préparée par le vice-président, conformité et affaires juridiques de Canaccord, datée du 29 mai 2008, attestant que Canaccord ne conteste pas la demande d'imposition d'une pénalité administrative et qu'elle acquiesce à la pénalité administrative de 5 209,75 \$, a été déposée à l'audience par le procureur de l'Autorité. Ce dernier a ensuite déposé les pièces au soutien de la demande d'imposition d'une pénalité administrative.

Le Bureau rappelle d'abord les faits allégués par l'Autorité dans sa demande.

1 R.R.Q., c. V-1.1, r.0.1.3.

2 L.R.Q., c. V-1.1.

3 *Instruction générale n° Q-9 Courtiers, conseillers en valeurs et représentants*, 1994-10-07, Vol. XXV, n° 40, BCVMQ, telle que modifiée.

4 L.R.Q., c. A-33.2.

LES FAITS

À l'appui de sa demande, l'Autorité a présenté les faits suivants :

1. Canaccord est courtier en valeurs de plein exercice inscrit auprès de l'Autorité depuis le 30 septembre 1998 par la décision n° 98-CA-5612;
2. L'article 158 de la Loi édicte ce qui suit :

« Le courtier ou le conseiller tient les livres, registres et autres documents exigés par règlement.

Dans les 90 jours suivant la fin de son exercice, il fournit à l'Autorité les états financiers, le rapport du vérificateur et toute autre information, selon les exigences fixées par règlement. »;
3. L'article 77 de l'*Instruction Q-9* édicte que :

« Le courtier de plein exercice et le courtier exécutant déposent auprès de la Commission :

 - 1° les rapports et questionnaires financiers annuels réglementaires uniformes prévus par les règles des organismes d'autoréglementation;
 - 2° une copie de l'annexe CO-771.R.3-V, « Répartition des affaires faites au Québec et ailleurs » du ministère du Revenu du Québec. »;
4. Compte tenu, que la fin de l'exercice financier de Canaccord est le 31 mars de chaque année, celle-ci a jusqu'au 29 juin de l'année pour faire parvenir les documents requis par la Loi et l'*Instruction Q-9*;
5. Le 1^{er} juin 2006, l'Autorité a transmis à Canaccord une lettre lui rappelant son devoir de déposer au plus tard le 3 juillet 2006 ses informations annuelles pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006;
6. Le 29 juin 2006, Canaccord a transmis à l'Autorité certains des documents d'informations annuelles requis par la Loi, dont les états financiers annuels avec la somme de 19 393,78 \$ exigible à titre de droits annuels sur le capital de la firme utilisé au Québec;
7. Cependant, dans sa transmission du 29 juin 2006, Canaccord a omis de remettre à l'Autorité le formulaire CO-771.R.3-V et le rapport et questionnaire annuels réglementaires uniformes (ci-après « *QFRU* »);
8. Le calcul des droits annuels ne pouvant se faire sans le document CO-771.R.3-V, l'Autorité a transmis une lettre à Canaccord le 24 novembre 2006 l'enjoignant de transmettre ledit document CO-771.R.3-V;
9. Suite à une réponse de Canaccord le même jour, l'Autorité a accordé à celle-ci un délai jusqu'au 4 décembre 2006 pour déposer ledit document CO-771.R.3-V;
10. Canaccord a transmis le document CO-771.R.3-V le 5 décembre 2006;
11. Lors de l'analyse des documents, l'Autorité ayant constaté que le document *QFRU* n'était pas en date de la fin d'exercice du 31 mars 2006, celle-ci a requis de Canaccord par courrier électronique que ce document lui soit transmis;
12. Canaccord a fait parvenir à l'Autorité le document *QFRU* le 14 décembre 2006;
13. Bien que Canaccord était en défaut de respecter certaines conditions requises pour le maintien de son inscription à titre de courtier en valeurs de plein exercice, Canaccord n'a pas fait l'objet de suspension de ses droits;

À l'appui de sa demande, l'Autorité a présenté les conclusions suivantes :

14. Considérant les pouvoirs du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières d'imposer une pénalité administrative, jusqu'à concurrence d'un million de dollars (1 000 000 \$), à toute personne ayant fait défaut de respecter une disposition de la Loi ou d'un règlement adopté en vertu de la Loi;

15. Considérant le pouvoir de l'Autorité, en vertu de l'article 93 (10°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁵, de demander au Bureau d'imposer une telle pénalité administrative;

EN CONSÉQUENCE, l'Autorité des marchés financiers demande au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu de l'article 93 (10°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁶ :

D'IMPOSER une pénalité administrative à Canaccord de cinq cents dollars (500,00 \$) par mois d'infraction, le prorata des journées de défaut restant étant calculé à seize dollars et treize cents (16,13 \$) par jour, conformément à l'article 273.1 de la Loi, pour non-respect de l'article 158 de cette Loi et de l'article 77 de l'*Instruction Q-9* qui lui imposaient l'obligation de déposer le document QFRU dans les 90 jours suivant la fin de son exercice pour l'année 2006, pour un total de deux mille six cent soixante-dix-sept dollars et quarante-six cents (2 677,46 \$) pour la période du 3 juillet 2006 au 14 décembre 2006;

D'IMPOSER une pénalité administrative à Canaccord de cinq cents dollars (500,00 \$) par mois d'infraction, le prorata des journées de défaut restant étant calculé à seize dollars et treize cents (16,13 \$) par jour, conformément à l'article 273.1 de la Loi, pour non-respect de l'article 158 de cette Loi et de l'article 77 de l'*Instruction Q-9*, qui lui imposaient l'obligation de déposer une copie de l'annexe CO-771.R.3-V dans les 90 jours suivant la fin de son exercice pour l'année 2006, pour un total de deux mille cinq cent trente-deux dollars et vingt-neuf cents (2 532,29 \$) pour la période du 3 juillet 2006 au 5 décembre 2006.

L'ANALYSE

À la lumière des pièces déposées par le procureur de l'Autorité, le tribunal constate les défauts de l'intimée d'avoir fourni dans les délais prescrits le rapport et questionnaire annuels réglementaires uniformes et l'annexe CO-771.R.3-V, et ce, en violation de l'article 158 de la Loi et de l'article 77 de l'*Instruction Q-9*.

Considérant ces manquements de produire les documents dans les délais fixés, l'Autorité est justifiée de demander au Bureau qu'il prononce une pénalité administrative à l'endroit de l'intimée, en vertu des articles 273.1 de la Loi et 93 (10°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁷, telle qu'en vigueur au moment de l'introduction de la demande.

Le Bureau tient à rappeler que la confiance des investisseurs est tributaire d'un encadrement adéquat des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose cependant sur les firmes et les professionnels agissant auprès des investisseurs. L'honorable juge Iacobucci de la Cour suprême rappelait ainsi, dans l'arrêt *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*⁸, l'importance de la législation en valeurs mobilières :

« Comme je l'ai déjà mentionné, les lois sur les valeurs mobilières visent avant tout à protéger le public investisseur. Dans l'arrêt (*Brosseau*), notre Cour a reconnu l'importance de cet objectif lorsqu'il faut procéder à l'examen de décisions prises par des commissions des valeurs mobilières; le juge L'Heureux-Dubé, s'exprimant au nom de notre Cour, dit, à la p. 314:

D'une manière générale, on peut dire que les lois sur les valeurs mobilières visent à réglementer le marché et à protéger le public. Cette Cour a reconnu ce rôle dans l'arrêt *Gregory & Co. v. Quebec Securities Commission*, [1961] R.C.S. 584, dans lequel le juge Fauteux a fait remarquer à la p. 588:

[traduction] L'objet prépondérant de la loi est d'assurer que les personnes qui, dans la province, exercent le commerce des

5 *Ibid.*

6 *Ibid.*

7 *Ibid.*

8 *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*, [1994] 2 R.C.S. 557.

valeurs mobilières ou qui agissent comme conseillers en placement, sont honnêtes et de bonne réputation et, ainsi, de protéger le public, dans la province ou ailleurs, contre toute fraude consécutive à certaines activités amorcées dans la province par des personnes qui y exercent ce commerce.

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être reconnu lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables. »⁹

C'est dans cette optique que le Bureau, dans l'affaire *Gauthier et Cie, Gestion de Placement inc.*¹⁰, a élaboré une liste non exhaustive des facteurs à considérer quant à la détermination d'une pénalité administrative. Voici les facteurs tels qu'énumérés dans cette affaire :

- la protection des investisseurs et le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières;
- la gravité du geste posé;
- l'expérience et la réputation de la firme;
- l'importance des règles de capital afin d'assurer la solvabilité des firmes dans l'industrie;
- la coopération de la firme;
- la dissuasion générale; et
- l'ensemble de la preuve.

À ces facteurs, le Bureau considère qu'il est pertinent en l'espèce d'ajouter le facteur suivant :

- l'importance qu'une personne inscrite auprès de l'Autorité remette à cette dernière dans les délais prescrits les documents dont le dépôt est requis par la Loi et les règlements.

Le Bureau tient donc à souligner l'importance pour la protection du public investisseur que l'Autorité ait entre ses mains, dans les délais prescrits, la documentation requise par la Loi et les règlements au sujet des intervenants du marché, afin qu'elle soit en mesure d'évaluer notamment le respect des normes de solvabilité et de veiller à la conformité des personnes inscrites.

Enfin, il est utile de rappeler que la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Cartaway*¹¹ reconnaît qu'il est raisonnable de conclure que la dissuasion générale a un rôle à jouer dans la réglementation des marchés de capitaux. Le Bureau peut donc tenir compte de cet élément lorsqu'il se prononce dans l'intérêt public quant à la sévérité d'une pénalité.

LA DÉCISION

Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, de la preuve présentée et considérant que l'intimée ne conteste pas la demande d'imposition d'une pénalité administrative et que l'intimée consent au montant de pénalité tel que demandé par l'Autorité, le Bureau arrive à la conclusion que la demande d'imposition d'une pénalité administrative est bien fondée en l'espèce.

En conséquence, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹² et de l'article 93 (10°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹³, impose les pénalités administratives suivantes, lesquelles sont payables sur réception par l'intimée de la présente décision :

- Il impose à Corporation Canaccord Capital une pénalité administrative d'un montant de 2 677,46 \$, pour non-respect, pour la période du 3 juillet 2006 au 14 décembre 2006, de l'article 158 de la

⁹ *Ibid.*, 592.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Gauthier et Cie, Gestion de Placements inc.*, 10 août 2007, Vol. 4, n° 32, BAMF, 11.

¹¹ *Cartaway Resources Corp. (Re)*, [2004] 1 R.C.S. 672, 2004 CSC 26.

¹² Précitée, note 2.

¹³ Précitée, note 4.

*Loi sur les valeurs mobilières*¹⁴ et de l'article 77 de l'*Instruction générale n° Q-9*¹⁵ lui imposant l'obligation de déposer le document QFRU dans les 90 jours suivant la fin de son exercice;

- Il impose à Corporation Canaccord Capital une pénalité administrative d'un montant de 2 532,29 \$, pour non-respect, pour la période du 3 juillet 2006 au 5 décembre 2006, de l'article 158 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁶ et de l'article 77 de l'*Instruction générale n° Q-9*¹⁷ lui imposant l'obligation de déposer une copie de l'annexe CO-771.R.3-V dans les 90 jours suivant la fin de son exercice; et
- Il autorise l'Autorité des marchés financiers à percevoir le paiement de cette pénalité.

Fait à Montréal, le 31 mars 2009.

(S) *Alain Gélinas*

M^e Alain Gélinas, président

¹⁴ Précitée, note 2.

¹⁵ Précitée, note 3.

¹⁶ Précitée, note 2.

¹⁷ Précitée, note 3.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

3.2.1 Consultation

Projets de règlement

Loi sur la distribution de produits et services financiers

(L.R.Q., c. D-9.2, a. 194, a. 196, a. 200, par. 1^o, 5^o, 6^o, 7^o, 8^o et 9^o, a. 201, a. 202, a. 203, par. 1^o, 3^o, 5^o et 6^o, a. 205, a. 214, a. 217, a. 223, par. 1^o, 4^o, 5^o, 7^o, 8^o, 11^o, 12^o, 13^o, 14^o et 15^o, et a. 227)

Projets de règlements concordants au Projet de Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives (Projet de loi n^o 8)

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que les règlements suivants, dont les textes sont publiés ci-dessous, pourront être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de leur publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement abrogeant le Règlement sur le compte en fidéicommiss et les assises financières du cabinet en valeurs mobilières;*
- *Règlement abrogeant le Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières;*
- *Règlement abrogeant le Règlement sur l'habilitation et certaines pratiques du domaine des valeurs mobilières;*
- *Règlement abrogeant le Règlement sur la pratique du domaine des valeurs mobilières;*
- *Règlement modifiant le Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant;*
- *Règlement modifiant le Règlement sur l'exercice des activités des représentants;*
- *Règlement modifiant le Règlement sur les renseignements à fournir au consommateur;*
- *Règlement modifiant le Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome;*
- *Règlement modifiant le Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome;*
- *Règlement modifiant le Règlement sur la tenue et la conservation des livres et registres.*

Ces projets de règlements s'inscrivent dans le cadre du projet de réforme de l'inscription en valeurs mobilières¹ et du transfert des disciplines de valeurs mobilières actuellement régies par la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, dans la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1.

¹ Vous pouvez prendre connaissance du projet de réforme de l'inscription à l'adresse suivante : <http://www.lautorite.qc.ca/projets-speciaux/reforme-inscription.fr.html>

Ces modifications sont effectuées afin d'assurer l'harmonisation de la législation québécoise en matière d'inscription avec celle des autres provinces et territoires canadiens.

Certaines dispositions réglementaires continueront cependant de s'appliquer aux courtiers en épargne collective et aux courtiers en plans de bourses d'études actuellement régis par la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* jusqu'à ce qu'un règlement pris en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* détermine, à leur égard, des règles équivalentes aux dispositions déterminées.

Ces dispositions transitoires sont prévues aux articles 133 et 134 du Projet de loi n° 8 intitulé *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*², qui a été déposé le 11 mars dernier à l'Assemblée nationale.

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit avant le **18 mai 2009**, en s'adressant à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Jean-Philippe Petit
Analyste
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4819
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
jean-philippe.petit@lautorite.qc.ca

Isabelle Pelletier
Avocate
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 2566
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
isabelle.pelletier@lautorite.qc.ca

Le 17 avril 2009

² Le projet de loi est accessible à cette adresse : <http://www.assnat.qc.ca/fra/39legislature1/Projets-loi/Publics/09-f008.pdf>

RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMPTE EN FIDÉICOMMIS ET LES ASSISES FINANCIÈRES DU CABINET EN VALEURS MOBILIÈRES*

Loi sur la distribution de produits et services financiers
(L.R.Q., c. D-9.2, a. 227)

1. Le Règlement sur le compte en fidéicommiss et les assises financières du cabinet en valeurs mobilières est abrogé.
2. Le présent règlement entre en vigueur le *(indiquer ici la date d'entrée en vigueur de l'article 57 de la Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives)*.

* Le Règlement sur le compte en fidéicommiss et les assises financières du cabinet en valeurs mobilières, approuvé par le décret n° 1123-99 du 29 septembre 1999 (1999, G.O. 2, 4972), n'a pas subi de modification depuis son approbation.

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉONTOLOGIE DANS
LES DISCIPLINES DE VALEURS MOBILIÈRES***

Loi sur la distribution de produits et services financiers
(L.R.Q., c. D-9.2, a. 201)

1. Le Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières est abrogé.
2. Le présent règlement entre en vigueur le *(indiquer ici la date d'entrée en vigueur de l'article 71 de la Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives)*.

* Le Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières, approuvé par le décret n° 161-2001 du 28 février 2001 (2001, G.O.2, 1612), n'a pas subi de modification depuis son approbation.

RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR L'HABILITATION ET CERTAINES PRATIQUES DU DOMAINE DES VALEURS MOBILIÈRES*

Loi sur la distribution de produits et services financiers
(L.R.Q., c. D-9.2, a. 200 par. 1^o, 5^o, 6^o, 8^o et 9^o et 205)

1. Le Règlement sur l'habilitation et certaines pratiques du domaine des valeurs mobilières est abrogé.
2. Le présent règlement entre en vigueur le *(indiquer ici la date d'entrée en vigueur de l'article 57 de la Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives)*.

* Le Règlement sur l'habilitation et certaines pratiques du domaine des valeurs mobilières, édicté et publié au Bulletin hebdomadaire de la Commission des valeurs mobilières du Québec volume XXX, n^o 19 du 14 mai 1999, n'a pas subi de modification depuis son édition.

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LA PRATIQUE DU
DOMAINE DES VALEURS MOBILIÈRES***

Loi sur la distribution de produits et services financiers
(L.R.Q., c. D-9.2, a. 202 et 214)

1. Le Règlement sur la pratique du domaine des valeurs mobilières est abrogé.
2. Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur de l'article 57 de la Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*).

* Les seules modifications au Règlement sur la pratique du domaine des valeurs mobilières, approuvé par le décret n° 1122-99 du 29 septembre 1999 (1999, G.O. 2, 4970), ont été apportées par le Règlement modifiant le Règlement sur la pratique du domaine des valeurs mobilières, approuvé par le décret n° 1131-2004 du 8 décembre 2004 (2004, G.O.2, 5263).

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLIVRANCE ET AU RENOUELEMENT DU CERTIFICAT DE REPRÉSENTANT*

Loi sur la distribution de produits et services financiers
(L.R.Q., c. D-9.2, a. 200 par. 5°, 7° et 9° et a. 203 par. 1°, 3°, 5° et 6°)

1. L'article 1 du Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant est remplacé par le suivant :

« **1.** Les dispositions du présent règlement déterminent les catégories de discipline et les règles relatives à la délivrance du certificat pour les représentants visés à l'article 1 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). ».

2. Le paragraphe 2° de l'article 94 de ce règlement est modifié par le remplacement de « au premier alinéa de l'article 274 » par « au deuxième alinéa de l'article 258 ».

3. L'article 118.0.1 de ce règlement est abrogé.

4. L'article 122 de ce règlement est modifié par la suppression du deuxième alinéa.

5. L'article 123 de ce règlement est modifié par la suppression du deuxième alinéa.

6. L'article 125 de ce règlement est modifié par la suppression du deuxième alinéa.

7. L'article 126 de ce règlement est modifié par la suppression du paragraphe 3°.

8. Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur de l'article 57 de la Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*).

* Les modifications au Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant, adopté le 6 juillet 1999 par la résolution n° 99.07.08 et publié au Bulletin du Bureau des services financiers (BSF) n° 3 du 19 juillet 1999, ont été apportées par le règlement adopté le 6 octobre 2000 par la résolution n° 2000.10.09 et publié au Bulletin du BSF n° 8 d'octobre 2000, le règlement adopté le 14 décembre 2000 par la résolution n° 2000.12.20 et publié au Bulletin du BSF n° 11 du 5 février 2001, les règlements adoptés le 25 octobre 2001 par les résolutions n° 2001.10.18 et n° 2001.10.19 et publiés au Bulletin du BSF n° 19 du 7 novembre 2001, le règlement adopté le 13 février 2003 par la résolution n° 2003.02.09 et publié au Bulletin du BSF n° 32 du 6 mars 2003, le règlement adopté le 9 octobre 2003 par la résolution n° 2003.10.17 et publié au Bulletin du BSF n° 40 du 17 octobre 2003 et par le règlement approuvé par le décret n° 1129-2004 du 8 décembre 2004 (2004, G.O. 2, 4434).

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DES
ACTIVITÉS DES REPRÉSENTANTS***

Loi sur la distribution de produits et services financiers
(L.R.Q., c. D-9.2, a. 196)

1. L'article 1 du Règlement sur l'exercice des activités des représentants est modifié par la suppression de « , sauf celles des représentants en valeurs mobilières auxquels seules les dispositions de la section VI sont applicables ».
2. Le présent règlement entre en vigueur le *(indiquer ici la date d'entrée en vigueur de l'article 57 de la Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives)*.

* Les seules modifications au Règlement sur l'exercice des activités des représentants, approuvé par le décret n° 830-99 du 7 juillet 1999 (1999, G.O. 2, 3047), ont été apportées par le règlement approuvé par le décret n° 1013-2003 du 24 septembre 2003 (2003, G.O. 2, 4434).

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES RENSEIGNEMENTS À FOURNIR AU CONSOMMATEUR*

Loi sur la distribution de produits et services financiers
(L.R.Q., c. D-9.2, a. 200 par. 8°)

1. L'article 4.1 du Règlement sur les renseignements à fournir au consommateur est modifié par la suppression des mots « ne », « qu' » et « , autre qu'un représentant en valeurs mobilières, ».
2. Le présent règlement entre en vigueur le *(indiquer ici la date d'entrée en vigueur de l'article 57 de la Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives)*.

* Le Règlement sur les renseignements à fournir au consommateur, adopté le 23 juillet 1999 par la résolution n° 99.07.22 et publié au Bulletin du Bureau des services financiers (BSF) n° 5 du 11 novembre 1999, a été modifié par le règlement adopté le 8 février 2001 par la résolution n° 2001.02.27 et publié au Bulletin du BSF n° 12 du 5 mars 2001, le règlement adopté le 13 février 2003 par la résolution n° 2003.02.11 et publié au Bulletin du BSF n° 32 du 6 mars 2003 et le règlement approuvé par le décret n° 587-2007 du 1^{er} août 2007 (2007, G.O. 2, 3397).

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'INSCRIPTION D'UN CABINET, D'UN REPRÉSENTANT AUTONOME ET D'UNE SOCIÉTÉ AUTONOME*

Loi sur la distribution de produits et services financiers
(L.R.Q., c. D-9.2, a. 223 par. 1°, 4°, 5°, 13°, 14° et 15°)

1. L'article 1 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome est modifié par la suppression du deuxième alinéa.
2. L'article 2 de ce règlement est modifié :
 - 1° par la suppression, dans le paragraphe 2°, des mots « ou de représentants en épargne collective » et des mots « ou des organismes de placement collectif »;
 - 2° par la suppression des paragraphes 9° et 18°.
3. L'article 9 de ce règlement est modifié par la suppression du deuxième alinéa.
4. L'article 10 de ce règlement est modifié par la suppression du paragraphe 1.1° et du sous-paragraphe *d* du paragraphe 2°.
5. L'article 11 de ce règlement est modifié par la suppression des paragraphes 6° à 8°.
6. L'article 13 de ce règlement est modifié par l'addition, à la fin, des mots « ou s'il est inscrit en vertu de l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières (chapitre V.-1.1) à titre de courtier en épargne collective ou de courtier en plans de bourses d'études ».
7. Le présent règlement entre en vigueur le *(indiquer ici la date d'entrée en vigueur de l'article 57 de la Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives)*.

* Le Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, adopté le 6 juillet 1999 par la résolution n° 99.07.09 et publié au Bulletin du Bureau des services financiers (BSF) n° 3 du 19 juillet 1999 a été modifié par le règlement adopté le 5 octobre 2000 par la résolution n° 2000.10.07 et publié au Bulletin du BSF n° 8 d'octobre 2000 et le règlement approuvé par le décret n° 1130-2004 du 8 décembre 2004 (2004, G.O. 2, 5261).

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CABINET, LE
REPRÉSENTANT AUTONOME ET LA SOCIÉTÉ AUTONOME***

Loi sur la distribution de produits et services financiers
(L.R.Q., c. D-9.2, a. 223 par. 7° et 8°)

1. L'article 10 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome est modifié par la suppression des mots « de l'organisme de placement collectif ou de parts de plans de bourses, de l'émetteur d'une valeur mobilières ou » et des mots « , ou du gérant, dans le cas de fonds communs de placements ».
2. Les articles 18 et 19 de ce règlement sont abrogés.
3. Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur de l'article 57 de la Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*).

* Les seules modifications au Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome, approuvé par le décret n° 832-99 du 7 juillet 1999 (1999, G.O. 2, 3073) ont été apportées par le règlement approuvé par le décret n° 1014-2003 du 24 septembre 2003 (2003, G.O. 2, 4435).

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA TENUE ET LA CONSERVATION DES LIVRES ET REGISTRES*

Loi sur la distribution de produits et services financiers
(L.R.Q., c. D-9.2, a. 223 par. 11° et 12°)

1. L'article 2 du Règlement sur la tenue et la conservation des livres et registres est abrogé.
2. L'article 6 de ce règlement est modifié par la suppression des mots « inscrit dans une discipline autre que celles en valeurs mobilières ».
3. La section 4 du chapitre I, comprenant les articles 8 à 12, de ce règlement est abrogée.
4. Le présent règlement entre en vigueur le *(indiquer ici la date d'entrée en vigueur de l'article 57 de la Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives)*.

* Le Règlement sur la tenue et la conservation des livres et registres, adopté le 20 mai 1999 par la résolution n° 99.05.76 et publié au Bulletin du Bureau des services financiers n° 5 du 11 novembre 1999, n'a pas subi de modification depuis son adoption.

Draft Regulations

An Act respecting the distribution of financial products and services (R.S.Q. c. D-9.2, s. 194, s. 196, s. 200, pars. 1), 5), 6), 7), 8) and 9), s. 201, s. 202, s. 203, pars. 1), 3), 5) and 6), s. 205, s. 214, s. 217, s. 223, pars. 1), 4), 5), 7), 8), 11), 12), 13), 14) and 15), and s. 227)

Draft regulations concordant to Bill 8: An Act to amend the Securities Act and other legislative provisions

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that the following Regulations, the texts of which are published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 30 days have elapsed since their publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation to repeal the Regulation respecting the trust accounts and financial resources of securities firms;*
- *Regulation to repeal the Regulation respecting the rules of ethics in the securities sector;*
- *Regulation to repeal the Regulations on securities certification and certain securities practices;*
- *Regulation to repeal the Regulation respecting practice in the securities field;*
- *Regulation to amend the Regulation respecting the issuance and renewal of representatives' certificates;*
- *Regulation to amend the Regulation respecting the pursuit of activities as a representative;*
- *Regulation to amend the Regulation respecting Information to be Provided to Consumers;*
- *Regulation to amend the Regulation respecting the registration of firms, representatives and independent partnerships;*
- *Regulation to amend the Regulation respecting firms, independent representatives and independent partnerships;*
- *Regulation to amend the Regulation respecting the keeping and preservation of books and registers.*

These draft regulations are part of the securities registration reform project¹ and the transfer of the securities sectors currently governed under *An Act respecting the distribution of financial products and services*, R.S.Q. c. D-9.2, to the *Securities Act*, R.S.Q. c. V-1.1.

These amendments are intended to harmonize Québec's legislation pertaining to registration with that of the other Canadian provinces and territories.

However, certain regulatory provisions will continue to apply to group savings plan (mutual fund) dealers and scholarship plan dealers currently governed by *An Act respecting the distribution of financial products and services* until rules equivalent to those in such provisions are determined in respect of these dealers in a regulation made under the *Securities Act*.

¹ The registration reform project is available for consultation at the following address: <http://www.lautorite.qc.ca/projets-speciaux/reforme-inscription.en.html>.

These transitional provisions are provided under sections 133 and 134 of Bill 8, entitled *An Act to amend the Securities Act and other legislative provisions*,² which was tabled in the National Assembly on March 11, 2009.

Request for Comment

Comments regarding the above may be made in writing before **May 18, 2009**, to:

M^e Anne-Marie Beaudoin
Corporate Secretary
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Fax: 514-864-6381
E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Further information

Further information is available from:

Jean-Philippe Petit
Analyst
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, ext. 4819
Toll-free: 1-877-525-0337
jean-philippe.petit@lautorite.qc.ca

Isabelle Pelletier
Lawyer
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, ext. 2566
Toll-free: 1-877-525-0337
isabelle.pelletier@lautorite.qc.ca

April 17, 2009

² This bill is available for consultation at the following address:
<http://www.assnat.qc.ca/eng/39legislature1/Projets-loi/Publics/09-a008.pdf>

**REGULATION TO REPEAL THE REGULATION RESPECTING THE TRUST
ACCOUNTS AND FINANCIAL RESOURCES OF SECURITIES FIRMS***

An Act respecting the distribution of financial products and services
(R.S.Q. c. D-9.2, s. 227)

1. The Regulation respecting the trust accounts and financial resources of securities firms is repealed.
2. This Regulation comes into force on *(insert here the date of coming into force of section 57 of an Act to amend the Securities Act and other legislative provisions)*.

* The Regulation respecting the trust accounts and financial resources of securities firms, approved under Order-in-Council No. 1123-99 dated September 29, 1999 (1999, G.O. 2, 3615), has not been amended since its approval.

REGULATION TO REPEAL THE REGULATION RESPECTING THE RULES OF ETHICS IN THE SECURITIES SECTOR*

An Act respecting the distribution of financial products and services
(R.S.Q. c. D-9.2, s. 201)

1. The Regulation respecting the rules of ethics in the securities sector is repealed.
2. This Regulation comes into force on *(insert here the date of coming into force of section 71 of An Act to amend the Securities Act and other legislative provisions)*.

* The Regulation respecting the rules of ethics in the securities sector, approved under Order-in-Council No. 161-2001 dated February 28, 2001 (2001, G.O. 2, 1314), has not been amended since its approval.

**REGULATION TO REPEAL THE REGULATIONS ON SECURITIES
CERTIFICATION AND CERTAIN SECURITIES PRACTICES***

An Act respecting the distribution of financial products and services
(R.S.Q. c. D-9.2, s. 200, pars. 1), 5), 6), 8) and 9), and s. 205)

1. The Regulations on securities certification and certain securities practices is repealed.
2. This Regulation comes into force on *(insert here the date of coming into force of section 57 of An Act to amend the Securities Act and other legislative provisions)*.

* The Regulations on securities certification and certain securities practices, enacted and published in the weekly Bulletin of the *Commission des valeurs mobilières du Québec*, Volume XXX, No. 19, dated May 14, 1999, has not been amended since its enactment.

REGULATION TO REPEAL THE REGULATION RESPECTING PRACTICE IN THE SECURITIES FIELD*

An Act respecting the distribution of financial products and services
(R.S.Q. c. D-9.2, ss. 202 and 214)

1. The Regulation respecting practice in the securities field is repealed.
2. This Regulation comes into force on *(insert here the date of coming into force of section 57 of An Act to amend the Securities Act and other legislative provisions)*.

* The Regulation respecting practice in the securities field, approved under Order-in-Council No. 1122-99 dated September 29, 1999 (1999, G.O. 2, 3613), was amended solely by the Regulation to amend the Regulation respecting practice in the securities field, approved under Order-in-Council No. 1131-2004 dated December 8, 2004 (2004, G.O. 2, 3472).

REGULATION TO AMEND THE REGULATION RESPECTING THE ISSUANCE AND RENEWAL OF REPRESENTATIVES' CERTIFICATES*

An Act respecting the distribution of financial products and services (R.S.Q. c. D-9.2, s. 200, pars. 5), 7) and 9), and s. 203, pars. 1), 3), 5) and 6))

1. Section 1 of the Regulation respecting the issuance and renewal of representatives' certificates is replaced by the following:

"**1.** The provisions of this Regulation determine the sector classes and the rules respecting the issuance of certificates for the representatives contemplated in section 1 of the Act respecting the distribution of financial products and services (Chapter D-9.2)."

2. Paragraph 2 of section 94 of the Regulation is amended by replacing "in the first paragraph of section 274" with "in the second paragraph of section 258."

3. Section 118.0.1 of the Regulation is repealed.

4. Section 122 of the Regulation is amended by deleting the second paragraph.

5. Section 123 of the Regulation is amended by deleting the second paragraph.

6. Section 125 of the Regulation is amended by deleting the second paragraph.

7. Section 126 of the Regulation is amended by deleting paragraph 3.

8. This Regulation comes into force on *(insert here the date of coming into force of section 57 of An Act to amend the Securities Act and other legislative provisions)*.

* The Regulation respecting the issuance and renewal of representatives' certificates, which was adopted on July 6, 1999 by Resolution No. 99.07.08 and published on July 19, 1999 in Bulletin No. 3 of the Bureau des services financiers (BSF), was amended by the Regulation adopted on October 6, 2000 by Resolution No. 2000.10.09 and published in October 2000 in BSF Bulletin No. 8, the Regulation adopted on December 14, 2000 by Resolution No. 2000.12.20 and published on February 5, 2001 in BSF Bulletin No. 11, the Regulations adopted on October 25, 2001 by Resolutions Nos. 2001.10.18 and 2001.10.19 and published on November 7, 2001 in BSF Bulletin No. 19, the Regulation adopted on February 13, 2003 by Resolution No. 2003.02.09 and published on March 6, 2003 in BSF Bulletin No. 32, the Regulation adopted on October 9, 2003 by Resolution No. 2003.10.17 and published on October 17, 2003 in BSF Bulletin No. 40 and by the Regulation approved under Order-in-Council No. 1129-2004 dated December 8, 2004 (2004, G.O. 2, 3469).

REGULATION TO AMEND THE REGULATION RESPECTING THE PURSUIT OF ACTIVITIES AS A REPRESENTATIVE*

An Act respecting the distribution of financial products and services
(R.S.Q. c. D-9.2, s. 196)

1. Section 1 of the Regulation respecting the pursuit of activities as a representative is amended by deleting the words “, except for securities representatives, to whom only the provisions of Division VI apply”.

2. This Regulation comes into force on *(insert here the date of coming into force of section 57 of An Act to amend the Securities Act and other legislative provisions)*.

* The Regulation respecting the pursuit of activities as a representative, approved under Order-in-Council No. 830-99 dated July 7, 1999 (1999, G.O. 2, 2066), was amended solely by the regulation approved under Order-in-Council No. 1013-2003 dated September 24, 2003 (2003, G.O. 2, 3005).

REGULATION TO AMEND THE REGULATION RESPECTING INFORMATION TO BE PROVIDED TO CONSUMERS*

An Act respecting the distribution of financial products and services
(R.S.Q. c. D-9.2, s. 200, par. 8))

1. Section 4.1 of the Regulation respecting Information to be Provided to Consumers is amended by deleting the words “only” and “, other than a securities representative”.
2. This Regulation comes into force on *(insert here the date of coming into force of section 57 of An Act to amend the Securities Act and other legislative provisions)*.

* The Regulation respecting Information to be Provided to Consumers, adopted on July 23, 1999 pursuant to Resolution No. 99.07.22 and published on November 11, 1999 in Bulletin No. 5 of the Bureau des services financiers (BSF), was amended by the regulation adopted on February 8, 2001 pursuant to Resolution No. 2001.02.27 and published on March 5, 2001 in BSF Bulletin No. 12, the regulation adopted on February 13, 2003 pursuant to Resolution No. 2003.02.11 and published on March 6, 2003 in BSF Bulletin No. 32 and the regulation approved under Order-in-Council No. 587-2007 dated August 1, 2007 (2007, G.O. 2, 2373).

REGULATION TO AMEND THE REGULATION RESPECTING THE REGISTRATION OF FIRMS, REPRESENTATIVES AND INDEPENDENT PARTNERSHIPS*

An Act respecting the distribution of financial products and services (R.S.Q. c. D-9.2, s. 223, pars. 1), 4), 5), 13), 14) and 15))

1. Section 1 of the Regulation respecting the registration of firms, representatives and independent partnerships is amended by deleting the second paragraph.
2. Section 2 of the Regulation is amended:
 1. by deleting the words “or group savings plan representatives” and the words “or the mutual funds” in paragraph 2;
 2. by deleting paragraphs 9 and 18.
3. Section 9 of the Regulation is amended by deleting the second paragraph.
4. Section 10 of the Regulation is amended by deleting paragraph 1.1 and subparagraph *d* of paragraph 2.
5. Section 11 of the Regulation is amended by deleting paragraphs 6 to 8.
6. Section 13 of the Regulation is amended at the end by adding the words “or if it is registered under section 148 of the Securities Act (Chapter V-1.1) as a dealer in group savings plans or a dealer in scholarship plans”.
7. This Regulation comes into force on *(insert here the date of coming into force of section 57 of An Act to amend the Securities Act and other legislative provisions)*.

* The Regulation respecting the registration of firms, representatives and independent partnerships, adopted on July 6, 1999 by Resolution No. 99.07.09 and published on July 19, 1999 in Bulletin No. 3 of the Bureau des services financiers (BSF), was amended by the regulation adopted on October 5, 2000 pursuant to Resolution No. 2000.10.07 and published on October 8, 2000 in BSF Bulletin No. 8 and by the regulation approved under Order-in-Council No. 1130-2004 dated December 8, 2004 (2004, G.O. 2, 3471).

**REGULATION TO AMEND THE REGULATION RESPECTING FIRMS,
INDEPENDENT REPRESENTATIVES AND INDEPENDENT PARTNERSHIPS***

An Act respecting the distribution of financial products and services
(R.S.Q. c. D-9.2, s. 223, pars. 7) and 8))

1. Section 10 of the Regulation respecting firms, independent representatives and independent partnerships is amended by deleting the words "from the mutual fund or the organization offering units in scholarship plans, from the issuer of a security or" and the words "or the manager, in the case of unincorporated mutual funds."
2. Sections 18 and 19 of the Regulation are repealed.
3. This Regulation comes into force on *(insert here the date of coming into force of section 57 of An Act to amend the Securities Act and other legislative provisions)*.

* The Regulation respecting firms, independent representatives and independent partnerships, approved under Order-in-Council No. 832-99 dated July 7, 1999 (1999, G.O. 2, 2092) was amended by the regulation approved under Order-in-Council No. 1014-2003 dated September 24, 2003 (2003, G.O. 2, 3006).

REGULATION TO AMEND THE REGULATION RESPECTING THE KEEPING AND PRESERVATION OF BOOKS AND REGISTERS*

An Act respecting the distribution of financial products and services
(R.S.Q. c. D-9.2, s. 223, pars. 11) and 12))

1. Section 2 of the Regulation respecting the keeping and preservation of books and registers is repealed.
2. Section 6 of the Regulation is amended by deleting the words “registered in sectors other than the securities sectors”.
3. Division 4 of Chapter I, comprising sections 8 to 12, of the Regulation is repealed.
4. This Regulation comes into force on *(insert here the date of coming into force of section 57 of An Act to amend the Securities Act and other legislative provisions)*.

* The Regulation respecting the keeping and preservation of books and registers, adopted on May 20, 1999 by Resolution No. 99.05.76 and published on November 11, 1999 in Bulletin No. 5 of the Bureau des services financiers, has not been amended since its adoption.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Adair	Victor David	MF Global Canada Cie	2009-03-27
Bekhor	Rebecca	MF Global Canada Cie	2009-03-26
Block	Jonathan Masashi	UBS Valeurs Mobilières Canada inc.	2009-04-03
Boileau	Jean-Pierre	MF Global Canada Cie	2009-03-26
Brick	Janet Ellen	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-04-02
Brière	Karine	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2009-04-03
Carelli	Jean-Sébastien	Financière Banque Nationale inc.	2009-04-10
Dahany	Regis Amirou Taamba	Courtage Direct Banque Nationale inc.	2009-04-03
Dufresne	Guy	MF Global Canada Cie	2009-03-26
Fakhouri	Elie Michel	Valeurs Mobilières Beacon Itée	2009-04-03
Freeborough	Carolyn Anne	Thomas Weisel Partenaires Canada inc.	2009-04-01
Hamel	Frederic	MF Global Canada Cie	2009-03-26
Labbe	Martin	BMO Ligne d'action inc.	2009-04-02
Lawandi	Raoul	Scotia Capitaux inc.	2009-03-26
MacBain	Michael Wallace Allen	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-04-03
McHugh	Michael	Placements Manuvie incorporée	2009-04-01
Nemirovski	Nickolai	Valeurs Mobilières HSBC (Canada) inc.	2009-03-26
Renaud	Daniel	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2009-03-31
Surprenant	Claude	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2009-04-03
Whillans	Paul Douglas	Gestion de Capital Assante Itée	2009-04-09

Conseillers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Carhart	Mark	Gestion d'actifs Goldman Sach LP	2009-04-14
Gibouleau	Eric	Gestion des investissements Magna Vista limitée	2009-04-09
Knight	Douglas	Gestion de capital Deans Knight Itée	2009-03-31
Silgado	Rajiv Rai	Investisseurs Globaux Barclays Canada Itée	2009-04-01

Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur

5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers

5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises

6 Planification financière

7 Courtage en épargne collective

8 Courtage en contrats d'investissements

9 Courtage en plans de bourses d'études

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
102056	Asselin	Francine	7	2009-04-06
101374	Beauchemin	Francine	7, F	2009-04-06
147395	Bernier	Mélanie	3A	2009-04-14
181857	Birabuza	André	7	2009-04-03
181353	Bizri	Omar	7	2009-04-08
173279	Bouchard	Jean-Sébastien	7, F	2009-04-03
171790	Boucher	Patrick	7	2009-04-06
175959	Bougie	Guillaume	7, F	2009-04-06
135329	Brosseau	Benoit	4B	2009-04-14
106045	Caron	Monique	7, F	2009-04-06
166644	Carter	Roberta	7	2009-04-08
171739	Chabot	Michaël	7	2009-04-03
171023	Chalhoub	Suzanne	7, F	2009-04-08
146260	Chantigny	Jo Anne	7	2009-04-03
163166	Cimon	Benoit	7, F	2009-04-06
180624	Ciupitu	Alexandru	7	2009-04-03
161667	Clément	Benoit	3B	2009-04-14
167226	Collette	Mathieu	7	2009-04-06
161357	Desgagnés	Julie	7	2009-04-03
180059	Domond	Ayala	7	2009-04-08
178977	Dumais	Eric	7	2009-04-03

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
178977	Dumais	Eric	1A	2009-04-09
180263	El Amrani Joutey	Hicham	7	2009-04-07
111810	Engel	David	7	2009-04-06
112322	Fleurent	Yvon	1A	2009-04-14
169496	Gallant	Patrice	1B	2009-04-14
172898	Garneau	Geneviève	4A	2009-04-08
113761	Garneau	Michel	7	2009-04-03
168653	Girard	Nadine	7, F	2009-04-03
139634	Hamelin	Serge	4A	2008-11-25
178331	Higgins	John	7	2009-04-03
168099	Hudon	Christian	7, F	2009-04-06
116266	Hébert	Émile	7	2009-04-06
150936	Iranian	Grant	7	2009-04-06
117592	Korovilas	Stella	3B	2009-04-09
181275	Lambert	Dominic	7	2009-04-06
160157	Leblanc	Marie-Eve	3B	2009-04-08
156623	Lemelin	Jonathan	D	2009-04-09
181355	Madi	Ashraf	7	2009-04-03
148128	Maltais	Fabien	7	2009-04-03
158116	McKinnon	Daniel	5A	2009-04-08
175013	Morin	Carl	7, F	2009-04-07
141614	Morin	Linda	7, F	2009-04-07
180322	Nadeau	David	1B	2009-04-14
156233	Negratz	Fethi	9	2009-04-06
170417	Nsame-Ngala	Plebiouis	7	2009-04-03
125352	Ouellet	Linda	7, F	2009-04-07
125669	Paquet	Florent	1A, 2A, 6	2009-04-09
171154	Rastogi	Jayashree	7	2009-04-09
157977	Ratté	Denis	7	2009-04-03
177989	René de Cotret	Jonathan	7	2009-04-06
178261	Rivard	Karine	1A	2009-04-14
129162	Robinet	Claudine	1A	2009-04-14
129495	Rossignol	Bona	6	2009-04-08
162161	Rouette	Amélie	7	2009-04-03
178912	Salmoun	Eissa	7	2009-04-03
164433	Saoud	Mazen	7	2009-04-03
178518	Sauvageau	Sylvain	7	2009-04-03
169588	Savard	Robert	7, F	2009-04-06

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
175094	Sayadi	Laurent	1A	2009-04-14
131687	Stracuzzi	Stella	4A	2009-04-14
172697	Tazi	Mohamed	1A	2009-04-08
180151	Tran	Hong Loan	4A	2009-04-08
156011	Tzanetakos	Elvis	7	2009-04-06
181538	Vaillancourt	Suzie	1B	2009-04-14

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Blackmont Capital Inc.	Quail	MaryAnn	2009-04-03
BMO Nesbitt Burns Inc.	DiStasi	Heather Margaret Anne	2009-04-09
BMO Nesbitt Burns Inc.	Falkowsky	Graeme Nelson	2009-04-15
BMO Nesbitt Burns Inc.	Theriault	Stephen Gordon	2009-03-25
BMO Nesbitt Burns ltée/Ltd.	DiStasi	Heather Margaret Anne	2009-04-09
BMO Nesbitt Burns ltée/Ltd.	Falkowsky	Graeme Nelson	2009-04-15
BMO Nesbitt Burns ltée/Ltd.	Theriault	Stephen Gordon	2009-03-25
La corporation Canaccord Capital	McIlroy	William George	2009-04-03
MF Global Canada Cie	Adair	Victor David	2009-03-27
MF Global Canada Cie	Bekhor	Rebecca	2009-03-26
MF Global Canada Cie	Dufresne	Guy	2009-04-07
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Gardiner	Jill Veronica	2009-03-31
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	MacBain	Michael Wallace Allen	2009-04-03
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Sachdeva	Aparna	2004-12-31
TD Waterhouse Canada inc.	Patel	Nilam	2009-04-03
Thomas Weisel Partenaires Canada Inc.	Freeborough	Carolyn Anne	2009-04-01
UBS Valeurs Mobilières Canada Inc.	Block	Jonathan Masashi	2009-04-03
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Surprenant	Claude	2009-04-03

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Compagnie Trust CIBC	Foo	Evelyn	2009-03-25
Conseillers en placement Howson Tattersall limitée	Howson	Richard	2009-03-05
Gestion d'actifs Goldman Sachs LP	Carhart	Mark	2009-04-14
Gestion d'actifs J.P. Morgan (Canada) inc.	Riorda	Kathleen	2009-04-07
Gestion de capital Deans Knight ltée	Knight	Douglas	2009-03-31
Gestion privée des actifs Howson Tattersall inc.	Smith	Brian	2009-03-05

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Gestion privée TD Waterhouse inc.	Agozzino	Luciano	2009-04-10
Investissement New Star Canada inc.	Brown	Keith	2009-04-06
Investisseurs Globaux Barclays Canada	Silgado	Rajiv Rai	2009-04-01
Optimum gestion de placements inc.	Lévesque	Pierre	2009-01-30
Optimum gestion de placements inc.	Mallette	Emile	2009-01-30

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
506309	Claude Dufresne	Assur ace de personnes	2009-04-08
510094	Mélanie Côté	Assur ace de personnes	2009-04-08
511065	Guy Thibaudeau	Assur ace de personnes	2009-04-14
513155	Jonathan Lemelin	Assur ace de personnes	2009-04-09
513505	Steeve Mc Lean	Assur ace de personnes	2009-04-13
513534	Angelito Ilagan	Assur ace de personnes	2009-04-09

3.5.3 Les ajouts concernant les agréments des dirigeants ou dirigeants responsables

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
BMO Nesbitt Burns Inc.	Doblanco	Gary Stephen	2009-04-03
BMO Nesbitt Burns Inc.	Forrest	Patrick Campbell	2009-04-03
BMO Nesbitt Burns Inc.	Smyrnios	William Arris	2009-04-09
BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.	Dietrich	Jeremy Simon Coriolanus	2009-04-09
BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.	Doblanco	Gary Stephen	2009-04-08
BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.	Forrest	Patrick Campbell	2009-04-08
BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.	Fraser	Blair David	2009-04-07
BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.	Greenwood	John Stephen Frederick	2009-04-09
BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.	Shatilla	Christopher Andrew	2009-04-07
BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.	Smyrnios	William Arris	2009-04-09
Corporation financière PI	Davis	Brian Adam	2009-03-26

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Corporation Recherche Capital	Sugrue	Terence Scott	2009-04-07
Financière Banque Nationale inc.	Meunier	Marie-Pierre	2009-03-31
Groupe Friedberg Mercantile Itée	Lam	David Tat-Pui	2009-04-07
Jennings Capital Inc.	Branscombe	Kate Celeste	2009-04-14
Marchés mondiaux CIBC inc.	Bower	Rodrick Stuart Allan	2009-04-02
Marchés mondiaux CIBC inc.	Springett	Andrew Gordon	2009-04-02
Morgan Stanley Canada limitée	Farjo	Alex	2009-04-03
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Lagimonière	Mario	2009-04-02
TD Waterhouse Canada inc.	Surprenant	Claude	2009-04-06
Valeurs Mobilières Credential inc.	Whitney	Shelley Leanne	2009-04-02
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Bartlett	Patrick John Frederick	2009-04-07
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Cardinal	Mathieu	2009-04-07
Valeurs Mobilières Haywood inc.	Adrao	Driss	2009-04-02

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Conseillers en placement Howson Tattersall limitée	Raschkowan	Norman	2009-03-09
Gestion privée de portefeuille CIBC inc.	Patel	Bijal	2009-03-02
Placement CI	Bonansinga	Massimo	2009-03-09
Placement CI	Durfy	Robert	2009-03-09
Placement CI	Hadwen	John	2009-03-09
Placement CI	Lau	Yvonne	2009-03-09
Placement CI	Vali	Scott	2009-03-09
Placement CI	White	Malcolm	2009-03-10

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Aucune information.

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 BDRVM

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 2008-07-03 (C)

DATE : 2 avril 2009

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville	Président
M. Philippe Legault, C.d'A.Ass, courtier en assurance de dommages	Membre
M. Benoit Ménard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages	Membre

CAROLE CHAUVIN, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

CAROLINE BARR, courtier en assurance de dommages des particuliers

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

[1] Le 23 mars 2009, le Comité de discipline se réunissait afin de procéder à l'audition de la plainte no 2008-07-03 (C);

1. LA PLAINTE

[2] L'intimée, Mme Barr, fait face à deux chefs d'accusation, soit :

1) Le ou vers le 21 août 2006, a été négligente et a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en procédant à l'annulation du renouvellement de la police d'assurance automobile de Mme Micheline Mainville, police ING numéro 546-1304, pour le terme du 12 septembre 2006 au 12 septembre 2008, sans s'assurer que les instructions reçues émanaient bien de Mme Micheline Mainville et, ce, sans demander, le cas échéant, que celle-ci lui retourne comme non requise la police d'assurance transmise, créant un

2008-07-03 (C)

PAGE : 2

découvert d'assurance pour sa cliente du 12 septembre 2006 au 30 mars 2007, le tout en contravention notamment aux dispositions des articles 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages;

2) À compter du 21 août 2006, a fait défaut de rendre compte du mandat confié par sa cliente, Mme Micheline Mainville, et ne l'a pas exécuté avec transparence en ne lui transmettant pas un avis de fin de mandat après avoir procédé à l'annulation du renouvellement de la police d'assurance ING numéro 546-1304, laissant ainsi sa cliente dans l'ignorance que la police d'assurance protégeant sa voiture avait été annulée, le tout en contravention notamment aux dispositions des articles 25 et 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages;

L'intimé s'est ainsi rendu passible, pour les infractions ci-haut mentionnées, des sanctions prévues à l'article 156 du *Code des professions*;

[3] La plaignante était représentée par Me Jean-Pierre Morin alors que l'intimée se représentait seule;

2. LES FAITS

[4] L'assurée, Mme Mainville, suite à un accident automobile, téléphona au cabinet Rochefort, Perron, Billette, à la fin du mois de mars 2007 pour s'enquérir de sa couverture d'assurance;

[5] Quelle ne fut pas sa surprise lorsque son courtier, Mme Barr, l'informa que l'on avait procédé à l'annulation de sa police d'assurance automobile, présumément à sa demande expresse, suite à une conversation téléphonique du 21 août 2006 (P-21, p.43);

[6] Elle découvre alors que sa nouvelle voiture louée depuis quelques mois, soit depuis juillet 2006, n'est pas protégée par une couverture d'assurance contrairement aux exigences du locateur et de l'article 84 de la *Loi sur l'assurance-automobile* (L.R.Q. A-25)

[7] Suivant les divers témoignages entendus par le Comité, il appert que :

- la police d'assurance avait été déclarée « non-requise » le 21 août 2006 et donc, qu'elle ne fut pas renouvelée à son échéance prévue pour le 12 septembre 2006;
- un avis de résiliation (P-23, p.5) avait été acheminé à l'assurée. Cependant, la preuve de l'envoi est pour le moins nébuleuse et la preuve de réception est inexistante; au contraire, l'assurée nie avoir reçu un tel document (P-3 et P-6);
- d'une part, M. Billette, un des associés du cabinet, prétend que ING aurait envoyé l'avis de résiliation à l'assurée alors que, d'autre part, la représentante de

2008-07-03 (C)

PAGE : 3

ING, Mme Manon Jacques, affirme que l'avis de résiliation est expédié au courtier et qu'il est de la responsabilité du courtier de l'acheminer au client;

- quant à Mme Racine, une employée du cabinet Rochefort, elle prétend avoir posté l'avis de résiliation (P-17, p.9) sans toutefois être en mesure d'en fournir une preuve formelle;

- quant à l'intimée, celle-ci prétend également qu'elle a probablement envoyé l'avis de résiliation, mais son dossier ne contient aucune note à ce sujet;

[9] Le deuxième chef d'accusation reproche à l'intimée d'avoir fait défaut de transmettre un avis de fin de mandat à la cliente, laissant ainsi cette dernière dans l'ignorance que sa police d'assurance-automobile avait été annulée;

[10] À cet égard, l'intimée a reconnu qu'aucun avis de fin de mandat n'avait été transmis à l'assurée;

[11] M. Billette, l'employeur de l'intimée, a également reconnu cette omission;

3. MOTIFS ET DISPOSITIF

A. Chef no 1

[12] La preuve de la commission de l'infraction reprochée à l'intimée au premier chef d'accusation est contradictoire et doit être analysée en tenant compte de la crédibilité des diverses versions offertes par les parties;

[13] Suivant l'intimée, ainsi que suivant son employeur M. Billette, de même que suivant sa collègue de travail, Mme Racine, un avis de résiliation aurait été acheminé à l'assuré;

[14] Cependant, cette prétention n'est aucunement documentée, le dossier ne contenant aucune preuve d'envoi ou de réception ni aucune note permettant de confirmer l'envoi d'un tel avis;

[15] Il est vrai que la copie de l'avis (P-23, p.5), déposée au dossier de l'intimée, comporte les initiales de Mme Dominique Racine avec la date de réception du 25/08/2006. Cependant, celle-ci ne fut pas en mesure de démontrer que l'avis de résiliation, suite à sa réception au cabinet, avait été effectivement acheminé à l'assurée;

[16] Par contre, l'assurée a toujours nié avoir reçu un tel avis (P-3 et P-6);

2008-07-03 (C)

PAGE : 4

[17] D'ailleurs, celle-ci a expliqué au Comité de discipline qu'il aurait été pour le moins surprenant qu'après avoir loué à long terme une nouvelle voiture en juillet 2006, qu'elle demande un mois plus tard, la résiliation de sa police d'assurance-automobile;

[18] Enfin, elle précise pour les mêmes motifs, que sa réaction aurait été immédiate si elle avait reçu un tel avis de résiliation. En effet, elle n'aurait pas attendu sept (7) mois avant de téléphoner à son courtier.

[19] Pour ces motifs, la version de la cliente sera retenue et celle de l'intimée, faute d'être logique, sera écartée en raison de l'absence de toute preuve documentaire confirmant la réception ou même l'envoi de l'avis de résiliation;

[20] D'ailleurs, il sied de rappeler les dispositions légales applicables en matière de résiliation :

- *Loi sur l'assurance-automobile* (L.R.Q., chapitre A-25) :

Renouvellement.

Article 90. Le contrat d'assurance est renouvelé de plein droit, pour une prime identique et pour la même période, à chaque échéance du contrat, à moins d'un avis contraire émanant de l'assureur ou de l'assuré; lorsqu'il émane de l'assureur, l'avis de non-renouvellement ou de modification de la prime doit être adressé à l'assuré, à sa dernière adresse connue, au plus tard le trentième jour précédant et incluant le jour de l'échéance.

Courtier.

Lorsque l'assuré fait affaires par l'entremise d'un courtier, l'avis prévu dans le premier alinéa est transmis par l'assureur au courtier, à charge par ce dernier de le remettre à l'assuré.

(Nos soulignements)

- *Code civil du Québec* :

Article 2477. L'assureur peut résilier le contrat moyennant un préavis qui doit être envoyé à chacun des assurés nommés dans la police. La résiliation a lieu 15 jours après la réception du préavis par l'assuré à sa dernière adresse connue.

Le contrat d'assurance peut aussi être résilié sur simple avis écrit donné à l'assureur par chacun des assurés nommés dans la police. La résiliation a lieu dès la réception de l'avis.

2008-07-03 (C)

PAGE : 5

Les assurés nommés dans la police peuvent toutefois confier à un ou plusieurs d'entre eux le mandat de recevoir ou d'expédier l'avis de résiliation. (Nos soulignements)

[21] Tel qu'il appert de ces dispositions législatives, le non-renouvellement doit être fait par écrit et le courtier a la charge de le faire parvenir à l'assuré (Art. 90 de la *Loi sur l'assurance-automobile*);

[22] Enfin, l'annulation d'une police d'assurance par un assuré exige un avis écrit (Art. 2477 C.c.Q.) et non un simple appel téléphonique;

[23] Pour l'ensemble de ces motifs, l'intimée sera déclarée coupable de négligence au sens de l'article 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* et un arrêt des procédures sera prononcé concernant l'article 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

B. Chef no.2

[24] Vu l'admission de l'intimée suivant laquelle aucun avis de fin de mandat ne fut expédié à l'assurée, celle-ci sera reconnue coupable d'une infraction à l'article 37(4) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

[25] En conséquence, un arrêt des procédures sera prononcé à l'égard de l'article 25 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

[26] Concernant l'avis de fin de mandat, M. Billette a déposé, lors de son témoignage, un exemplaire (P-25) de l'avis de fin de mandat utilisé au cabinet Rochefort;

[27] Il est à noter que ce modèle (P-25) n'a pas été révisé depuis presque vingt (20) ans. À cet égard, rappelons que le site internet de la CHAD comporte plusieurs modèles d'avis de fin de mandat;

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

Pour le chef no 1:

DÉCLARE l'intimée coupable d'avoir contrevenu à l'article 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* (R.Q.c.D-9.2, R.1.03);

PRONONCE un arrêt des procédures sur l'article 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*

2008-07-03 (C)

PAGE : 6

Pour le chef no 2:

DÉCLARE l'intimée coupable d'avoir contrevenu à l'article 37(4) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* (R.Q.c.D-9.2, R.1.03);

PRONONCE un arrêt des procédures sur l'article 25 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* (R.Q.c.D-9.2, R.1.03);

CONCLUSION

DEMANDE à la Secrétaire du Comité de discipline de convoquer les parties pour l'audition sur sanction.

LE TOUT, frais à suivre.

Me Patrick de Niverville, avocat
Président du comité de discipline

M. Benoit Ménard, C.d'A.Ass.,
courtier en assurance de dommages et
Membre du comité de discipline

M. Philippe Legault, C.d'A.Ass.,
courtier en assurance de dommages et
membre du Comité de discipline

Me Jean-Pierre Morin
Procureur de la syndic

Madame Caroline Barr
Se représentant seule

Date d'audience : 23 mars 2009

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

Dispense de l'obligation prévue à l'article 205 du *Règlement sur les valeurs mobilières* concernant la préparation professionnelle.

- Doige, Todd Jeffery
Jones, Gable & Compagnie limitée

Une dispense a été accordée au dirigeant de l'application de l'article 38 de *l'Instruction générale n° Q-9* concernant la formation professionnelle requise.

assortit le bénéfice de cette dispense de la condition suivante :

- il souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Renaissance Capital inc.

Approbation de la prise de position importante de 100 % du capital-actions de Renaissance Capital inc., courtier en valeurs de plein exercice par Jeannie Park, laquelle détient en propriété exclusive les sociétés 642668 BC Ltd. et 639450 BC Ltd.

3.8.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Copper Mesa Mining Corporation

Interdit à Copper Mesa Mining Corporation, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et de son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 9 avril 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0083

MonoGen, Inc.

Interdit à MonoGen, Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et de son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 15 avril 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0087

PreMD Inc.

Interdit à PreMD Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et de son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 9 avril 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0084

Ressources GLR inc.

Interdit à Ressources GLR inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et de son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 15 avril 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0089

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

Errata

Fonds IA Clarington canadien de revenu II (séries F6, F8, T6 et T8)

Fonds IA Clarington diversifié de revenu (séries F6, F8, I, T6 et T8)

Fonds IA Clarington tactique de revenu (séries F6, F8, I, T6 et T8)

Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel (séries F6, F8, I, T6, T8 et X)

Fonds IA Clarington américain de dividendes (séries F6, I et T6)

Fonds IA Clarington canadien équilibré (séries A et F)

Fonds IA Clarington d'actions canadiennes croissance (séries A)

Fonds IA Clarington canadiennes de croissance et de revenu (séries A et F)

Fonds IA Clarington d'occasions canadiennes (séries A, F et I)

Fonds IA Clarington de petites capitalisations canadiennes (séries A, F, I et X)

Fonds IA Clarington canadien de valeur (séries A, F et I)

Fonds IA Clarington équilibré diversifié (séries A et I)

Fonds Navellier IA Clarington de sociétés américaines toutes capitalisations (séries A, F, F6, I et T6)

Portefeuille IA Clarington de base (séries A et F)

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le tableau prévu à la section 6.6.1.2 (Prospectus définitifs) qui a été publié dans le bulletin du 10 avril 2009 (Vol. 6, n° 14).

Un visa a été octroyé par le Québec pour la modification de prospectus et non pour le prospectus définitif. L'avis à cet effet aurait dû paraître à la section 6.6.1.3 (Modifications de prospectus).

Le 17 avril 2009.

Fonds monétaire FMOQ

Fonds omnibus FMOQ

Fonds de placement FMOQ

Fonds revenu mensuel FMOQ

Fonds obligations canadiennes FMOQ

Fonds actions canadiennes FMOQ

**Fonds actions internationales FMOQ
(parts)**

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le tableau prévu à la section 6.6.1.3 (Modifications de prospectus) qui a été publié dans le bulletin du 10 avril 2009 (Vol. 6, n° 14).

Un visa a été octroyé par le Québec pour le prospectus définitif et non pour la modification du prospectus. L'avis à cet effet aurait dû paraître à la section 6.6.1.2 (Prospectus définitifs).

Le 17 avril 2009.

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
AHL Investment Strategies SPC	14 avril 2009	Ontario
Claymore Advantaged Canadian Bond ETF Claymore Advantaged High Yield Bond ETF	13 avril 2009	Ontario
Fiducie stratégique Navina/Lazard	15 avril 2009	Ontario
Fonds d'échange de revenu de revenu canadien Sentry Select	9 avril 2009	Ontario
Mines Aurizon Ltée	14 avril 2009	Colombie-Britannique
Pengrowth Energy Trust	15 avril 2009	Alberta
TransCanada Pipelines Limited	14 avril 2009	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de placement immobilier Cominar	14 avril 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Fonds d'Investissement RÉA II Natcan Inc. (anciennement le Fonds d'Investissement Actions-Croissance PME Inc.) (actions de catégorie A série 2009, classes Conseillers, Investisseurs et F et actions de catégorie A séries D et D2)	9 avril 2009	Québec
Fonds Marché Monétaire GBC (parts)	8 avril 2009	Québec
Fonds d'Obligations Canadien GBC (parts de catégorie A et de catégorie O)		- Colombie-Britannique
Fonds de Croissance et de Revenu GBC (parts)		- Alberta
Fonds de Croissance Canadien GBC (parts)		- Saskatchewan
Fonds de Croissance Nord-Américain GBC Inc. (actions)		- Manitoba
Fonds de Croissance International GBC (parts de catégorie A et de catégorie O)		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île du Prince Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
Cineplex Galaxy Income Fund	14 avril 2009	Ontario
Fonds privés TD	15 avril 2009	Ontario
Fonds privé d'obligations canadiennes à revenu TD		
Fonds privé d'obligations canadiennes à rendement TD		
Fonds privé d'obligations de sociétés canadiennes TD		
Fonds privé de dividendes canadiens TD		
Fonds privé d'actions canadiennes TD		
Fonds privé de fiducies de revenu TD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds privé d'occasions stratégiques canadiennes TD		
Fonds privé d'actions nord-américaines TD		
Fonds privé de petites et moyennes capitalisations TD		
Fonds privé d'actions américaines TD		
Fonds privé neutre en devises d'actions américaines de premier ordre TD		
Fonds privé d'actions internationales TD		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds COTE 100 REA II (<i>anciennement Fonds COTE 100 Actions-croissance PME</i>) (parts de catégorie ordinaire)	14 avril 2009	Québec
Fonds Focus Canada Mackenzie	15 avril 2009	Ontario
Fonds Unie	14 avril 2009	Ontario

Catégorie de société de revenu à court terme

Catégorie de société de revenu fixe canadien

Catégorie de société de revenu fixe international

Catégorie de société de revenu amélioré

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de société de valeur d'actions canadiennes		
Catégorie de société diversifiée d'actions canadiennes		
Catégorie de société de croissance d'actions canadiennes		
Catégorie de société alpha d'actions canadiennes		
Catégorie de société d'actions canadiennes à petite capitalisation		
Catégorie de société de valeur d'actions américaines		
Catégorie de société de valeur d'actions américaines couverte contre les risques de change		
Catégorie de société diversifiée d'actions américaines		
Catégorie de société de croissance d'actions américaines		
Catégorie de société alpha d'actions américaines		
Catégorie de société d'actions américaines à petite capitalisation		
Catégorie de société de valeur d'actions internationales		
Catégorie de société de valeur d'actions internationales couverte contre les risques de change		
Catégorie de société diversifiée d'actions internationales		
Catégorie de société de croissance d'actions internationales		
Catégorie de société alpha d'actions internationales		
Catégorie de société d'actions de marchés émergents		
Catégorie de société immobilier		
Fonds monétaire		
Fonds de revenu à court terme		
Fonds de revenu fixe canadien		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de revenu fixe international		
Fonds de revenu amélioré		
Fonds de valeur d'actions canadiennes		
Fonds diversifié d'actions canadiennes		
Fonds de croissance d'actions canadiennes		
Fonds de sociétés de petites capitalisations d'actions canadiennes		
Fonds de valeur d'actions américaines		
Fonds diversifié d'actions américaines		
Fonds de croissance d'actions américaines		
Fonds d'actions de sociétés américaines à petite capitalisation		
Fonds de valeur d'actions internationales		
Fonds diversifié d'actions internationales		
Fonds de croissance d'actions internationales		
Fonds d'actions de marchés émergents		
Fonds immobilier		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nouvelle-Écosse (La)	9 avril 2009	16 avril 2008
Calloway Real Estate Investment Trust	8 avril 2009	21 septembre 2007

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
CU Inc.	3 mars 2009	15 mai 2008
CU Inc.	3 mars 2009	15 mai 2008
Groupe Aeroplan Inc.	14 avril 2009	13 mars 2009
NAV Canada	14 avril 2009	22 janvier 2009
NAV Canada	14 avril 2009	22 janvier 2009
Shaw Communications	24 mars 2009	11 mars 2009

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Annidis Health Systems Corp.	2009-04-01	débetures	2 005 000 \$	2	13	2.3
Arizona Acquisition Fund Inc.	2009-04-01	1 455 actions ordinaires catégorie B	145,50 \$	2	9	2.3 / 2.9
IGW Real Estate Investment Trust	2009-03-25	1 129 030.4527 parts de fiducie	1 178 284,72 \$	1	33	2.3 / 2.9 / 2.10
Mountain Lake Resources Inc.	2009-04-03	2 500 000 actions ordinaires	625 000 \$	1	0	2.13
Silvermet Inc.	2009-03-23 et 2009-03-26	14 386 000 unités	719 300 \$	2	19	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Empire Company Limited

Vu la demande présentée par Empire Company Limited (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 avril 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(1), 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et aux articles 2.2(1) et 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 8 avril 2009 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 3 mai 2008;
 2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 31 janvier 2009;
 3. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 3 mai 2008;
 4. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 25 juillet 2008;
- (collectivement les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française de ces documents soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié définitif.

Fait à Montréal, le 8 avril 2009.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0070

Mines Aurizon Ltée

Vu la demande présentée par Mines Aurizon Ltée (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 8 avril 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(1), 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et aux articles 2.2(1) et 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 14 avril 2009 (la « dispense demandée ») :

1. le rapport de gestion qui accompagne les états financiers annuels vérifiés comparatifs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
 2. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
 3. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 26 mars 2009;
- (collectivement les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française de ces documents soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié définitif.

Fait à Montréal, le 14 avril 2009.

Benoit Dionne
 Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0073

Placements Banque Nationale

Le 9 avril 2009

**Dans l'affaire de la législation en valeurs mobilières
 de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario,
 du Québec, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard,
 de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Yukon
 (les « territoires »)**

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

**de Placements Banque Nationale Inc. (le « gestionnaire ») et
 des Fonds Banque Nationale énumérés à l'annexe A (les « fonds »)
 (collectivement, les « déposants »)**

Décision

Contexte

L'Autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chacun des territoires (le « décideur ») a reçu des déposants une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») leur accordant une prolongation des délais pour le renouvellement du prospectus simplifié et de la notice annuelle des fonds afin que ces délais correspondent à ceux qui s'appliqueraient si la date de caducité du prospectus simplifié et de la notice annuelle était le 5 juin 2009 (la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous examen coordonné) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision des autres décideurs.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14 101 sur les définitions* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

« Loi » désigne la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario);

« PBNI » désigne Placements Banque Nationale Inc.;

« Règlement 81-101 » désigne le *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*;

« Règlement 81-102 » désigne le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes des déposants :

- a) Le gestionnaire est une société par actions régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant son siège social à Montréal, au Québec. Le gestionnaire s'occupe de la gestion des fonds.
- b) Les fonds sont soit des fiducies de fonds commun de placement à capital variable constituées sous l'autorité des lois de l'Ontario soit une catégorie d'une société de placement à capital variable régie par les lois du Canada.
- c) Les titres des fonds sont actuellement autorisés en vue de leur placement dans chaque province et chaque territoire du Canada au moyen d'un prospectus simplifié et d'une notice annuelle datés du 16 mai 2008.
- d) Les fonds sont des émetteurs assujettis aux termes des lois de chaque province et de chaque territoire du Canada. Aucun des fonds n'est en défaut quant à l'une ou l'autre des exigences prescrites par la législation.
- e) Dans chaque territoire, à la condition qu'un prospectus simplifié pro forma soit déposé 30 jours avant le 16 mai 2009, qu'une version définitive du prospectus simplifié soit déposée d'ici le 26 mai 2009 et qu'un visa pour le prospectus simplifié soit délivré par les autorités en valeurs mobilières d'ici le 5 juin 2009, les titres des fonds peuvent être placés sans interruption pendant cette période de renouvellement du prospectus.
- f) Le gestionnaire assure la gestion des fonds et des Fonds Altamira à la suite d'une fusion de Services de placement Altamira inc. (l'ancien gestionnaire des Fonds Altamira) et de Placements Banque Nationale Inc. (le gestionnaire des fonds) en novembre 2008.
- g) Les titres des Fonds Altamira sont actuellement autorisés en vue de leur placement dans chaque province et chaque territoire du Canada aux termes d'un prospectus simplifié et d'une notice annuelle datés du 3 novembre 2008.

- h) En raison de la fusion de Services de placement Altamira inc. et de Placements Banque Nationale Inc., le gestionnaire rationalise et intègre, à l'heure actuelle, les Fonds Altamira aux fonds.
- i) Le gestionnaire propose de renouveler le prospectus simplifié et la notice annuelle des Fonds Altamira plus tôt pour inclure ces organismes de placement collectif dans le prospectus simplifié et la notice annuelle des fonds.
- j) En outre, le gestionnaire envisage des fusions de fonds et des modifications de mandat qui pourraient avoir une incidence sur les fonds et qui, si elles sont mises en œuvre, entreraient en vigueur vers le 12 juin 2009. Les fusions de fonds et les modifications de mandat qui seront mises en œuvre seront conformes aux exigences du Règlement 81-102, y compris, notamment, le dépôt de modifications pertinentes du prospectus simplifié et de la notice annuelle des fonds et des Fonds Altamira et des demandes d'approbation auprès du comité d'examen indépendant, des porteurs de titres et des organismes de réglementation, au besoin.
- k) Afin de réduire les coûts qui seraient associés au renouvellement du prospectus simplifié et de la notice annuelle des fonds en mai et à la modification et à la mise à jour subséquentes du prospectus simplifié et de la notice annuelle en juin après les fusions et les modifications de mandat proposées, le gestionnaire souhaite une prolongation des délais afin de reporter la date de caducité au 5 juin 2009, de sorte que le prospectus simplifié et la notice annuelle de renouvellement puissent être déposés le 15 juin 2009, après la réalisation des fusions et des modifications de mandat proposées.
- l) Puisqu'il ne sait pas s'il obtiendra l'approbation des porteurs de titres pour l'ensemble des modifications proposées, le gestionnaire suggère de déposer un prospectus simplifié et une notice annuelle pro forma à l'égard de l'ensemble des fonds et, ensuite, un prospectus simplifié et une notice annuelle définitifs à l'égard des fonds qui poursuivront leurs activités après les fusions.
- m) En l'absence de la présente décision, le Règlement 81-101 et le paragraphe 62(2) de la Loi prévoient que les fonds doivent avoir déposé un nouveau prospectus simplifié et une nouvelle notice annuelle définitifs d'ici le 26 mai 2009 et avoir reçu un visa définitif au plus tard le 5 juin 2009.
- n) Depuis le 16 mai 2008, soit la date du dernier prospectus simplifié et de la dernière notice annuelle, aucun changement important non déclaré ne s'est produit à l'égard des fonds. Par conséquent, les renseignements concernant les fonds figurant dans le prospectus simplifié et la notice annuelle demeurent exacts. La prolongation demandée n'aura aucune incidence sur l'actualité ou l'exactitude des renseignements figurant dans le prospectus simplifié et la notice annuelle et, par conséquent, ne portera pas atteinte à l'intérêt du public.
- o) À moins que les délais ne soient prolongés et la date de caducité actuelle reportée, le nouveau prospectus simplifié et la nouvelle notice annuelle devront être déposés 17 jours avant la date des fusions et des modifications de mandat proposées. Si les fonds doivent ainsi déposer un prospectus simplifié et une notice annuelle puis les modifier dans un si court délai, cela augmentera les frais engagés par les fonds (et, en dernier lieu, par les porteurs de titres des fonds), et pourrait créer de la confusion chez les porteurs de titres.

Décision

Chacun des décideurs estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée.

Annexe A

Fonds de marché monétaire Banque Nationale
Fonds de bons du Trésor Plus Banque Nationale

Fonds de marché monétaire américain Banque Nationale
 Fonds de liquidités corporatives Banque Nationale
 Fonds de gestion de trésorerie Banque Nationale
 Fonds d'hypothèques Banque Nationale
 Fonds d'obligations Banque Nationale
 Fonds de dividendes Banque Nationale
 Fonds d'obligations mondiales Banque Nationale
 Fonds d'obligations à rendement élevé Banque Nationale
 Fonds de revenu mensuel Prudent Banque Nationale
 Fonds de revenu mensuel Conservateur Banque Nationale
 Fonds de revenu mensuel Pondéré Banque Nationale
 Fonds de revenu mensuel Banque Nationale
 Fonds de revenu mensuel Élevé Banque Nationale
 Fonds de revenu mensuel Actions Banque Nationale
 Fonds de retraite équilibré Banque Nationale
 Fonds diversifié Prudent Banque Nationale
 Fonds diversifié Conservateur Banque Nationale
 Fonds diversifié Pondéré Banque Nationale
 Fonds diversifié Équilibré Banque Nationale
 Fonds diversifié Croissance Banque Nationale
 Fonds d'actions canadiennes Banque Nationale
 Fonds d'opportunités canadiennes Banque Nationale
 Fonds indiciel canadien Banque Nationale
 Fonds indiciel canadien Plus Banque Nationale
 Fonds petite capitalisation Banque Nationale
 Fonds d'actions mondiales Banque Nationale
 Fonds indiciel international Banque Nationale
 Fonds indiciel américain Banque Nationale
 Fonds indiciel américain Plus Banque Nationale
 Fonds d'actions européennes Banque Nationale
 Fonds petite capitalisation Europe Banque Nationale
 Fonds Asie-Pacifique Banque Nationale
 Fonds marchés émergents Banque Nationale
 Fonds croissance Québec Banque Nationale
 Fonds ressources naturelles Banque Nationale
 Fonds économie d'avenir Banque Nationale
 Fonds technologies mondiales Banque Nationale
 Catégorie rendement stratégique Banque Nationale
 Fonds Répartition d'actifs canadiens Banque Nationale/Fidelity
 Fonds Frontière Nord^{MD} Banque Nationale/Fidelity
 Fonds Mondial Banque Nationale/Fidelity
 Fonds Omega actions privilégiées
 Fonds Omega dividendes élevés
 Fonds Omega Consensus actions américaines
 Fonds Omega Consensus actions internationales

Josée Deslauriers
 Directrice des fonds d'investissement et de l'information continue

Décision n°: 2009-FIIC-0079

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet

www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 -

Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujéti

Deutsche Telekom AG

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujéti de Deutsche Telekom AG.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision rendue par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2009-SMV-0015

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ASTRAL MEDIA INC.	2009-02-28
CANADIAN SATELLITE RADIO HOLDINGS INC.	2009-02-28
CANWEST GLOBAL COMMUNICATIONS CORP.	2009-02-28
CLINE MINING CORPORATION	2009-02-28
COGECO CABLE INC.	2009-02-28
COGECO INC.	2009-02-28
CONTINENTAL PRECIOUS MINERALS INC.	2009-02-28
CORPORATION INDUSTRIES CENTRALES INC.	2009-01-31
CORPORATION NUVOLT INC.	2009-02-28
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2009-02-28
FIRAN TECHNOLOGY GROUP CORPORATION	2009-02-27
FRV MEDIA INC.	2009-01-31
GLENDALE INTERNATIONAL CORP.	2009-02-27
GOODFELLOW INC.	2009-02-28
GROUPE DISTINCTION INC.	2009-02-28
GROUPE OPMEDIC INC.	2009-02-28
GROUPE SPORTSCENE INC.	2009-03-01
LORUS THERAPEUTICS INC.	2009-02-28
LUXELL TECHNOLOGIES INC.	2009-02-28
MEDICURE INC.	2009-02-28
NAV CANADA	2009-02-28
NOVAGOLD RESOURCES INC.	2009-02-28
NOVUS GOLD CORP.	2009-02-28
OSI GEOSPATIAL INC.	2009-02-28
PLATINUM GROUP METALS LIMITED	2009-02-28
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	2009-02-28
RUTTER INC.	2009-02-28
SANDVINE CORPORATION	2009-02-28
SCORE MEDIA INC.	2009-02-28
SHAW COMMUNICATIONS INC.	2009-02-28
SOCIETE CALDWELL INTERNATIONALE INC. (LA)	2009-02-28
STYLE DE VIE AMICA INC.	2009-02-28
THALLION PHARMACEUTIQUES INC.	2009-02-28
VASOGEN INC.	2009-02-28

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
BIOMERGE INDUSTRIES LTD.	2008-12-31
BOLIDEN AB	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DES EMPLOYES DE LA S.T.C.U.M.	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DE L'EDUCATION	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS CENTRE DU BAS-RICHELIEU	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE BEAUCE-CENTRE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE BOUCHERVILLE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CHARLEMAGNE	2008-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CAISSE DESJARDINS DE DOLBEAU-MISTASSINI	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'ARDOISE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA DEFENSE NATIONALE (QUEBEC)	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-ACADIE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DU SAGUENAY	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE-DES-FORTS	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LONGUEUIL	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE NICOLET	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE ROUYN-NORANDA	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-LEONARD	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE STANSTEAD	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE TETREAULTVILLE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE TRACADIECHE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DES GRANDES SEIGNEURIES	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DES HAUTS-RELIEFS	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DES METAUX BLANCS	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DES RIVIERES	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DOMAINE SAINT-SULPICE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU BIC	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LA NOUVELLE-BEAUCE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU NORD DE LAVAL	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU NORD DE SHERBROOKE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU PARC SIR-G.-E.-CARTIER DE MONTREAL	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU SUD DES CHENAUX	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS LACHINE/ST-PIERRE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS LES MEANDRES	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS SAINT-HUBERT	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE CHATEAUGUAY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE CABANO	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE HEROUXVILLE (10086)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE KAMOURASKA (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE LA PRAIRIE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE LA TABATIERE (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE LAC-A-LA-TORTUE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-LIBOIRE (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-HONORE DE SHENLEY (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-SYLVERE (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE VERCHERES (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MASHAM-LUSKVILLE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MONT-SAINTE-ANNE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS NICOLAS-JUCHEREAU	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PREFONTAINE-HOCHELAGA	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BROME-MISSISQUOI	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CHARLEBOURG	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CHICOUTIMI	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CRANBOURNE (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE HAVRE-AUX-MAISONS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE HAVRE-SAINT-PIERRE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ILE-AUX-GRUES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAC-SAINT-CHARLES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LATERRIERE	2008-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE POINTE-BLEUE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE REPENTIGNY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-ANTONIN	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-AUGUSTIN DALMAS (70031)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-CYPRIEN (60054)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-ELOI	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-FABIEN	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-JUSTE-DU-LAC	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-MARTIN	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-PRIME	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-SEVERIN	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINTE-LUCE-LUCEVILLE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STE-JULIENNE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VICTORIAVILLE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CAP-ROUGE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE FATIMA	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE GATINEAU	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ANSE DE LA POCATIERE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'OUEST DE LAVAL	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA BASSE-LIEVRE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE-GASPESIE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MALBAIE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVIERE DU SUD	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVIERE NOIRE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE MATAWINIE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MAISON DE RADIO-CANADA	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA VALLEE DE L'ETCHEMIN	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA VALLEE DES LACS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LEVIS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONT-JOLI	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTCALM	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTMAGNY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NEUVILLE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RICHELIEU SAINT-MATHIAS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VERDUN	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VIGER	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES DEUX RIVES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES QUATRE-VENTS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS-LACS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS-VALLEES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES HORIZONS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES MONTS DE BELLECHASSE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES RAMEES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES VERSANTS DU MONT-COMI	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU BASSIN-DE-CHAMBLY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CHRIST-ROI (JOLIETTE)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU NORD-OUEST DU TEMISCAMINGUE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU GRANIT	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU HAUT-PAYS DE LA NEIGETTE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU NORD DE LA BEAUCE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PORTAGE	2008-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU RIVAGE ET DES MONTS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU TERROIR BASQUE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MORILAC	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PROVOST DE LACHINE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS VALLEE DE LA KIAMIKA	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE LES GRANDS BOULEVARDS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE RIVIERA	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE ST-PAUL-L'ERMITE	2008-12-31
CHURCHILL ENERGY INC.	2008-12-31
COND'EAUTELS DU MANOIR	2005-12-31
COND'EAUTELS DU MANOIR	2006-12-31
COND'EAUTELS DU MANOIR	2007-12-31
COND'EAUTELS DU MANOIR	2008-12-31
DECISION DYNAMICS TECHNOLOGY LTD.	2008-12-31
DESCARTES SYSTEMS GROUP INC. (THE)	2009-01-31
ESPERANZA SILVER CORPORATION	2008-12-31
FIDUCIE CARTE DE CREDIT OR	2008-12-31
FONDS D'OBLIGATIONS DES SERVICES FINANCIERS DES INST. LOCALES (#12484)	2008-12-31
FONDS DE MARCHE MONETAIRE DES SERVICES FINANCIERS DES INST. LOCALES (#12484)	2008-12-31
GENDIS INC.	2009-01-31
GROUPE FORZANI LTEE (LE)	2009-02-01
INTERNATIONAL DATACASTING CORPORATION	2009-01-31
MEGA SILVER INC.	2008-12-31
MOTIONSPHERE CAPITAL INC.	2008-12-31
RESSOURCES CALDERA INC.	2008-12-31
RESSOURCES SPIDER INC.	2008-12-31
SCOTIA SCHOOLS TRUST	2008-12-31
TELECOM ITALIA S.P.A.	2008-12-31
TRANZEO WIRELESS TECHNOLOGIES INC.	2008-12-31
VGS SEISMIC CANADA INC.	2008-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
BIOMERGE INDUSTRIES LTD.	2008-12-31
BOLIDEN AB	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DES EMPLOYES DE LA S.T.C.U.M.	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DE L'EDUCATION	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS CENTRE DU BAS-RICHELIEU	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE BEAUCE-CENTRE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE BOUCHERVILLE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CHARLEMAGNE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE DOLBEAU-MISTASSINI	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'ARDOISE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA DEFENSE NATIONALE (QUEBEC)	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-ACADIE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DU SAGUENAY	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE-DES-FORTS	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LONGUEUIL	2008-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CAISSE DESJARDINS DE NICOLET	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE ROUYN-NORANDA	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-LEONARD	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE STANSTEAD	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE TETREAUVTVILLE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE TRACADIECHE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DES GRANDES SEIGNEURIES	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DES HAUTS-RELIEFS	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DES METAUX BLANCS	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DES RIVIERES	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DOMAINE SAINT-SULPICE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU BIC	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LA NOUVELLE-BEAUCE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU NORD DE LAVAL	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU NORD DE SHERBROOKE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU PARC SIR-G.-E.-CARTIER DE MONTREAL	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU SUD DES CHENAUX	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS LACHINE/ST-PIERRE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS LES MEANDRES	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS SAINT-HUBERT	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE CHATEAUGUAY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE CABANO	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE HEROUXVILLE (10086)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE KAMOURASKA (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE LA PRAIRIE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE LA TABATIERE (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE LAC-A-LA-TORTUE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-LIBOIRE (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-HONORE DE SHENLEY (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-SYLVERE (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE VERCHERES (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MASHAM-LUSKVILLE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MONT-SAINTE-ANNE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS NICOLAS-JUCHEREAU	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PREFONTAINE-HOCHELAGA	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BROME-MISSISQUOI	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CHARLEBOURG	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CHICOUTIMI	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CRANBOURNE (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE HAVRE-AUX-MAISONS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE HAVRE-SAINT-PIERRE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ILE-AUX-GRUES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAC-SAINT-CHARLES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LATERRIERE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE POINTE-BLEUE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE REPENTIGNY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-ANTONIN	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-AUGUSTIN DALMAS (70031)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-CYPRIEN (60054)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-ELOI	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-FABIEN	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-JUSTE-DU-LAC	2008-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-MARTIN	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-PRIME	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-SEVERIN	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINTE-LUCE-LUCEVILLE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STE-JULIENNE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VICTORIAVILLE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CAP-ROUGE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE FATIMA	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE GATINEAU	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ANSE DE LA POCATIERE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'OUEST DE LAVAL	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA BASSE-LIEVRE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE-GASPESIE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MALBAIE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVIERE DU SUD	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVIERE NOIRE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE MATAWINIE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MAISON DE RADIO-CANADA	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA VALLEE DE L'ETCHEMIN	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA VALLEE DES LACS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LEVIS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONT-JOLI	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTCALM	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTMAGNY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NEUVILLE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RICHELIEU SAINT-MATHIAS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VERDUN	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VIGER	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES DEUX RIVES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES QUATRE-VENTS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS-LACS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS-VALLEES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES HORIZONS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES MONTS DE BELLECHASSE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES RAMEES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES VERSANTS DU MONT-COMI	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU BASSIN-DE-CHAMBLY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CHRIST-ROI (JOLIETTE)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU NORD-OUEST DU TEMISCAMINGUE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU GRANIT	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU HAUT-PAYS DE LA NEIGETTE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU NORD DE LA BEAUCE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PORTAGE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU RIVAGE ET DES MONTS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU TERROIR BASQUE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MORILAC	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PROVOST DE LACHINE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS VALLEE DE LA KIAMIKA	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE LES GRANDS BOULEVARDS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE RIVIERA	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE ST-PAUL-L'ERMITE	2008-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CHURCHILL ENERGY INC.	2008-12-31
DECISION DYNAMICS TECHNOLOGY LTD.	2008-12-31
DESCARTES SYSTEMS GROUP INC. (THE)	2009-01-31
ESPERANZA SILVER CORPORATION	2008-12-31
FIDUCIE CARTE DE CREDIT OR	2008-12-31
FONDS D'OBLIGATIONS DES SERVICES FINANCIERS DES INST. LOCALES (#12484)	2008-12-31
FONDS DE MARCHE MONETAIRE DES SERVICES FINANCIERS DES INST. LOCALES (#12484)	2008-12-31
GENDIS INC.	2009-01-31
GROUPE FORZANI LTEE (LE)	2009-02-01
INTERNATIONAL DATACASTING CORPORATION	2009-01-31
MEGA SILVER INC.	2008-12-31
MOTIONSPHERE CAPITAL INC.	2008-12-31
RESSOURCES CALDERA INC.	2008-12-31
RESSOURCES SPIDER INC.	2008-12-31
SCOTIA SCHOOLS TRUST	2008-12-31
TELECOM ITALIA S.P.A.	2008-12-31
TRANZEO WIRELESS TECHNOLOGIES INC.	2008-12-31
VGS SEISMIC CANADA INC.	2008-12-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
AASTRA TECHNOLOGIES LIMITED	
AINSWORTH LUMBER CO. LTD.	
AIR CANADA	
ANDERSON ENERGY LTD.	
AUTOCANADA INCOME FUND	
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
BOSTON PIZZA ROYALTIES INCOME FUND	
CALFRAC WELL SERVICES LTD.	
CINRAM INTERNATIONAL INCOME FUND	
CINRAM INTERNATIONAL LIMITED PARTNERSHIP	
COREL CORPORATION	
CORPORATION HAEMACURE	
CORPORATION NORTHGATE MINERALES	
CROCOTTA ENERGY INC.	
DAYLIGHT RESOURCES TRUST	
DESTINY RESOURCE SERVICES CORP.	
DUNDEE PRECIOUS METALS INC.	
EGI FINANCIAL HOLDINGS INC.	
ELDORADO GOLD CORPORATION	
EMBER RESOURCES INC.	
EMERA INCORPORATED	
EQUITABLE GROUP INC.	
FAIRWEST ENERGY CORPORATION	
FLINT ENERGY SERVICES LTD.	
FNX MINING COMPANY INC.	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	
FONDS DE REVENU BENVEST NEW LOOK	

FONDS DE REVENU GENIVAR
FONDS DE REVENU HELICOPTERES CANADIENS
FONDS DE REVENU JAZZ AIR
FONDS DE REVENU MORNEAU SOBECO
FORACO INTERNATIONAL SA
FP NEWSPAPERS INCOME FUND
GENDIS INC.
GISEMENTS PETROLIERS DE CONTROLE BRITANNIQUE LTEE
GMP CAPITAL TRUST
GOLDCORP INC.
GRIFFITHS MCBURNEY L.P.
GROUPE DISTINCTION INC.
HEMISPHERE GPS INC.
HIGHPINE OIL & GAS LIMITED
IMAX CORPORATION
IMPERIAL METALS CORPORATION
INTERNATIONAL ROYALTY CORPORATION
JUMPTV INC.
KEG ROYALTIES INCOME FUND (THE)
KILLAM PROPERTIES INC.
KINROSS GOLD CORPORATION
L-1 IDENTITY SOLUTIONS, INC.
LAB RECHERCHE INC.
LAKE SHORE GOLD CORP.
LIVINGSTON INTERNATIONAL INCOME FUND
MACDONALD DETTWILER AND ASSOCIATES LTD
MAGELLAN AEROSPACE CORPORATION
MI DEVELOPMENTS INC.
MINES AURIZON LTEE
MINES RICHMONT INC.
NEW GOLD INC.
NORTHERN SUPERIOR RESOURCES INC.
NPS PHARMACEUTICALS, INC.
ONEX CORPORATION
PAN AMERICAN SILVER CORP.
PAPIERS FRASER INC.
PEYTO ENERGY TRUST
PHOENIX TECHNOLOGY INCOME FUND
POWER CORPORATION DU CANADA
PRECISION DRILLING LIMITED PARTNERSHIP
PRECISION DRILLING TRUST
PREMIUM BRANDS INCOME FUND
PRIMARY ENERGY RECYCLING CORPORATION
PRIME RESTAURANTS ROYALTY INCOME FUND
PROMETIC SCIENCES DE LA VIE INC.

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

SANDVINE CORPORATION
 SEAMARK ASSET MANAGEMENT LTD.
 SILVER WHEATON CORP.
 SOMERSET ENTERTAINMENT INCOME FUND
 SPX CORPORATION
 SXC HEALTH SOLUTIONS CORP.
 TECHNICOIL CORPORATION
 TEKmira PHARMACEUTICALS CORPORATION
 TELUS CORPORATION
 TIMBERWEST FOREST CORP.
 TRADEX FONDS D'ACTIONNEMENT LIMITEE (#12706)
 TRAFALGAR ENERGY LTD.
 TRINIDAD DRILLING LTD.
 TWIN BUTTE ENERGY LTD.
 ULTRA PETROLEUM CORP.
 URANIUM ONE INC.
 VERMILION ENERGY TRUST
 WEST ENERGY LTD.
 WESTERN FINANCIAL GROUP INC.
 WESTERN FOREST PRODUCTS INC.
 YAMANA GOLD INC.
 ZCL COMPOSITES INC.

NOTICE ANNUELLE

Date du document

BOLIDEN AB	2008-12-31
FIDUCIE CARTE DE CREDIT OR	2008-12-31
GENDIS INC.	2009-01-31
GROUPE FORZANI LTEE (LE)	2009-02-01
IMA EXPLORATION INC.	2008-12-31
INTERNATIONAL DATACASTING CORPORATION	2009-01-31
RAVENSOURCE FUND	2008-12-31
TELECOM ITALIA S.P.A.	2008-12-31

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	
1 :	Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres
2 :	Filiale de l'émetteur assujetti
3 :	Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.
4 :	Administrateur d'un émetteur assujetti
5 :	Dirigeant d'un émetteur assujetti
6 :	Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3
7 :	Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6
8 :	Initié présumé – six mois avant de devenir initié
NATURE DE L'OPÉRATION	
Généralités	
00 :	Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI
10 :	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché
11 :	Acquisition ou aliénation effectuée privément
15 :	Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus
16 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus
22 :	Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition
30 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat
35 :	Dividende en actions
36 :	Conversion ou échange
37 :	Division ou regroupement d'actions
38 :	Rachat – annulation
40 :	Vente à découvert
45 :	Contrepartie d'un bien
46 :	Contrepartie de services
47 :	Acquisition ou aliénation par don
48 :	Acquisition par héritage ou aliénation par legs
Dérivés émis par l'émetteur	
50 :	Attribution d'options
51 :	Levée d'options
52 :	Expiration d'options
53 :	Attribution de bons de souscription
54 :	Exercice de bons de souscription
55 :	Expiration de bons de souscription
56 :	Attribution de droits de souscription
57 :	Exercice de droits de souscription
58 :	Expiration de droits de souscription
59 :	Exercice au comptant
Dérivés émis par un tiers	
70 :	Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
71 :	Exercice d'un dérivé émis par un tiers
72 :	Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
73 :	Expiration d'un dérivé émis par un tiers
Divers	
90 :	Changements relatifs à la propriété
97 :	Autres
99 :	Correction d'information
NATURE DE L'EMPRISE	
D :	Propriété directe
I :	Propriété indirecte
C :	Contrôle
AUTRES MENTIONS	
O :	Opération originale
M :	Première modification
M' :	Deuxième modification
M" :	Troisième modification, etc.
R :	Opération déclarée hors délai (en retard).

* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
01 Communiqué Laboratory Inc.									
<i>Options</i>									
Train, William, Archibald	4		O	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	120 000	0.1400	391 000
AbitibiBowater Canada Inc.									
<i>Actions échangeables</i>									
Bowater Canadian Holdings Incorporated	3		O	2009-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	184		5 072 719
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	5.7200	18 959 880
			O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	5.7000	18 945 880
Addax Petroleum Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pearce, James Charles	5		O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	29.2000	80 599
			O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	29.2000	80 499
			O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	29.2000	80 399
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	30.2900	80 099
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	30.2500	79 899
ALAMOS GOLD INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
HUGHES, RICHARD WILLIAM	4		O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	8.3570	64 207
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 600)	8.2890	56 607
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	8.2100	55 407
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	8.4240	48 407
			O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	8.2100	48 107
Morda, Nathaniel Jon	5		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	8.2100	16 100*
Van de Beuken, John	4	R	O	2009-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 500)	7.8870	173 600
		R	O	2009-03-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	8.8000	158 600
		R	O	2009-03-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	9.0010	143 600
		R	O	2009-03-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	9.0000	118 600
		R	O	2009-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	9.0500	116 300
Algoma Central Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Amogla Holdings Limited	3		O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	60.9990	1 149 846
Allen-Vanguard Corporation									
<i>Subscription Receipts</i>									
McWhinnie, Cary	4		O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(42 601)		0
Altus Group Income Fund									
<i>Class B Units</i>									
Barker, Michael	5		O	2009-04-09	D	36 - Conversion ou échange	(420)		421
Barker Family Trust	PI		O	2009-04-09	C	36 - Conversion ou échange	(39 847)		39 848
<i>Parts</i>									
Barker, Michael	5		O	2009-04-09	D	36 - Conversion ou échange	420		38 070
Barker Family Trust	PI		O	2009-04-09	C	36 - Conversion ou échange	39 847		44 847
American Bonanza Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
East Hill Hedge Fund, LLC	3	R	O	2009-04-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 875 000	0.0800	16 035 417
Amerigo Resources Ltd									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Rule Family Trust	3		O	2009-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 431 500
<i>Bons de souscription</i>									
The Rule Family Trust	3		O	2009-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 872 400
AMI Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Elford, Dustin Arthur	4, 5		O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0400	1 006 000
			O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0500	1 011 000
Pettigrew, William Curtis	4		O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0450	910 550
			O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.0500	918 550
Anderson Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chicoine, Blaine Morris	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 274	1.0400	
			M	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 274	0.9600	230 532
Dau, Brian Harold	4, 5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 573	1.0400	
			M	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 573	0.9600	1 077 288
Harvey, Philip Andrew	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 274	1.0400	
			M	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 274	0.9600	301 545
Kell, Daniel, Frederick	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 274	1.0400	
			M	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 274	0.9600	300 015
Marshall, Jamie Alonzo	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 677	1.0400	
			M	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 677	0.9600	11 044
Spyker, David Michael	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 274	1.0400	
			M	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 274	0.9600	347 473
Wong, Mary Darlene	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 612	1.0400	
			M	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 612	0.9600	11 272
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
BERTI, GREGORY JOHN	5		O	2009-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	6.5400	13 390*
BRISTOW, ANTHONY MARK	5		O	2009-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	277	6.5400	25 246*
FRASER, SCOTT	5		O	2009-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	6.5400	2 298*
NILES, SHARI ANN	5		O	2009-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	6.5400	5 995*

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Patchet, Peter Bruce	5		O	2009-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	176	6.5400	14 366*
VAN WELY, ROBERT PETER	5		O	2009-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	114	6.5400	9 206*
WALL, BRENDAN PATRICK	5		O	2009-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	6.5400	1 721*
ZARAFONITIS, JAMES CHRISTOPHER	5		O	2009-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	6.5400	7 474*
Anvil Mining Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
evans, patrick charles	4		O	2009-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
<i>Options</i>									
Bradford, Peter	4, 8		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.2700	350 000
Dawson, Thomas C.	4		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.2700	275 000
evans, patrick charles	4		O	2009-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.1600	100 000
			O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.2700	150 000
Apella Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Brien, Patrick	4, 5, 3	R	O	2009-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	0.1000	1 132 967
ARC Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Gill, Terrence Nigel	5		O	2008-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	18.2456	6 180
			O	2008-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74	16.5199	6 254
Armtec Infrastructure Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Molby, Kim	7	R	O	2009-03-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 690)	16.0000	13 576
Arsenal Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacKay, Ronald Neil	4								
101029936 Saskatchewan Ltd.	PI		O	2009-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	0.1900	2 127 900
			O	2009-04-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1700	2 227 900
			O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	0.1900	2 352 900
Artis Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Artis Real Estate Investment Trust	1		O	2009-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(27 700)		0
Astral Media inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Horn, Sidney M.	4, 6		O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	28.0000	2 800
Baffinland Iron Mines Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Resource Capital Fund IV LP	3		O	2009-04-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	22 176 564		53 721 905
<i>Droits de souscription</i>									
Resource Capital Fund IV LP	3		O	2008-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 176 554		
			M	2008-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 176 564		22 176 564
			O	2009-04-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(22 176 564)		0

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ballard Power Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cass, Edward Paul	5		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 931
<i>Options</i>									
Cass, Edward Paul	5		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			163 650
<i>Parts Restricted Share Units</i>									
Cass, Edward Paul	5		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			59 877
BAM Investments Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BAM Investments Corp.	1		O	2009-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.3300	1 000
			O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.0000	2 000
			O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.3000	3 000
			O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
BAM Split Corp.									
<i>Actions privilégiées Class AA Series 1</i>									
BAM Investments Corp.	3		O	2009-03-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	20.7125	1 069 100
			O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 000	21.8860	1 103 100
Banque de Montréal									
<i>Actions ordinaires</i>									
Millar, Wendy	5		O	2009-04-03	D	51 - Exercice d'options	888	25.6000	1 723
			O	2009-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(888)	34.5720	835
<i>Options</i>									
Millar, Wendy	5		O	2003-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			149 236
			O	2009-04-03	D	51 - Exercice d'options	(888)	25.6000	148 348*
Baymount Incorporated (formerly Academy Capital Corp.)									
<i>Options</i>									
Biemann, Frank Helmut	4		O	2009-04-03	D	52 - Expiration d'options	(350 000)	0.2500	0
Carbonaro, David	4, 5		O	2009-04-03	D	52 - Expiration d'options	(400 000)	0.2500	400 000
Goldberg, Gerald	4		O	2009-04-03	D	52 - Expiration d'options	(227 564)	0.2500	122 436
Simmonds, John Graham	4, 5		O	2009-04-03	D	52 - Expiration d'options	(600 000)	0.2500	800 000
Baytex Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dargan, Naveen	4		O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	14.5000	
RRSP	PI		M	2009-04-14	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	15 000	14.5000	15 000
			O	2003-09-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
BCE Inc.									
<i>Share Units</i>									
Bérard, André	4		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 493	25.1200	27 487
Brenneman, Ron A.	4		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 493	25.1200	23 463
Fell, Anthony S.	4		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 493	25.1200	28 767
Kaufman, Donna Soble	4		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	746	25.1200	26 271
O'Neill, Thomas Charles	4		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	649	25.1200	10 994
Pattison, James A.	4		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1 493	25.1200	15 146

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Tellier, Paul M.	4		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 493	25.1200	38 329
BioSyntech, Inc.									
<i>Options</i>									
Lagueux, Michel	4	R	O	2009-03-31	D	50 - Attribution d'options	500 000		1 000 000
Lemire, Louis	5	R	O	2009-03-31	D	50 - Attribution d'options	100 000		300 000
Restrepo, Alberto	4	R	O	2009-03-31	D	50 - Attribution d'options	100 000		450 000
Shive, Matthew	5	R	O	2009-03-31	D	50 - Attribution d'options	600 000		1 400 000
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units (Convert to TU and/or cash)</i>									
Kapitza, Ernest	4		O	2009-03-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(945)		7 384
<i>Parts de fiducie</i>									
Kapitza, Ernest	4		O	2009-03-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	945	24.3900	1 299
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(945)	28.0000	354
aztipak developments inc.	PI		O	2009-04-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	27.5000	14 000
Bombardier Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (Subordinate Voting)</i>									
Rondeau, Isabelle	5		O	2009-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	5.8400	7 936
Brainhunter Inc. (formerly TrekLogic Technologies Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brainhunter Inc.	1		O	2009-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	0.0950	11 000
			O	2009-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)		0
			O	2009-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.1000	1 500
			O	2009-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
			O	2009-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.1200	500
			O	2009-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2009-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	0.1200	10 500
			O	2009-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	(10 500)		0
			O	2009-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	0.1200	11 000
			O	2009-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)		0
			O	2009-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	486 000	0.1200	486 000
			O	2009-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(486 000)		0
Brascan SoundVest Rising Distribution Split Trust									
<i>Capital Units</i>									
Brascan SoundVest Rising Distribution Split Trust	1		O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.5000	1 000
			O	2009-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.5000	2 000
			O	2009-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.4600	3 000
			O	2009-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
<i>Preferred Security</i>									
Brascan SoundVest Rising Distribution Split Trust	1		O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	5.2000	100
			O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	5.2200	900
			O	2009-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	5.2200	2 000
			O	2009-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.2000	3 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
Breakwater Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires CUSIP 106902307</i>									
carreau, robert	5		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66 666	0.1200	211 763
Cuttriss, Robert Hartney	5		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50 000	0.1200	149 995
Doucet, Mario	7		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39 583	0.1200	90 457
Duncan, Lesley Ruth	5		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 000	0.1200	28 574
Dundee Corporation	3		O	2009-04-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	57 560 000	0.1000	164 255 061
			O	2009-04-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	400 000	0.4000	164 655 061
Hermann, Frederick William	5		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93 750	0.1200	264 397
Pirie, George E.	5		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125 000	0.1200	313 743
<i>Bons de souscription CUSIP 106902158</i>									
Dundee Corporation	3		O	1991-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	28 780 000	0.1000	28 780 000
			O	2009-04-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	200 000	0.1000	28 980 000
BRIQUE BRAMPTON LIMITEE									
<i>Options</i>									
Carter, David Reginald	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	15 000	4.9900	48 500
DUKE, JOHN BRADLEY	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	6 000	4.9900	30 600
Housh, George Scott	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	6 000	4.9900	16 500
KERBEL, HOWARD C.	4		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	2 500	4.9900	15 000
Kerbel, Jeffrey G.	4, 5, 3		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	30 000	4.9900	122 000
Macias, Marilia	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	6 000	4.9900	14 000
Mondor, Kenneth J.	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	17 500	4.9900	67 200
Neves, Antonio Manuel	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	6 000	4.9900	16 500
Piecuch, John M.	4		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	2 500	4.9900	22 500
PRYMA, JUDITH	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	6 000	4.9900	30 600
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Blattman, Barry S. Partners Limited	7 PI	R	O	2009-02-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	31		1 274
<i>Deferred Share Units</i>									
Blattman, Barry S.	7	R	O	2009-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 211		464 276
<i>Options</i>									
Blattman, Barry S.	7	R	O	2009-02-25	D	50 - Attribution d'options	400 000		1 217 500
Brookfield Investments Corporation (Formerly Brascade Corporation)									
<i>Actions privilégiées Class 1 Senior, Series A</i>									
Brookfield Asset Management Inc. Trilon Bancorp Inc.	3 PI		O	2009-04-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	25.0452	3 625 055
Calyx Bio-Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Notman, William Hugh	3		O	2009-04-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	166 666		167 416

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Stirling Mercantile Corporation	PI		O	2009-04-09	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(500 000)		0
Canaccord Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cicci, Matthew	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2009-02-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 919)		787
HSBC InvestDirect on behalf of insider's RRSP	PI		O	2004-06-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	4 919		4 919
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bergeson, Jeffrey James	5		O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	54.7500	104 460*
<i>Options</i>									
Stauth, Scott Gerald	5		O	2009-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	26.2600	68 900
Canadian Western Bank									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bach, Susannah Mary	5		O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	11.9000	34
			O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	12.0500	8 060
			O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	12.0200	5 060
			O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 160)	12.0000	
			M	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 126)	12.0000	3 934
Canaccord	PI		O	2009-04-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(874)	12.0000	0
Ball, Tracey Colleen	5		O	2009-04-09	D	51 - Exercice d'options	4 719	10.0850	24 033
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	13.2500	19 533
			O	2009-04-13	D	51 - Exercice d'options	4 281	10.0850	23 814
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	13.9000	22 914
			O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	13.9400	19 314
Golick, Ricki	5		O	2009-04-03	D	51 - Exercice d'options	2 978	11.8500	46 139
			O	2009-04-03	D	51 - Exercice d'options	1 819	11.8500	47 958
Muto, Vince	5		O	2009-04-02	D	51 - Exercice d'options	1 077	11.5500	
			M	2009-04-02	D	51 - Exercice d'options	1 077	9.9950	13 263
			O	2009-04-09	D	51 - Exercice d'options	1 942	9.9950	15 205
Pollock, Laurence Malcolm	4, 5		O	2009-04-08	D	51 - Exercice d'options	9 118	12.4500	443 130
			O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 000)	13.5303	406 130
Young, Brian	5		O	2009-04-02	D	51 - Exercice d'options	4 038	11.5500	25 673*
			O	2009-04-08	D	51 - Exercice d'options	5 915	12.4500	31 588
<i>Bons de souscription</i>									
Pechet, Howard E.	4								
CIBC Wood Gundy	PI		O	2003-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	14.0000	15 000
Pollock, Laurence Malcolm	4, 5		O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 240)	4.2100	0
Young, Brian	5		O	2004-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-03-02	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	8 900		8 900
			O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.2000	6 900
			O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	4.2000	5 200
			O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	4.1500	0
<i>Options</i>									
Ball, Tracey Colleen	5		O	2009-04-09	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		107 000
			O	2009-04-13	D	51 - Exercice d'options	(16 000)		91 000

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
Porteur inscrit									
brown, colin gordon	2		O	2009-04-02	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	9.9950	62 000
			O	2009-04-02	D	51 - Exercice d'options	1 077		63 077
Golick, Ricki	5		O	2009-04-03	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	10.0850	56 000
			O	2009-04-03	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	10.0530	44 000
Muto, Vince	5		O	2009-04-09	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	9.9950	50 000
Pollock, Laurence Malcolm	4, 5		O	2009-04-08	D	51 - Exercice d'options	(48 000)	10.0850	586 665
Young, Brian	5		O	2009-04-02	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	9.9950	109 000*
			O	2009-04-08	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	9.9950	79 000
Canexus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Work, Lyall Campbell	4		O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	3.0000	16 600
Cangene Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brisebois, Paul Julian	5		O	2009-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Brisebois, Paul Julian	5		O	2009-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Capstone Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Benner, Colin Keith	4		O	2008-11-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85 000		85 000*
			O	2009-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.8500	105 000*
Cascades inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Plourde, Mario	7	R	O	2009-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.9700	52 340
Centerra Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pearson, John William	5		O	2009-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 000
Charter Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Walker, Greg	6		O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.9500	0
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dutkiewicz, James	7		O	2009-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	15.5010	8 000
Issa, Munir T.	7	R	O	2009-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	13.5050	52 000
Kerr, Neal A.	7		O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	15.0000	101 568
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armoyan, George	4, 5		O	2008-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	319	6.7571	
			M	2008-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	455	6.7571	
			M'	2008-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	454	6.7571	61 706*
			O	2008-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	331	6.4998	
			M	2008-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	331	6.4998	
			M'	2008-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	331	6.4998	62 037*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
			O	2008-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	344	6.2552	
			M	2008-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	344	6.2552	
			M'	2008-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	344	6.2552	62 381*
			O	2008-07-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381	6.5853	
			M	2008-07-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381	6.5853	
			M'	2008-07-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381	6.5853	62 762*
			O	2008-08-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	530	6.7954	
			M	2008-08-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	530	6.7954	
			M'	2008-08-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	530	6.7954	63 292*
			O	2008-09-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381	6.2957	
			M	2008-09-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381	6.2957	
			M'	2008-09-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	510	6.2957	
			M''	2008-09-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	509	6.2957	64 438*
			O	2008-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	637	3.7687	
			M	2008-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	637	3.7687	
			M'	2008-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	637	3.7687	63 929*
			O	2008-11-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	567	4.2300	
			M	2008-11-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	567	4.2300	
			M'	2008-11-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	567	4.2300	65 005*
			O	2008-12-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	792	3.0307	
			M	2008-12-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	792	3.0307	
			M'	2008-12-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	792	3.0307	65 797*
			O	2009-01-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	647	3.7086	
			M	2009-01-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	647	3.7086	
			M'	2009-01-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	647	3.7086	66 444*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-02-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 204	2.9894	
			M	2009-02-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 204	2.9894	
			M'	2009-02-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 204	2.9894	67 648*
			O	2009-03-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 179	2.0363	
			M	2009-03-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 179	2.0363	68 827*
Cull, Dean Maxwell	7		O	2008-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	178	5.8800	
			M	2008-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	178	5.8800	8 055*
			O	2008-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	155	6.7571	
			M	2008-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	231	6.7571	8 286*
			O	2008-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	161	6.4998	
			M	2008-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	161	6.4998	8 447*
			O	2008-07-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	177	6.5853	
			M	2008-07-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	177	6.5853	8 846*
			O	2008-08-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	255	6.7954	
			M	2008-08-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	255	6.7954	9 101*
			O	2008-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	184	3.7687	
			M	2008-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	184	3.7687	9 285*
			O	2008-09-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	307	6.2957	
			M	2008-09-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	332	6.2957	9 617*
			O	2008-11-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	273	4.2300	
			M	2008-11-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	273	4.2300	9 890*
			O	2009-01-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	312		
			M	2009-01-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	312		10 584*
			O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	158	6.6103	7 660*
			O	2008-02-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	217	7.2000	7 877*
			O	2008-07-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	222	6.2552	8 669*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-12-19	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	382	3.0307	10 272*
			O	2009-02-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	580	2.9894	11 164
			O	2009-03-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	568	2.0363	11 732*
Cogeco Câble Inc.									
<i>Options</i>									
Audet, J. François	5		O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(4 880)	26.6300	27 300
Audet, Louis	5		O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(78 080)	26.6300	162 200
Bélanger, Denis	5		O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(12 200)	26.6300	28 094
Gagné, Pierre	5		O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(43 920)	26.6300	70 200
Grenier, Jules	5		O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(12 200)	26.6300	43 394
Mayrand, Yves	5		O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(34 160)	26.6300	51 900
Perrotta, Ron	5		O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(12 200)	26.6300	35 834
St-Pierre, Louise	5		O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(8 540)	26.6300	58 300
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Exxon Mobil Corporation	3								
Roytor & Co.	PI		O	2009-04-06	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(178 578)	47.4300	590 106 891
			O	2009-04-07	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(178 578)	46.1800	589 928 313
Imperial Oil Limited	1		O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	78 000	46.7628	78 000
			O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	(78 000)	46.7628	0
			O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	78 000	46.5501	78 000
			O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	(78 000)	46.5501	0
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.7000	17 731 556
			O	2009-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.8500	17 732 356
Coniagas Resources Limited									
<i>Options</i>									
HUDSON, REBECCA LYNN	5		O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4500	50 000*
Leigh, Frederic	4, 5		O	2009-03-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
PONTIUS, Jeffrey A.	4		O	2009-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4500	100 000
Connacher Oil and Gas Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bessell, Donald Hugh	4		O	2009-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	54 662		119 047
Evans, Colin Michael	4		O	2009-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	54 662	54662.0000	70 635
McGregor, Stewart Donald	4		O	2009-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	54 662		696 457
SETH, WAZIR, CHAND	4		O	2009-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	54 662		140 047
<i>Share Award Units</i>									
Bessell, Donald Hugh	4		O	2009-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(54 662)		119 718
Evans, Colin Michael	4		O	2009-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(54 662)		119 718

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
McGregor, Stewart Donald	4		O	2009-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(54 662)		119 718
SETH, WAZIR, CHAND	4		O	2009-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(54 662)		119 718
Consolidated Thompson Iron Mines Limited (formerly Consolidated Thompson-Lundmark Gold Mines Limited)									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCarvill, Gerald Patrick TD	4								
	PI		O	2005-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-17	I	54 - Exercice de bons de souscription	1 025 000	0.2900	1 025 000
<i>Bons de souscription</i>									
McCarvill, Gerald Patrick	4		O	2007-05-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	1 025 000		
		R	M	2007-05-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	(1 025 000)		0
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anzarouth, Bernard	5		O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	31.0000	153 257
CIBC Mellon RRSP	PI		R	2009-03-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7	30.0571	827*
Baksh, Jamal Nizam	5								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2009-04-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(240)	23.6100	1 104
CIBC Mellon Trust Company - RRSP	PI		O	2009-04-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	30.0571	4 787
			O	2009-04-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	240	23.6100	5 027
Bender, Jeffrey James	5		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 850)	22.7500	
			M	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 850)	22.7500	74 455
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2008-06-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16 967	24.5060	
			M	2008-06-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16 967	24.5060	107 961*
Dennison, Mark Howard	7								
CIBC Mellon Trust	PI		O	2009-04-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	30.0571	2 055
Gernega, Boris	7								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2009-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	30.0571	18 155
McKenzie, Colin David	7								
CIBC Mellon Trust Company - RRSP	PI		O	2009-04-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	30.0571	3 370
Ross, Craig Parker	5								
CIBC Melon Trust Company	PI		O	2009-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(18 800)		(10 961)*
Salna, Dexter Jonas	5								
CIBC Mellon Trust Company - RRSP	PI		O	2009-04-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	30.0600	1 668
Symons, Barry Alan	5								
CIBC Mellon Trust Company RRSP	PI		O	2009-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	30.0571	1 700
Continental Precious Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bromley-Challenor, Michael	5		O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.4180	150 000
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.4000	135 000
Contrans Income Fund									

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Corporation Cott									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gibbons, David	4		O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 571	1.0400USD	253 515
			O	2009-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 131	0.9300USD	256 646
Prozes, Andrew	4		O	2009-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 060	1.0700USD	99 667
			O	2009-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12 706	1.0400USD	112 373
Rosenfeld, Eric Stuart	4		O	2009-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 825	1.0700USD	81 255
			O	2009-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40 233	1.0400USD	121 488
Savage, Graham William	4		O	2009-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	530	1.0700USD	52 609
			O	2009-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 819	1.0400USD	60 428
Corporation Financiere Power									
<i>Equity Forward Contract</i>									
POWER FINANCIAL CORPORATION	1	R	O	2009-03-25	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	20.4320	3
Corporation Nortel Networks									
<i>Actions ordinaires</i>									
Demers, James	7		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 339		4 589
<i>Actions ordinaires Nortel Stock Purchase Plans (Post-June 29, 2005)</i>									
Demers, James	7		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 339	2.4200USD	4 339
			O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 339)		0
Corporation Shoppers Drug Mart									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dean, Patrick Alan	5		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 231
CPVC Financial Corporation									
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Lambert, Alain	4, 5, 3		O	2009-04-07	D	52 - Expiration d'options	(1 284 592)		0
Crew Energy Inc.									
<i>Options</i>									
Shwed, Dale Orest	5		O	2005-09-08	D	50 - Attribution d'options	220 000	17.7300	
			M	2005-09-08	D	50 - Attribution d'options	222 000	17.7300	222 000
Cyberplex Inc.									
<i>Options</i>									
Lavine, Marc	4	R	O	2009-03-25	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.7600	242 000
Cymat Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gill, Jon David	4		O	2009-04-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(258 000)	0.1600	16 280
RRSP	PI		O	2009-04-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(240 000)	0.1600	0
Liik, Michael M.	4, 5								
Liikfam Holdings Inc.	PI		O	2009-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(873 166)	0.1600	3 000
Day4 Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
SCHMUTZ, WOLFGANG	4, 7								
DE Solar Holding GmbH	PI		O	2009-03-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	0.6500	675 500
			O	2009-03-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.6500	679 500
			O	2009-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.6500	698 500
			O	2009-04-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.6500	710 500
Deepwell Energy Services Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Simmons, Jay Bourque	4								
Simmons Financial Holdings Corporation	PI		O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.0000	393 857
			O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	0.9500	394 057
DELPHI ENERGY CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Angelidis, Tony	4, 5		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 927	0.6300	684 445
Batteke, Hugo	5		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 543	0.6300	46 706
Hume, Rod Allan	5		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 543	0.6300	57 537
Kaluza, Michael Sam	5		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 927	0.6300	142 673
Kohlhammer, Brian	5		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 927	0.6300	141 087
Reid, David James	4, 5		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 951	0.6300	120 289
Denison Mines Corp. (formerly International Uranium Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rand, William Archibald	4		O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	1.1100	2 100
			O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 200	1.1000	14 300
			O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 700	1.1200	75 000
Diadem Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Bertrand, Aime	4		O	2008-11-28	D	97 - Autre	(15 625)		

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2008-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	(15 625)		0
Noble, Lina	5		O	2008-11-28	D	97 - Autre	(25 000)		
			M	2008-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
DiaMedica Inc.									
<i>Options</i>									
Johnstone, Eric Roch	5		O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	15 000	0.7000	30 000
Pilnik, Richard D.	4		O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	7 500	0.7000	57 500
Wellner, Thomas Gordon	4		O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	7 500	0.7000	82 500
DirectCash Income Fund									
<i>Parts de fiducie (Listed Participating Trust Units)</i>									
Arsenault, Claudette Marie	5		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 041	9.6000	1 865
			O	2009-04-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	974		2 839
			O	2009-04-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 667		4 506
Valiant Trust Company	PI		O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 082	9.6000	6 389
			O	2009-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(974)		5 415
			O	2009-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 667)		3 748
Fauville, John Emile	5		O	2008-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	729	9.6000	729
Valiant Trust Company	PI		O	2008-08-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 458	9.6000	1 458
Gallacher, Susan	4, 5, 3		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 575	9.6000	47 820
			O	2009-04-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	9 830		57 650
			O	2009-04-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	15 051		72 701
Valiant Trust Company	PI		O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 150	9.6000	43 083
			O	2009-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(9 830)		33 253
			O	2009-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(15 051)		18 202
Schneider, Todd Maurice	5		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 735	9.6000	4 435
Valiant Trust Company	PI		O	2007-12-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 470	9.6000	3 470
Smith, Jeffrey	4, 5, 3		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 485	9.6000	70 805
			O	2009-04-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	9 830		80 635
			O	2009-04-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	15 051		95 686
Valiant Trust Company	PI		O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 970	9.6000	72 903
			O	2009-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(9 830)		63 073
			O	2009-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(15 051)		48 022
Xu, Jun	5		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 735	9.6000	11 692
			O	2009-04-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 624		13 316
			O	2009-04-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 500		15 816
Valiant Trust Company	PI		O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 470	9.6000	10 094
			O	2009-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 624)		8 470
			O	2009-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 500)		5 970
DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Presot, Lucie	6, 5	R	O	2009-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	70	5.0800	18 241
<i>Restricted Share Awards</i>									
Ashley, Justin Haydon	5								
1360219 Ontario Limited	PI		O	2009-04-06	I	56 - Attribution de droits de souscription	5 519	5.4351	9 344*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Blundell, Michael Scott	5		O	2008-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 519	5.4351	5 519
Ember Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Meek, Terence Stanley	5		O	2009-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4850	108 049*
			O	2009-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 500	0.4990	147 549*
Ryan, Bruce	5								
Bruce Ryan TFSA	PI		O	2005-09-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.6000	8 000
Emera Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
d'Entremont, Rose Irene	7		O	1995-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
			R O	1998-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	596	16.6500	696
			R O	1999-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	69	17.2500	765
			R O	1999-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	14.0000	1 015
			R O	2000-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30	15.8000	1 045
			R O	2003-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	17.7000	1 845
			R O	2003-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	17.1500	2 645
			R O	2004-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	18.0700	3 545
			R O	2005-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	20.6500	3 945
			R O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	20.4100	4 445
			R O	2007-06-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	19.9200	4 695
			R O	2008-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	22.7200	5 195
			R O	2009-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	340	19.0000	5 535
Enerflex Systems Income Fund									
<i>Options Trust Option</i>									
Faithfull, Timothy W.	4		O	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	6 400	9.4000	6 400
Stewart, Gregory Dean	5		O	2009-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	20 020	9.4000	20 020
Energy Savings Income Fund									
<i>Droits Deferred Units</i>									
Joyce, Ron	4		O	2009-03-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	371		1 028
McMurtry, Roy	4		O	2009-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	411		2 323
Envoy Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bailey, John Harry	4		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.2200USD	324 113*
EURO Ressources S.A.									
<i>Actions ordinaires</i>									
IAMGOLD Corporation	3								
IAMGOLD-Quebec Management Inc.	PI		O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.1800EUR	3 134 002
ExelTech Aérospatiale Inc. (anciennement NordTech Aérospatiale Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fortin, Mathieu	4								
9059-8541 Québec Inc.	PI		O	2009-04-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000 095
<i>Restricted Stock Units</i>									
Fortin, Mathieu	4		O	2009-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	200 000		200 000
EXPLOR RESOURCES INC.									
<i>Options</i>									
Guilbaud, Christian	4	R	O	2009-03-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2000	400 000
Exploration Azimut inc.									
<i>Options</i>									
Potvin, Jean-Charles	4		O	2009-04-14	D	50 - Attribution d'options	70 000	0.3400	200 000
Salley, Louis Paul	4		O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	70 000	0.3400	240 000
Toth, Pierre	4		O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.3400	150 000
Wood, Dennis	4		O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	95 000	0.3400	255 000
Exploration First Gold inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leboeuf, Eric	4, 5		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.1400	2 422 000
<i>Options</i>									
Boisjoli, Robert	5		O	2009-03-31	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.1900	0
			O	2009-04-15	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1500	150 000*
Mamdani, Alykhan A.	4		O	2009-04-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-14	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1500	300 000
Exploration Orex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hatchette, David	4		O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63 000	0.0750	147 000
			O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0650	149 000
Extendicare Real Estate Investment Trust									
<i>Class B limited partnership units of Extendicare LP</i>									
Ladly, Frederick B.	4								
Davidson-Ladly Childrens Trust	PI		O	2009-03-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 610	8.2300	6 998
Sharon Davidson	PI		O	2009-03-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	749	8.2100	3 284
Faircourt Split Trust									
<i>Actions privilégiées</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2009-04-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	1 101	10.0000	14 222
<i>Parts de fiducie</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2009-04-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	1 101	1.4253	16 522
Finning International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Breukels, Cornelis Mauritius H.J.	5		O	2009-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 209
MacLean, Ann Marie	5		O	2009-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			615
<i>Droits (Share Appreciation Rights)</i>									
Breukels, Cornelis Mauritius H.J.	5		O	2009-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			26 120
<i>Options</i>									
Breukels, Cornelis Mauritius H.J.	5		O	2009-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 900
MacLean, Ann Marie	5		O	2009-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 900
First Capital Realty Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
alony-hetz properties and investments ltd.	3								
a.h. canada holdings ltd.	PI		O	2009-04-03	I	97 - Autre	61 679	14.7170	12 735 668

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Gazit Canada Inc.	3		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	15.8400	47 724 076
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	15.9000	47 725 076
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	15.8900	47 725 176
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	15.9800	47 725 476
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	16.0000	47 729 476
Segal, Dori	4, 7, 6, 5								
Erica Segal	PI		O	2009-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	106	16.1200	4 760
<i>Débtures convertibles 5.50 Unsecured Subordinated Debentures Due Sept. 30, 2017</i>									
Gazit Canada Inc.	3		O	2009-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 207 000.00	0.8000	\$ 124 211 000.00
			O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 46 000.00	0.7850	\$ 124 257 000.00
			O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	0.7900	\$ 124 267 000.00
First National AlarmCap Income Fund									
<i>Parts de fiducie Class A</i>									
Branchaud, Robert	5		O	2009-04-14	D	97 - Autre	400	1.9600	400
			O	2009-04-14	D	97 - Autre	10 000	1.9700	10 400
			O	2009-04-14	D	97 - Autre	10 100	2.0000	20 500
Fonds de placement immobilier Cominar									
<i>Options</i>									
Berthelot, Michel	5	R	O	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	42 000	15.1400	
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	42 000		103 900
Bérubé, René	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	15 000	15.1400	
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	15 000		72 000
Commisso, Osvaldo	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	21 000	15.1400	
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	21 000		39 000
Dallaire, Alain	4, 6, 5, 3	R	O	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	34 500	15.1400	
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	34 500		90 000
Dallaire, Andrée	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	15 000	15.1400	
		R	M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	15 000		54 000
Dallaire, Michel	4, 6, 5, 3	R	O	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	73 500	15.1400	
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	73 500		176 000
Dubois, Anne-Marie	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	27 000	15.1400	
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	27 000		48 000
Leclerc, Michel	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	15 000	15.1400	
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	15 000		51 300
Moreau, Jean-Guy	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	15 000	15.1400	
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	15 000		57 000
Nolin, Richard	5		O	2008-05-14	D	50 - Attribution d'options	12 000	18.6800	
			M	2008-05-14	D	50 - Attribution d'options	12 000	18.6800	32 000
Ouellette, Michel	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	34 500	15.1400	
		R	M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	34 500		90 000
Paquet, Michel	4, 5, 3		O	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	37 500	15.1400	
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	37 500		94 500
Turpin, Roger	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	15 000	15.1400	
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	15 000		28 500

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien									
<i>Parts de fiducie</i>									
Schwartz, Thomas	4, 5		O	2009-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	190	12.8286	362 691
			O	2009-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	726	12.8289	363 417
			O	2009-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	205	11.9810	363 622
			O	2009-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	783	11.9815	364 405
1115915 Ontario Inc.	PI		O	2009-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	354	12.8289	50 834
			O	2009-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381	11.9815	51 215
806638 Ontario Limited	PI		O	2009-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 468	12.8289	210 761
			O	2009-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 583	11.9815	212 344
Jasland Developments Ltd.	PI		O	2009-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 599	12.8289	229 565
			O	2009-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 724	11.9815	231 289
Megaview Diversified Holdings Inc.	PI		O	2009-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 576	12.8289	229 303
			O	2009-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	12.8285	229 324
			O	2009-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 699	11.9815	231 023
			O	2009-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	11.9808	231 046
Fonds de Placement Immobilier InnVest									
<i>Parts de fiducie</i>									
INVEST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1		O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 600	3.3321	34 600
			O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 400	3.6305	70 000
Fronteer Development Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bell, George Percy	4		O	2003-12-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-03	D	51 - Exercice d'options	50 000	1.0000	50 000*
<i>Options</i>									
Bell, George Percy	4		O	2009-04-03	D	51 - Exercice d'options	50 000	1.0000	660 000*
Frontera Copper Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Invecture Group, S.A. de C.V.	3		O	2009-03-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	14 318 736		58 283 459
			O	2009-03-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 915 336		61 198 795
Galleon Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Cohen, Carl Steven	4		O	2009-04-07	D	51 - Exercice d'options	30 000	2.8400	99 127
<i>Options</i>									

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié Porteur inscrit Cohen, Carl Steven	4		O	2009-04-07	D	51 - Exercice d'options	(30 000)		0
General Donlee Income Fund									
<i>Débetures convertibles</i>									
General Donlee Income Fund	1	R	O	2009-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 22 000.00	0.6017	\$ 22 000.00*
			O	2009-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 22 000.00)		\$ 0.00
<i>Parts de fiducie</i>									
General Donlee Income Fund	1	R	O	2009-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	5.6385	25 000*
			O	2009-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
Genesis Worldwide Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Codding Enterprises	3		O	2009-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 051 400
<i>Débetures convertibles</i>									
Baker, Bradley Ewell	4								
Codding Enterprises	PI		O	2009-02-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-02-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 6 341 909.00	0.2420	
		R	M	2009-02-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 1 534 742.00	0.2420	\$ 1 534 742.00
Codding Enterprises	3		O	2009-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 6 341 909.00	0.2420	
		R	M	2009-02-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 1 534 742.00	0.2420	\$ 1 534 742.00
Global Railway Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sturtz, William Bassett	5		O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8500	64 558
Great Basin Gold Ltd.									
<i>Options</i>									
Cooke, Patrick	4		O	2009-04-15	D	50 - Attribution d'options	180 000	1.4900	280 000
Dippenaar, Ferdinand	4		O	2009-04-12	D	50 - Attribution d'options	680 000	1.4900	2 306 800
Elliott, David Michael Stuart	4		O	2009-04-12	D	50 - Attribution d'options	180 000	1.4900	280 000*
Groupe Aecon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fournier, Michael	7		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			182 907
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	11.3676	181 607
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 600)	11.2959	165 007
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 520)	11.2760	121 487
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(52 900)	11.2772	68 587
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 200)	11.3044	43 387
Hole, James Douglas	4								
J. D. Hole Investments Inc.	PI		O	2009-04-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			460 178
Panas, Gordon	7, 5		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			142 441
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
NOVAK, Michael C.	5								
Régime d'actionariat des employés	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1 272	43.8500	

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
			M	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 382	43.8500	31 204
Guest-Tek Interactive Entertainment Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Naohiro, Sato	4, 6								
M.P. Technologies, Inc.	PI		O	2009-04-09	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(6 741 812)	0.2300	2 359 133
H2O INNOVATION INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Amsterdams Effectenkantoor B.V.	3								
Fully managed accounts	PI	R	O	2009-03-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 456 000)		8 743 406
		R	O	2009-03-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)		8 734 406
			O	2009-04-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 600)		8 706 806
			O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(392 200)		8 314 606
Goulet, Guy	5		O	2009-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.4300	247 993
			O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4250	227 993
			O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4230	207 993
			O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	0.4200	202 393
Harry Winston Diamond Corporation									
<i>Options Common Shares</i>									
Burstein, Thomas William	7		O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	33 000		33 000
De Laage, Sandrine	7		O	2007-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	33 000		33 000
Decker, Didier	4		O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	33 000		33 000
Goutenmacher, David Georges René	5		O	2009-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	33 000		33 000
Hamada, Makito	7		O	2008-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-01	D	50 - Attribution d'options	33 000	3.7800	
			M	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	33 000	3.7800	33 000
Kaminaga, Kenji	7		O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	33 000	3.7800	33 000
Landau, Arnold	7		O	2004-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	33 000		33 000
Munn, Susan Elizabeth	5		O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	89 000		138 300
Pounds, James Richard	5		O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	207 000	3.7800	257 000
Schwartz, David	5		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	33 000		33 000
Scott, Robert	5		O	2004-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-01	D	50 - Attribution d'options	89 000	3.7800	
			M	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	89 000	3.7800	89 000
Simpson, Raymond	5		O	2003-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
			O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	148 000	3.7800	248 000
Stanley, Charles	7		O	2004-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	33 000		33 000
WEISROCK, WEISROCK	4		O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	33 000		33 000
Hemisphere GPS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié Porteur inscrit Front Street Investment Management Inc.	3								
Front Street Investment Management Inc.	PI		O	2009-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 900	1.0500	6 769 900
			O	2009-04-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 700	1.0000	6 838 600
High River Gold Mines Ltd. <i>Actions ordinaires</i>									
Khudyakov, Alexey	4		O	2009-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			292 000
Highpine Oil & Gas Limited <i>Actions ordinaires</i>									
Hunt, Timothy Thomas	4		O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	5.4700	138 653
Humber Capital Corporation <i>Actions ordinaires</i>									
Bean, Tracey	5		O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2500	105 000
Coleman, Frank Joseph	4								
Lorraine Coleman - RRIF	PI		O	2008-04-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.3300	25 000
			O	2009-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.3000	50 000
IAMGOLD Corporation <i>Actions ordinaires</i>									
McCombe, John Brewer	5		O	2009-04-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 500		11 000
<i>Restricted Share Awards</i>									
McCombe, John Brewer	5		O	2009-04-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 500		
			M	2009-04-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 500)		5 000
IBI Income Fund <i>Parts de fiducie</i>									
Freedhoff, Stephen Hart	4		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	12.5000	3 040
Kamerman, Allan James	6, 5								
Allan Kamerman RESP	PI		O	2004-08-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-03-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	425	12.3000	425
Imperial Metals Corporation <i>Actions ordinaires</i>									
Imperial Metals Corporation	1		O	2009-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 364	4.0500	6 346
Moeller, Larry G.	4		O	2009-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 173	2.4800	784 430
YURKOWSKI, EDWARD ALFRED	4		O	2009-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 173	2.4800	7 754
INDEXPLUS INCOME FUND <i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2009-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.4000	24 675 024
			O	2009-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	7.2800	24 674 524
			O	2009-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.3000	24 675 724
			O	2009-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.5500	24 676 424
International Royalty Corporation <i>Actions ordinaires</i>									
Hurst, Doug	4, 5		O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 500)	2.6000	494 501
			O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 500)	2.5500	483 001
La Banque de Nouvelle - Ecosse <i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Barclay, Robert Preston	5		O	2009-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 500	24.6750	44 355
			O	2009-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 500)	32.1300	39 855
<i>Options</i> Barclay, Robert Preston	5		O	2009-04-03	D	51 - Exercice d'options	(4 500)	24.6750	68 117
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Cunha, Paulo	5		O	2009-04-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	36		547
The Canada Trust Company	PI		O	2009-04-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	39.2200	36
			O	2009-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(36)		0
Kingaby, Carolyn Helen TFSA-1253 153173J	5 PI		O	2008-12-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	121	41.7800	121
			O	2009-04-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	44.5200	118
TD BANK	5		O	2009-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			461
<i>Options</i> BACKMAN, CATHY LAURA	5		O	2009-04-15	D	51 - Exercice d'options	(1 625)	33.4200	71 253
			O	2009-04-15	D	51 - Exercice d'options	1 625	33.4200	72 878
			O	2009-04-15	D	51 - Exercice d'options	(5 499)	36.2000	67 379
			O	2009-04-15	D	51 - Exercice d'options	5 499	3620.0000	72 878
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Collver, Robyn Anne	5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	46.0000	1 010 492
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	46.0000	1 010 792
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	46.0000	1 011 092
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	46.0000	1 011 192
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	46.0000	1 011 292
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	46.0000	1 011 392
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	46.0000	1 012 292
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 037	45.9000	1 014 329
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	45.7500	1 014 429
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	45.7500	1 014 929
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	45.7500	1 015 729
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	45.7500	1 016 029
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	45.7500	1 016 229
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	45.6000	1 016 629
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	45.5000	1 016 729
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4	45.4800	1 016 733
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	45.7500	1 016 833
Pasternak, Stanley William	7, 5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	46.0000	1 010 492
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	46.0000	1 010 792
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	46.0000	1 011 092
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	46.0000	1 011 192
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	46.0000	1 011 292

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	46.0000	1 011 392
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	46.0000	1 012 292
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 037	45.9000	1 014 329
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	45.7500	1 014 429
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	45.7500	1 015 229
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	45.7500	1 015 329
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	45.7500	1 015 829
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	45.7500	1 016 129
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	45.7500	1 016 329
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	45.6000	1 016 729
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	45.5000	1 016 829
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4	45.4800	1 016 833
Peters, William Lee	3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	46.0000	1 010 492
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	46.0000	1 010 792
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	46.0000	1 011 092
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	46.0000	1 011 192
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	46.0000	1 011 292
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	46.0000	1 011 392
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	46.0000	1 012 292
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 037	45.9000	1 014 329
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	45.7500	1 014 429
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	45.7500	1 015 229
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	45.7500	1 015 329
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	45.7500	1 015 829
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	45.7500	1 016 129
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	45.7500	1 016 329
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	45.6000	1 016 729
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	45.5000	1 016 829
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4	45.4800	1 016 833
Les Distilleries Corby Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Llewellyn, Robert	4		O	2009-04-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	15.5000	2 386
McCarthy, George	4		O	2009-04-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	242	15.5000	9 090
Nielsen, Patricia	4		O	2009-04-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	15.5000	11 682
Sheffield, William H.	4		O	2009-04-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	15.5000	3 198
Les Métaux Focus Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
York, Jeffrey	3		O	2009-03-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 940 000	0.0500	2 940 000
Les mines d'argent ECU inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Walker, G. Dwight	5								
RRSP	PI		O	2009-04-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.5300	15 000

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Les Mines d'or Visible Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2009-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 650 000
Les Mines McWatters inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
CFT CAPITAL INC.	3		O	2009-04-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(140 163 049)		0
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Feltheimer, Jon Henry	4, 5		O	2009-04-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 302		1 563 513
			O	2009-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(23 365)	4.9800USD	1 540 148
Levin, Wayne	5		O	2009-04-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000		244 052
Lockerbie & Hole Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fournier, Michael	7		O	2009-04-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(331 124)		
			M	2009-04-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(315 000)		0
Zaine, Michael C.	7		O	2009-04-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(150 000)		
			M	2009-04-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(30 000)		0
		R	O	2009-03-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(120 000)	7.9300	7 500
<i>Options</i>									
Fournier, Michael	7		O	2009-04-01	D	51 - Exercice d'options	(30 000)		
			M	2009-04-01	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)		0
Magellan Aerospace Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lowe, Donald Cameron	4								
Susan Lowe	PI		O	2003-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			39 723
MAYA OR & ARGENT INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goulet, Guy	4		O	2009-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4200	581 500
			O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4400	586 500
			O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4570	596 500
			O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.4470	611 500
			O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.4800	614 500
MDN INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Savard, Serge	4								
Les Entreprises Serge Savard Inc.	PI		O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.7200	333 039
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.7500	338 039
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.7100	340 039
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.7600	342 039
Methanex Corporation									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Choquette, Pierre	4								
Brenda Choquette	PI		O	2009-03-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	266	9.9300	13 984
RRSP Account	PI		O	2009-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	242	9.9300	12 742
Metro inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne catégorie A</i>									
Boulangier, Serge	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 006	38.3500	7 106
bourbonnière, christian	7		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 342	38.3500	10 542
Choinière, Johanne	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 769	38.3500	16 262
Dénommée, Paul	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 006	38.3500	9 914
Dufresne, Richard	5		O	2006-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 046	38.3500	3 046
Martin, Denise	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 342	38.3500	26 542
Metro inc.	1	R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	36.9800	5 800
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	36.8900	10 800
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	36.8700	12 500
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	700	36.8600	13 200
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	36.8500	17 700
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	36.8000	22 700
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	36.7500	23 900
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	36.7000	27 700
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	36.6200	31 600
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	36.5500	32 700
		R	O	2009-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	36.8800	65 600
		R	O	2009-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	36.8500	68 600
		R	O	2009-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	36.8000	70 100
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	38.0800	85 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	900	37.9900	86 500
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	37.9500	96 500
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	37.9200	102 700
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	37.9000	107 700
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	37.8800	107 800
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	37.8500	109 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	37.8300	114 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	37.8000	116 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	37.7900	118 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	37.7700	121 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	37.7600	123 300
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	37.7100	125 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	37.6500	130 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	37.6100	141 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	37.6000	146 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	37.5600	147 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	37.5500	152 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	37.5200	154 600

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	37.5100	155 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	37.5000	157 600
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	36.9800	37 600
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	36.8900	42 600
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	36.8700	44 300
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	700	36.8600	45 000
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	36.8500	49 500
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	36.8000	54 500
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	36.7500	55 700
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	36.7000	59 500
		R	O	2009-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	36.6200	13 900
		R	O	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	36.5500	60 600
		R	O	2009-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	36.8800	75 100
		R	O	2009-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	36.8500	78 100
		R	O	2009-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	36.8000	79 600
		R	O	2009-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	38.0800	82 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	900	37.9900	158 500
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	37.9500	168 500
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	37.9200	174 700
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	37.9000	179 700
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	37.8800	179 800
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	37.8500	181 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	37.8300	186 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	37.8000	188 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	37.7900	190 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	37.7700	193 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	37.7600	195 300
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	37.7100	197 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	37.6500	202 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	37.6100	213 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	37.6000	218 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	37.5600	219 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	37.5500	224 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	37.5200	226 600
		R	O	2009-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	37.5100	227 600
		R	O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	37.5000	5 900
			O	2009-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)		222 700
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		900
			O	2009-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		221 000
			O	2009-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		220 300
			O	2009-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		215 800
			O	2009-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		210 800
			O	2009-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		209 600
			O	2009-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)		205 800
			O	2009-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)		201 900
			O	2009-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		200 800
			O	2009-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		195 800

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		192 800
			O	2009-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		191 300
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		188 300
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		187 400
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		177 400
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(6 200)		171 200
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		166 200
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		166 100
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		164 300
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		159 300
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		157 300
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		155 300
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		152 300
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		150 600
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		148 300
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		143 300
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)		132 300
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		127 300
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		126 300
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		121 300
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		119 300
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		118 300
			O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		116 300
			O	2009-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	37.7000	120 400
			O	2009-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	37.7500	126 400
			O	2009-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	37.8000	136 300
			O	2009-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	37.9700	137 300
			O	2009-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	38.0000	142 300
			O	2009-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	37.1000	165 800
			O	2009-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	37.1100	175 800
			O	2009-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	37.1200	150 700
			O	2009-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	37.2300	185 800
			O	2009-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	37.2500	191 400
			O	2009-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	37.3500	197 300
			O	2009-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	37.4000	212 300
			O	2009-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	9 100	37.4500	159 800
			O	2009-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	36.9800	221 900
			O	2009-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	14 700	36.9000	236 600
			O	2009-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	36.8400	214 300
			O	2009-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	36.8000	241 900
			O	2009-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	6 900	36.7700	248 800
			O	2009-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	700	36.6500	249 500
			O	2009-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	36.6400	250 700
			O	2009-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	36.4300	252 300
			O	2009-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	37.0000	260 500
			O	2009-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	200	36.9500	260 700
Picard, Alain	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 342	38.3500	13 177

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
RICHARD, Ginette	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	209	38.3500	209
Rivet, Simon	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 006	38.3500	6 826
Sauriol, Gaétan	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	418	38.3500	3 998
Sawyer, Robert	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 110	38.3500	30 522
Sbrugnera, Roberto	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	418	38.3500	518
Performance Share Unit (PSU) / Unité d'actions au rendement									
Boulangier, Serge	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 006)		7 435
bourbonnière, christian	7		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 342)		5 435
Choinière, Johanne	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 769)		8 610
Dénommée, Paul	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 006)		3 481
Dufresne, Richard	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 046)		20 406
			O	2009-04-13	D	59 - Exercice au comptant	(3 045)		17 361
Martin, Denise	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 342)		6 379
Picard, Alain	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 342)		5 572
RICHARD, Ginette	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(209)		2 394
			O	2009-04-13	D	59 - Exercice au comptant	(209)		2 185
Rivet, Simon	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 006)		3 481
Sauriol, Gaétan	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(418)		1 196
Sawyer, Robert	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 110)		17 361
Sbrugnera, Roberto	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(418)		2 696
Midnight Oil Exploration Ltd.									
Actions ordinaires									
Dumanowski, Bernard	5		O	2009-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 088	0.8400	102 417
Kalmakoff, Chadwick	5		O	2009-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 264	0.8400	149 837
Leitch, Colin Donald	5		O	2009-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 088	0.8400	74 990
Moslow, Thomas F.	5		O	2009-04-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	0.9400	252 780
O'Leary, Peter	5		O	2009-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 264	0.8400	221 743
Saizew, Martin	5		O	2009-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 529	0.8400	248 946
Stripling, Judith Ann	5		O	2009-04-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	50 000	0.9400	1 009 642
			O	2009-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 794	0.8400	1 013 436
Wesley Stripling	PI		O	2009-04-09	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	50 000	0.9400	227 868
Weldon, Andrew Dale	5		O	2009-04-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	100 000	0.9400	784 779
			O	2009-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 528	0.8400	788 307
Woods, Frederick	4, 5		O	2009-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 676	0.8400	2 511 556
Millrock Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Beischer, Gregory Allan	4		O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1020USD	520 000
Mines Agnico-Eagle Limitee									
Actions ordinaires									
Allan, Don	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	151	70.7800	9 911

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Blackburn, Alain	5		O	2009-03-31	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	165	70.7800	3 777
Boyd, Sean	4, 5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	413	70.7800	92 428
Datta, Picklu	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87	70.7800	429
Gilbert, Patrice	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	135	70.7800	7 699
Girard, Paul-Henri	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	154	70.7800	2 491
Grondin, Louise	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	135	70.7800	2 140
Haga, Ingmar Erik Johan	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	175	70.7800	3 833
Haldane, Timothy Quentin	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	188	56.9900USD	2 901
Laing, R. Gregory	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180	70.7800	3 135
Legault, Marc	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	135	70.7800	4 225
Mancuso, Claudio	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87	70.7800	182
Racine, Daniel	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180	70.7800	7 723
Robitaille, Jean	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180	70.7800	5 202
Scherkus, Ebe	4, 6, 5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	349	70.7800	53 567
Smith, David	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123	70.7800	7 656
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lauzon, Robert	5		O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.4300	0
MONETA PORCUPINE MINES INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Parsons, Charles G.	4		O	2009-04-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	105 000	0.0900	305 000
Morguard Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Morguard Real Estate Investment Trust	1		O	2009-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	9 600	8.9100	9 600
			O	2009-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(9 600)		0
			O	2009-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	8.9931	6 500
			O	2009-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)		0
			O	2009-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	8.8576	5 100
			O	2009-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 100)		0
			O	2009-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	8.9653	4 500
			O	2009-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		0
Motapa Diamonds Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Evansia Investments Ltd.									
RTC Management Limited	PI		O	2009-04-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 976 225)	0.2500	0
Newport Partners Income Fund									
<i>Parts</i>									
Garrow, John McIntosh									
JG Subco Inc.	PI		O	2009-04-14	C	36 - Conversion ou échange	134 412	0.3550	134 412
Kinney, Mark Andrew									
Brackenrig Holdings Limited	PI		O	2009-04-14	C	36 - Conversion ou échange	907 381	0.3550	1 107 381
Jill Kinney	PI		O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 920	0.3300	49 920
NBCN -- RRSP	PI		O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 615	0.3273	10 615
The Kinney Trust	PI		O	2009-04-14	C	36 - Conversion ou échange	5 819	0.3550	8 500
Lloyd, David									
Bigcedar Investments Inc.	PI		O	2009-04-14	C	36 - Conversion ou échange	1 107 381	0.3550	1 107 381
Lloyd Family Trust	PI		O	2005-08-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-14	C	36 - Conversion ou échange	46 977	0.3550	46 977
Nexen Inc.									
<i>Options Stock</i>									
Jensen, Richard George	7		O	2009-04-08	D	59 - Exercice au comptant	(22 000)	12.7175	192 000
North American Energy Partners Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Oehmig, William C.									
Oehmig 2007 Descendant's Trust	PI		O	2006-11-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-10-18	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	5 000		5 000*
		R	O	2008-12-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 666	3.2782USD	49 666*
Northern Property Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Jivraj, Kabir									
Hestia Group of Companies Inc.	PI		O	2009-04-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	16.8324	11 883
NovaGold Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nicholson, Douglas Collin									
	7		O	2009-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	256	2.3800USD	56 765
			O	2009-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	2.8900USD	56 975
Van Nieuwenhuyse, Rick									
Solium Capital	PI	4, 5	O	2009-01-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	925	2.1300	11 093*
			O	2009-02-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	459	4.2900	11 552*
			O	2009-02-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	417	4.7200	11 969*
			O	2009-03-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	570	3.4600	12 539*
			O	2009-03-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	652	3.0200	13 191*
			O	2009-04-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	546	3.6700	13 737*
Nstein Technologies inc.									

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
NUVOLT CORPORATION INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gestion de portefeuille Natcan Inc.	3		O	2008-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 751 000)	0.0150	
			M	2009-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 751 000)	0.0150	0
NXA Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dellelce, Perry Nicholas	4		O	2009-04-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	233 317	0.0500	1 815 894
			O	2009-04-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(116 658)	0.0500	1 699 236
Tambakis, Chris	4		O	2009-04-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	233 317	0.0500	649 984
Wildeboer Dellelce LLP	3		O	2009-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	9 428 801	0.0500	9 428 801
			O	2009-04-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	116 658	0.0500	9 545 459
Olympus Pacific Minerals Inc.									
<i>Options</i>									
Barclay, Charles Alexander Fordyce	5		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	2 222 220	0.1200	4 148 220
Graham, Russell John	5		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	1 666 670	0.1200	2 135 670
Hamilton, James, W	5		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	656 593		
			M	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	1 666 670		2 285 670
Jones, Thomas Rodney Percival	5		O	2008-07-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	319 000	0.4000	
		R	M	2008-07-23	D	50 - Attribution d'options	319 000	0.4000	919 000
			O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	1 666 670	0.1200	2 585 670
Le-Dao, Huong	5		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	1 666 670	0.1200	1 820 520
SETON, DAVID ALEXANDER	4		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	9 444 440	0.1200	16 353 440
Tiedemann, Peter	5		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	2 222 220	0.1200	3 748 220
Open Range Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beninger, James Lawrence	5		O	2009-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	754	0.8500	203 768
RRSP	PI		O	2009-03-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 058	0.8500	17 154
Bland, James Francis	5		O	2009-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	754	0.8500	134 101
RRSP	PI		O	2009-03-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 058	0.8500	13 654
Costigan, Gerald	5		O	2009-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 372	0.8500	556 290
RRSP	PI		O	2009-03-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 058	0.8500	18 154
Dawson, A. Scott	4, 5								
RRSP	PI		O	2009-03-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	4 019	0.8500	83 337

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié Porteur inscrit						d'actionnariat			
Griffith, David Mark	5								
RRSP	PI		O	2009-03-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 220	0.8500	10 566
Michaluk, Lyle Dennis	5		O	2009-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	980	0.8500	79 904
RRSP	PI		O	2009-03-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 058	0.8500	5 154
Mueller, John Alfred	5		O	2009-03-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 176	0.8500	83 945
RRSP	PI		O	2009-03-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 058	0.8500	10 354
Or Gammon Inc.									
<i>Options</i>									
Falzon, Andre Roger	4		O	2009-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	9.6800	0
Orezone Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bowes, Gregory B.	5		O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3000	55 812
Halvorson, Michael Henreid	4		O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.3000	732 213
Homuth, Sean	5								
Sean Homuth	PI		O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	48 000	0.3000	49 875
Little, Ron	4, 5		O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	510 000	0.3000	1 157 000
			O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3200	1 167 000
Orleans Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bernhard, Dean	5		O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 622	1.9000	318 695
House, Calvin	5		O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 358	1.9000	18 178
Olson, Barry	4, 5		O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 622	1.9000	385 254
Schuster, Richard Alfred	5		O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 622	1.9000	225 412
Spice, Brent	5		O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	679	1.9000	5 610
Stephen, Mark Lindsay	5		O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	631	1.9000	14 575
<i>Options</i>									
Reid, Jay Patrick	5		O	2009-02-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-02-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			52 500
Paramount Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Doyle, Lloyd M.	5		O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	697	6.3610	27 146
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	617	6.3610	27 763
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 132	6.3610	28 895
<i>Stock Incentive Program</i>									
Doyle, Lloyd M.	5		O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(697)	6.3610	1 234
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(617)	6.3610	617
			O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 851	6.3610	2 468

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-15	D	99 - Correction d'information	(1 851)	6.3610	617
			O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 396	6.3610	4 013
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 132)	6.3610	2 881
Purdy, Darrel S.	5		O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(436)	6.3610	1 532
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(766)	6.3610	766
			O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 377	6.3610	6 143
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 793)	6.3610	4 350
Penn West Energy Trust									
<i>Droits</i>									
ANDREW, WILLIAM E.	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	350 000	12.2000	1 070 000
Artym, John, Timothy	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 000	12.2000	214 000
Collins, Jeffrey Everett	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 000	12.2000	185 000
Curran, Jeffery Alexander	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	90 000	12.2000	215 000
Fitzgerald, Mark	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 000	12.2000	325 000
Foulkes, Hilary, Amber	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	175 000	12.2000	375 000
Gegunde, Gregg	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	90 000	12.2000	257 600
Henkelman, Wendy	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 000	12.2000	185 000
Jensen, Thane	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 000	12.2000	420 000
Keller, Brian	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	90 000	12.2000	215 000
Law, Lucas Kwang Tai	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 000	12.2000	251 000
Luft, Keith	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 000	12.2000	388 000
MIDDLETON, DAVID WILLIAM	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 000	12.2000	789 900
Nunns, Murray R.	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	300 000	12.2000	717 500
Robson, Don W.	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 000	12.2000	225 000
Rockley, Keith S	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 000	12.2000	225 000
Shepherd, Robert Louis	7		O	2009-01-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	150 000	12.2000	150 000
Sterna, David	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 000	12.2000	225 000
Takeyasu, Todd	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	200 000	12.2000	565 700
Tange, Kristian	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 000	12.2000	220 100
Wendt, Sherry Ann	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 250	12.2000	43 770
Wood, Donald Stuart	7		O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	90 000	12.2000	259 910
Petro Andina Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Miller, Ronald Douglas	4								
AREAH Investments Limited	PI		O	2009-04-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 100)	6.5200	703 063
			O	2009-04-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 900)	6.5500	675 163
			O	2009-04-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.5700	665 163
Platinum Group Metals Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hallam, Frank	4, 5		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.4200	572 414
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.4400	575 414
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	1.4300	576 014
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.4400	578 414
Jones, R. Michael	4, 5		O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.4500	462 865
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.4200	466 865
Power Corporation du Canada									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Cunningham, Philip	7								
MRS RSP Account	PI		O	2009-04-07	I	35 - Dividende en actions	250	19.4700	1 991
Vial, Arnaud	5								
DOROTHÉE VIAL	PI		O	2009-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	20.1000	114 020
			O	2009-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	20.5000	109 020
<i>Equity Forward Contract</i>									
Power Corporation of Canada	1	R	O	2009-03-25	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	19.8340	3
Primary Energy Recycling Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kingstown Capital Management LP	3								
Kingstown Partners LP and Absolute Opportunities Fund LP	PI		O	2009-04-15	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	333 334	2.4500	3 969 234
Pure Industrial Real Estate Trust									
<i>Restricted Units</i>									
Scott, Douglas R.	4	R	O	2008-02-16	D	46 - Contrepartie de services	8 500	3.1600	
			M	2008-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 500	3.1600	8 500
			R	2008-03-17	D	46 - Contrepartie de services	8	3.1100	
			M	2008-03-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	8	3.1100	8 508
			R	2008-04-15	D	46 - Contrepartie de services	18	3.3800	
			M	2008-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	18	3.3800	8 526
			R	2008-05-15	D	46 - Contrepartie de services	23	3.0600	
			M	2008-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	23	3.0600	8 549
			R	2008-06-16	D	46 - Contrepartie de services	19	3.3700	
			M	2008-06-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	19	3.3700	8 568
			R	2008-07-15	D	46 - Contrepartie de services	19	3.3000	
			M	2008-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	19	3.3000	8 587
			R	2008-08-15	D	46 - Contrepartie de services	20	3.2200	
			M	2008-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	20	3.2200	8 607
			R	2008-09-15	D	46 - Contrepartie de services	21	3.1700	
			M	2008-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	21	3.1700	8 628
			R	2008-11-15	D	46 - Contrepartie de services	41	2.2600	
			M	2008-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	41	2.2600	8 700
			R	2008-10-15	D	46 - Contrepartie de services	31	2.6200	
			M	2008-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	31	2.6200	8 659
QLT Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
NB Public Equity K/S	3		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.8900USD	9 520 065
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.9000USD	9 520 365
Quadra Mining Ltd.									
<i>Options</i>									
Selby, Mark Thomas Henry	5		O	2008-07-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-03-02	D	50 - Attribution d'options	75 000		75 000
Queenston Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BARTLIFF, CHARLES ELLIOTT	4		O	2009-04-09	D	51 - Exercice d'options	50 000	65.0000	50 000
<i>Options Incentive Stock Options</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
BARTLIFF, CHARLES ELLIOTT	4		O	2009-04-09	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	65.0000	309 000
R Split III Corp.									
<i>Capital Shares</i>									
Barltrop, James William Spencer	4		O	2007-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	140	6.9400	140
TFSA	PI		O	2007-03-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	140	6.9400	140
Red Back Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chase, Robert	4		O	2005-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2005-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Clark, Richard Peter	4, 5		O	2009-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	8.5343	99 455
			O	2009-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	7.9900	100 855
			O	2009-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	98 600	8.0000	199 455
			O	2009-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.8700	199 655
			O	2009-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	7.8800	202 055
			O	2009-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	7.8900	205 755
Regal Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Rule Family Trust	3		O	2009-04-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	29 830 000	0.0500	47 889 275
<i>Bons de souscription</i>									
The Rule Family Trust	3		O	2009-03-16	D	55 - Expiration de bons de souscription	(2 167 409)		12 149 000
			O	2009-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(12 149 000)		0
			O	2009-04-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	29 830 000		29 830 000
Reitmans (Canada) Limitée									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
McQueen, Lesya	5		O	2009-04-13	D	51 - Exercice d'options	15 000	4.2500	30 000
<i>Options Class A non-voting</i>									
McQueen, Lesya	5		O	2009-04-13	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	4.2500	60 000
Research In Motion Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Conlee, Larry	5		O	2009-04-07	D	51 - Exercice d'options	9 500	3.9283	9 500
			O	2009-04-07	D	51 - Exercice d'options	67 500	29.7333	77 000
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	74.3100	75 300
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	74.3200	74 400
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	74.3300	74 300
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	74.4000	62 600
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	74.5000	59 000
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	74.5100	55 700
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	74.5200	54 400
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	74.5300	54 200
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	74.5500	53 100
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	74.5600	51 700
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	74.5700	47 000
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	74.5800	45 400
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	74.6300	42 900

Émetteur	Relation	Re-tard	État op-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	74.7000	39 200
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	74.7100	37 600
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	74.7200	36 500
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	74.7300	32 700
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	74.7400	32 400
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	74.7500	27 000
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	74.7600	25 300
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	74.7800	24 200
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	74.8000	21 400
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	74.8100	20 700
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	74.8300	18 200
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	74.8500	16 900
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	74.8600	10 000
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	74.8800	9 700
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 700)	74.9000	0
Devenyi, Peter John	5		O	2009-04-07	D	51 - Exercice d'options	4 000	30.0666	4 000
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	74.3000	0
Donald, Jerry Douglas	5		O	2009-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30
		R	O	2009-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40	36.9500USD	70
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70)	58.3497USD	0
Galbraith, Michael John	5		O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 200)	74.4400	0
Lazaridis, Michael	4, 7, 6, 5		O	2009-04-07	D	51 - Exercice d'options	441 163	6.8833	2 354 863
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 600)	73.6000	2 313 263
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	73.6100	2 308 163
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	73.6200	2 303 163
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	73.6300	2 302 163
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	73.6400	2 297 263
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 300)	73.6500	2 289 963
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 500)	73.6600	2 280 463
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 400)	73.6700	2 267 063
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	73.6800	2 259 663
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	73.6900	2 255 763
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(51 400)	73.7000	2 204 363
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	73.7100	2 201 163
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	73.7200	2 199 563
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	73.7300	2 187 563
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 400)	73.7400	2 174 163
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(68 300)	73.7500	2 105 863
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	73.7600	2 093 363
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 700)	73.7700	2 076 663
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 200)	73.7800	2 067 463
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	73.7900	2 063 663
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 900)	73.8000	2 018 763
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 800)	73.8100	2 005 963
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	73.8200	2 003 663
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	73.8200	2 002 263
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 900)	73.8400	1 989 363

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 200)	73.8500	1 941 163
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 800)	73.8600	1 924 363
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	73.8700	1 922 563
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 800)	73.8800	1 881 763
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	73.8900	1 874 363
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 100)	73.9000	1 861 263
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	73.9100	1 841 263
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	73.9300	1 841 163
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 300)	73.9400	1 822 863
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 200)	73.9500	1 813 663
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	73.9600	1 812 563
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	73.9700	1 810 163
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	73.9800	1 808 563
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	73.9900	1 808 463
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 300)	74.0000	1 765 163
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	74.0100	1 756 963
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 300)	74.0200	1 731 663
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	74.0300	1 728 263
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	74.0400	1 700 263
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	74.0500	1 698 563
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	74.0600	1 696 763
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	74.0700	1 695 463
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	74.0800	1 693 963
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	74.1000	1 689 963
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	74.1100	1 685 363
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	74.1200	1 685 063
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 400)	74.1800	1 671 663
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 700)	74.1900	1 665 963
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 200)	74.2000	1 619 763
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	74.2100	1 617 863
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	74.2200	1 617 463
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	74.2300	1 616 163
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	74.2400	1 615 563
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 700)	74.2500	1 570 863
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	74.2600	1 568 063
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	74.2700	1 567 063
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	74.2800	1 566 263
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	74.2900	1 565 263
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 200)	74.3000	1 548 063
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 500)	74.3100	1 536 563
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	74.3200	1 531 963
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	74.3300	1 528 563
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 900)	74.3400	1 496 663
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 300)	74.3500	1 481 363
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	74.3600	1 479 363
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	74.3700	1 476 363
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	74.3800	1 475 963

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	74.4000	1 468 563
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	74.4100	1 465 563
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	74.4200	1 464 563
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	74.4400	1 461 963
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	74.4600	1 461 863
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150)	74.2600	1 461 713
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	76.0000	1 457 013
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	76.0100	1 456 013
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	76.0200	1 455 413
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	76.0300	1 454 913
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	76.0600	1 453 413
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	76.1000	1 453 313
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	76.1100	1 452 213
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(463)	76.1200	1 451 750
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	76.1300	1 451 350
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	76.1400	1 450 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	76.1500	1 449 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	76.1600	1 448 650
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	76.1700	1 448 550
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	76.2000	1 443 250
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	76.2100	1 441 150
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	76.2200	1 439 650
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	76.2300	1 438 550
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	76.4800	1 433 550
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 400)	76.5000	1 423 150
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	76.5100	1 422 550
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	76.5200	1 420 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	76.5300	1 415 350
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	76.5400	1 408 250
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 200)	76.5500	1 398 050
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	76.5600	1 391 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	76.5700	1 383 650
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	76.5800	1 379 450
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	76.5900	1 378 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	76.6000	1 373 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	76.6200	1 373 150
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 100)	76.6300	1 357 050
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	76.6400	1 354 750
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	76.6500	1 348 450
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 800)	76.7000	1 336 650
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	76.7100	1 334 150
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	76.7200	1 333 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	76.7300	1 331 750
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 800)	76.7400	1 320 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	76.8700	1 320 550
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	76.8800	1 318 450
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	76.8900	1 314 750

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	76.9000	1 313 650
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	76.9100	1 312 750
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	76.9200	1 309 050
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	76.9300	1 307 050
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	76.9400	1 306 350
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 400)	76.9500	1 283 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	76.9600	1 282 350
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	76.9700	1 279 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	76.9800	1 278 550
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	76.9900	1 272 750
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	77.0000	1 270 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	77.0100	1 270 750
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	77.0500	1 269 350
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	77.0700	1 269 050
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	77.0800	1 266 750
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	77.3500	1 263 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	77.3600	1 262 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	77.3700	1 261 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	77.4000	1 256 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	77.5500	1 255 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	77.5600	1 254 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	77.5700	1 254 350
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	77.5800	1 252 250
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	77.5900	1 251 250
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	77.6100	1 251 150
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	77.6200	1 250 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	77.6600	1 250 550
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	77.6700	1 248 750
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	77.6800	1 246 750
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	77.6900	1 245 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	77.7000	1 245 350
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	77.7100	1 245 150
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	77.7200	1 244 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	77.7300	1 242 550
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	77.7400	1 241 250
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	77.7500	1 240 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	77.7600	1 235 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 700)	77.8000	1 226 250
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	77.8100	1 225 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	77.8200	1 225 450
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	77.8300	1 225 350
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	77.8300	1 225 150
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	77.8800	1 222 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	77.8900	1 220 350
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	77.9000	1 218 350
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	77.9200	1 213 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	78.0000	1 206 350

Émetteur	Relation	Re-tard	État op-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	78.0100	1 206 150
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	78.0200	1 205 550
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	78.0300	1 203 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	78.0400	1 201 550
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	78.0500	1 200 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	78.0600	1 200 650
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	78.0700	1 197 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	78.0800	1 196 650
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 000)	78.0900	1 165 650
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	78.1000	1 154 650
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	78.1100	1 153 550
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	78.1200	1 152 750
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	78.1300	1 152 050
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	78.1400	1 151 550
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 600)	78.1500	1 140 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	78.1600	1 138 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	78.2000	1 135 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 600)	78.2100	1 125 350
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	78.2200	1 121 250
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	78.2300	1 119 150
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 200)	78.2500	1 098 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	78.2600	1 098 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	78.2900	1 094 650
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	78.3000	1 092 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	78.3100	1 088 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	78.3500	1 078 850
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	78.3600	1 075 150
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	78.3800	1 065 150
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	78.4100	1 055 150
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	78.4500	1 047 950
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	78.4600	1 046 150
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	78.4700	1 045 150
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	78.5000	1 035 150
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	78.5100	1 025 150
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	78.5500	1 020 550
			O	2009-04-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(680 000)		340 550
The Lazaridis Family Foundation	PI		O	2003-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-07	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	680 000		680 000
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 600)	74.0000	669 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	74.0100	666 600
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	74.0200	666 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	74.0900	646 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 000)	74.1100	627 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 000)	74.2000	593 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	74.2100	590 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	74.2200	584 600
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	74.2300	580 400

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	74.2400	578 200
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	74.2500	576 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 700)	74.2600	566 700
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	74.2700	566 200
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	74.2800	564 300
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	74.2900	562 800
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 900)	74.3000	531 900
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	74.3100	528 800
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	74.3200	525 600
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	74.3300	523 000
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 200)	74.3400	512 800
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 100)	74.3500	492 700
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 900)	74.3600	462 800
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	74.3700	461 000
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	74.3900	460 000
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 300)	74.4000	424 700
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 800)	74.4100	413 900
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 700)	74.4200	399 200
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	74.4300	394 200
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	74.4400	393 100
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 600)	74.4500	356 500
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	74.4600	353 800
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	74.4700	351 500
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	74.4800	350 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	74.4900	350 000
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 800)	74.5000	318 200
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	74.5100	311 900
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	74.5200	308 600
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	74.5300	305 100
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	74.5400	303 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 000)	74.5500	282 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 000)	74.5600	263 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	74.5700	258 300
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	74.5800	250 000
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	74.5900	249 300
Moses, Rodney	5		O	2009-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
Payne, Susan	5		O	2009-04-07	D	51 - Exercice d'options	9 000	5.1633	9 000
			O	2009-04-07	D	51 - Exercice d'options	6 000	26.6100	15 000
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	74.3500	8 000
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	74.3600	4 700
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	74.3700	4 300
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	74.4000	3 300
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	74.4100	1 100
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	74.4200	100
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	74.4300	0
Richardson, John	4		O	2009-04-07	D	51 - Exercice d'options	4 000	4.3050	36 500
			O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	74.3000	32 500

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Smith, David John	5		O	2009-04-08	D	51 - Exercice d'options	4 000	26.5000	4 050
			O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	75.7800	1 650
			O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	75.7900	1 050
			O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	75.7900	50
<i>Options</i>									
ARABIA, Carmine	5		O	2008-07-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	7 500		7 500
Bates, Stephen Robert	5		O	2009-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	3 000		3 000
Boucher, Antoine Gilles Joseph	5		O	2008-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Conlee, Larry	5		O	2009-04-07	D	51 - Exercice d'options	(9 500)	3.9283	147 500
			O	2009-04-07	D	51 - Exercice d'options	(67 500)	29.7333	80 000
Conroy, Todd Alan	5		O	2008-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	5 000		5 000
Daly-Howell, Kelly	5		O	2009-02-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 000
Devenyi, Peter John	5		O	2009-04-07	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	30.0666	28 000
Donald, Jerry Douglas	5		O	2009-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	5 000		5 000
Doub, Michael David	5		O	2008-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000
Feng, William (Bill)	5		O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Fraser, Bruce	5		O	2009-02-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 400
Goguen, Joseph Patrick Thomas	5		O	2008-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Gunton, William John	5		O	2009-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	5 000		5 000
Hathcock, Arvel	5		O	2009-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	5 000		5 000
HILL, THOMAS CASEY	5		O	2008-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	25 000		25 000
Johnston, David William	5		O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Lazaridis, Michael	4, 7, 6, 5		O	2009-04-07	D	51 - Exercice d'options	(441 163)	6.8833	2 008 837
LINGENTHAL, CHRISTOPH	5		O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
LOCKHART, Clayton Matthew	5		O	2008-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	25 000		25 000
MARRY, Patrick Joseph	5		O	2008-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	25 000		25 000
Mitchell, Alistair Campbell Maclaine	5		O	2008-02-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Moses, Rodney	5		O	2009-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Nadji, Behzad	5		O	2008-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
NICHOLS, Gareth Michael	5		O	2008-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	5 000		5 000
Payne, Susan	5		O	2009-04-06	D	97 - Autre	(9 000)		17 000
			O	2009-04-06	D	97 - Autre	9 000		26 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-07	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	5.1633	17 000
			O	2009-04-07	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	26.6100	11 000
Phillips, Richard Wade	5		O	2009-02-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Richardson, John	4		O	2009-04-07	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	4.3050	31 000
Sasaki, Curtis Jyun	5		O	2009-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
SHEA, GREGORY	5		O	2008-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	5 000		5 000
SHORTREED, SARAH	5		O	2008-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Simpson, Ian Bruce	5		O	2008-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 400
			O	2009-04-07	D	97 - Autre	(6 000)		8 400
			O	2009-04-07	D	97 - Autre	6 000		14 400
Smith, David John	5		O	2009-04-08	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		23 000
Ueno, Kimiaki	5		O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	5 000		5 000
Wahl, Scott Alexander	5		O	2009-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 500
YERSH, JAMES	5		O	2008-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
<i>Restricted Share Units</i>									
ARABIA, Carmine	5		O	2008-07-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Asthana, Atul	5		O	2004-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
Balsillie, James	7, 5		O	2003-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 500		37 500
Bawa, Frenny	5		O	2006-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Bawa, Karima	5		O	2002-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500		7 500
Bidulka, Brian Joseph	5		O	2005-08-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500		7 500
Bienfait, Roberta Ann	5		O	2007-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500		7 500
Bose, Robert Bernard	5		O	2006-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		4 000
Brenner, Alan Saul	5		O	2007-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500		7 500
Caci, Joseph D.	5		O	2005-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Chiarello, Carlo	5		O	2008-12-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Conlee, Larry	5		O	2003-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 500		12 500
Conroy, Todd Alan	5		O	2008-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Cooper, Jacqueline Elaine	5		O	2008-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500		7 500
Costanzo, Rito Natale	5		O	2002-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Crow, Robert Eric	5		O	2004-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
Daly-Howell, Kelly	5		O	2009-02-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Davies, William Aubrey	5		O	2006-09-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Devenyi, Peter John	5		O	2005-06-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
Dikun, Raymond Michael	5		O	2006-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Doub, Michael David	5		O	2008-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Ebbs, Edel	5		O	2005-12-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Efstathiou, Jr., Chris	5		O	2005-09-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
Feng, William (Bill)	5		O	2008-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Field, Tessa Louise	5		O	2009-02-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Fraser, Bruce	5		O	2009-02-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Galbraith, Michael John	5		O	2007-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Gould, Peter James	5		O	2005-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Griffin, Jason Tyler	5		O	2007-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Guibert, Mark	5		O	2003-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Heins, Thorsten Gerhard	5		O	2007-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		10 000
Hind, Hugh	5		O	2003-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		10 000
Hodde, Ian James	5		O	2004-01-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Holmes, David Anthony	5		O	2008-02-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
Jarmuszewski, Perry	5		O	2003-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Johnston, David William	5		O	2008-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
KALBFLEISCH, Paul Norman	5		O	2008-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État op-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Ken, Smith	5		O	2007-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 500		4 500
Kozak, Douglas Victor	5		O	2008-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
Lazaridis, Michael	4, 7, 6, 5		O	2003-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 500		37 500
Lewis, Allan David	5		O	2004-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
Lindsay, Donald James	5		O	2009-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		10 000
Lo, Norman Wai Keung	5		O	2003-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
Lucier, Paul Andrew	5		O	2007-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
LUKE, DEREK	5		O	2007-12-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Marshall, Ryan Joseph	5		O	2007-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 750		4 750
Maybee, Bradley Warren	5		O	2004-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
McAndrews, Michael Patrick	5		O	2005-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
McDowell, Jeffrey Wayne	5		O	2006-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
McLennan, Craig Arthur	5		O	2004-08-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Mitchell, Alistair Campbell Maclaine	5		O	2008-02-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Morrison, Donald	5		O	2002-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 500		12 500
Morrissey, Michael Paul	5		O	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 500		4 500
Nadji, Behzad	5		O	2008-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
NICHOLS, Gareth Michael	5		O	2008-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Pacey, Dean	5		O	2002-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 500		6 500
Panezic, Alan Tom	5		O	2006-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		10 000
Parker, Jacqueline Elizabeth	5		O	2007-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Payne, Susan	5		O	2005-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
Pecen, Mark Edward	5		O	2005-06-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Periyalwal, Suresh	5		O	2004-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 500		17 500

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Pillar, Catherine Jean	5		O	2005-10-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Rivers, Brian	5		O	2006-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
Robinson, Clinton Samuel	5		O	2006-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
Roe Pfeifer, Mary Elizabeth Anne	5		O	2004-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Rowan, Jim	5		O	2007-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		15 000
Sanchez, Tom	5		O	2002-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500		7 500
Simpson, Ian Bruce	5		O	2008-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Smith, David John	5		O	2008-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Spence, Patrick	5		O	2003-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Totzke, Scott William	5		O	2006-10-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Wade, Gregory Martin	5		O	2007-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
Wahl, Scott Alexander	5		O	2009-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 750		1 750
Wennemer, Dietmar Frank	5		O	2007-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Werezak, David Keith	5		O	2003-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Witteveen, Roger Andrew	5		O	2005-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Wood, Todd Andrew	5		O	2007-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Wormald, Chris	5		O	2007-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Yach, David	5		O	2002-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500		7 500
YERSH, JAMES	5		O	2008-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Ressources Cadiscor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hebert, Guy	4		O	2009-04-08	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.4350	109 880
<i>Options</i>									
Hebert, Guy	4		O	2009-04-08	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		60 000
Ressources Canaco Itée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lock, Brian	4		O	2009-04-07	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.0500	337 500

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
PERETZ, GEOFFREY DWIGHT GREGG									
Porteur inscrit	4								
ITF Megan Peretz	PI		O	2009-04-07	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.0500	282 500
Bons de souscription									
Lock, Brian	4		O	2009-04-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	100 000		
			M	2009-04-07	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000		168 750
PERETZ, GEOFFREY DWIGHT GREGG									
Porteur inscrit	4								
ITF Megan Peretz	PI		O	2009-04-07	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000		100 000
Ressources Cartier inc.									
<i>Options</i>									
Laliberté, Jean-Yves	5	R	O	2008-11-26	D	50 - Attribution d'options	50 000		150 000
Ressources Conway inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BEAUDOIN, LAURENT	4, 6, 5, 8		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.0450	5 665 180
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.0500	5 615 180
Ressources Gold Hawk inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lamond, Rodney	5		O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.0400	305 000
Ressources Minieres Radisson Inc.									
<i>Options</i>									
Kelleher, James Francis	4	R	O	2009-03-10	D	50 - Attribution d'options	115 000	0.1000	415 000
Ressources Robex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagne, Andre 2846-2059 Québec Inc.	5 PI		O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	0.1450	818 500
			O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.1650	768 500
			O	2009-04-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	0.1450	782 000
Pichette, Adrien reer	4 PI		O	2009-04-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1500	206 400
Ressources Sirius Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Marie-José	4, 5		O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.0800	544 502
Retrocom Mid-Market Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Bull, Peter Morris PM Bull Holdings Ltd.	3 PI		O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.5650	2 588 500*
Revett Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Front Street Investment Management Inc.	3								
Front Street Investment Management Inc.	PI		O	2009-04-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	0.0821	8 878 500
Orchow, William	4		O	2009-03-31	D	36 - Conversion ou échange	33 333	0.0700	366 328
William Orchow Ttee w o Family Trust U/A/D Nov 9 1998	PI		O	2005-02-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-03-31	I	36 - Conversion ou échange	300 000	0.0700	300 000
Rife, Carson James	7, 5		O	2005-02-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-03-31	D	36 - Conversion ou échange	19 499	0.0700	19 499
Ward, Douglas Andrew	7, 5		O	2005-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit Douglas A. Ward and Karen Riedel-Ward Joint Tenants with Rights of Survivorship	PI		O	2005-01-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-03-31	I	36 - Conversion ou échange	10 000	0.0700	10 000
<i>Bons de souscription</i> Orchow, William	4		O	2005-02-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-03-31	D	53 - Attribution de bons de souscription	16 666		16 666
Rife, Carson James	7, 5		O	2005-02-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-03-31	D	53 - Attribution de bons de souscription	16 666		16 666
<i>Class B common shares of Revett Silver Company</i> Orchow, William	4		O	2009-03-31	D	36 - Conversion ou échange	(33 333)		0
William Orchow Ttee w o Family Trust U/A/D Nov 9 1998	PI		O	2009-03-31	I	36 - Conversion ou échange	(300 000)		0
Rife, Carson James	7, 5		O	2009-03-31	D	36 - Conversion ou échange	(19 499)		13 834
Ward, Douglas Andrew	7, 5								
Douglas A. Ward and Karen Riedel-Ward Joint Tenants with Rights of Survivorship	PI		O	2009-03-31	I	36 - Conversion ou échange	(10 000)		0
Rock Energy Inc. <i>Actions ordinaires</i> ARC Energy Fund 5	3	R	O	2009-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	322 000	0.8000	4 507 523
<i>Options</i> Adams, Malcolm	4		O	2009-03-31	D	97 - Autre	(51 000)		0
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	11 667	0.8400	11 667
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	11 667	0.8400	23 334
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	11 666	0.8400	35 000
Bey, Allen J.	4, 5		O	2009-03-27	D	52 - Expiration d'options	(8 333)		241 755
Clark, Stuart George	4		O	2009-03-31	D	52 - Expiration d'options	(8 000)		30 974
			O	2009-03-31	D	52 - Expiration d'options	(3 987)		26 987
			O	2009-03-31	D	52 - Expiration d'options	(11 987)		15 000
			O	2009-03-31	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		0
Malowany, Peter V.	4		O	2009-03-31	D	52 - Expiration d'options	(8 000)		30 974
			O	2009-03-31	D	52 - Expiration d'options	(3 987)		26 987
			O	2009-03-31	D	52 - Expiration d'options	(11 987)		15 000
			O	2009-03-31	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		0
RuggedCom Inc. <i>Actions ordinaires</i> Bridgeman, Guy Alfred	4								
EPCOR Power Development Corporation	PI		O	2009-04-14	C	99 - Correction d'information	(1 013 787)		0
<i>Options</i> Dalton, Roy Sheldon	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	8 500	25.2200	96 625
Dias, Clive	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	8 500	25.2200	48 250
Gould, Joe	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	8 500	25.2200	65 500
Marquesini, Emiliano	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	8 500	25.2200	35 450
Moore, Roger	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	8 500	25.2200	48 250
Santoy Resources Ltd. <i>Actions ordinaires</i> Netolitzky, Ronald Kort	4, 5		O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0950	5 358 263
Score Media Inc. <i>Options to acquire Class A Subordinate Voting Shares</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Daniere, Asha	5		O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5600	88 742
Errington, David	7		O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	140 000	0.5600	425 000
			O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	(95 000)	1.4600	330 000
Farrell, Sally	7		O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5600	75 000
			O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	(12 500)	1.4600	62 500
Garner, Richard	7		O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	(12 500)	1.4600	12 500
Gayagoy, Oliver	7		O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5600	95 000
			O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	(12 500)	1.4600	82 500
Levy, Benjamin David	4, 7, 6, 5		O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	140 000	0.5600	400 000
			O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	(95 000)	1.4600	305 000
Levy, John S.	4, 7, 6, 5, 3								
Norwest Video Inc.	PI		O	2009-04-07	I	50 - Attribution d'options	500 000	0.5600	2 700 000
			O	2009-04-07	I	38 - Rachat ou annulation	(500 000)	1.4600	2 200 000
Merker, Brian	7, 5		O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5600	62 500
			O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	(12 500)	1.4600	50 000
Moen, Don	7		O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5600	186 667
			O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	(45 000)	1.4600	141 667
Sansone, Greg	7		O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5600	95 000
			O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	(12 500)	1.4600	82 500
Savage, Jonathan	7		O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5600	75 000
			O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	(12 500)	1.4600	62 500
Second Cup Royalty Income Fund									
<i>Parts</i>									
Phelan, Paul David	6								
765024 Ontario Ltd.	PI		O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	2 500	5.1500	877 500
SemBioSys Genetics Inc.									
<i>Options</i>									
Brown, Dean	5		O	2009-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		225 000
Moloney, Maurice Martin	5, 3		O	2009-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		530 000
Szarko, James Julius	4, 5		O	2009-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		700 000
Sentry Select Diversified Income Fund (previously Sentry Select Diversified Income Trust)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
Merrilyn Driscoll	PI		O	2009-04-13	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	685	2.0100	60 758
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Shaw, Bradley	4, 5								
ESPP - Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-04-13	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	367	19.2200	8 160
Shaw, Jim	4, 5								
ESPP	PI		O	2009-04-13	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	762	19.2200	24 035
Shaw, JR	4, 5, 3								
Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-04-13	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	604	19.2200	54 900

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
Porteur inscrit									
Shaw, Julie	5								
Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-04-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	182	19.2200	5 437
Wilson, Stephen	5		O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	18.9000	49 000
Société d'énergie Talisman Inc.									
<i>Options Employee Plan</i>									
BLAKELEY, Alexander Paul	5		O	2009-04-13	D	51 - Exercice d'options	(64 000)		769 090
Société d'exploration minière Vior inc.									
<i>Options</i>									
Ouellette, Jean-François	4		O	2009-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.0600	150 000
Pelletier, Jean	4		O	2004-04-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.0600	
			M	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.0600	100 000
Société en commandite Gaz Métro									
<i>Parts</i>									
Monahan, Pierre	4		O	2009-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			800
Vittecoq, Cyrille	4		O	2009-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Société financière IGM Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Backman, Todd	7		O	2001-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2001-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			48 946
RRSP	PI		O	2001-04-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			312
Société Financière Manuvie									
<i>Actions ordinaires</i>									
Campbell, David	7		M'	2009-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			583
CDS Clearing and Depository Services Inc.	PI		M	2009-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Manulife GSOP	PI		O	2009-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Kingsmill, Stephani	7		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
David A. Kingsmill	PI		O	2009-04-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 800
<i>Billets à moyen terme</i>									
Shed, John W.	7								
M.C. Shed	PI		O	2009-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 100 000.00
<i>Deferred Share Units</i>									
Schmeer, Mark	7		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			44 100
<i>Options</i>									
Kingsmill, Stephani	7		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			97 412
Schmeer, Mark	7		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			138 677
Specialty Foods Group Income Fund									
<i>Déventures Exchangeable Subordinated (Specialty Foods Group, Inc.)</i>									
Abramson, Randall	3								
Trapeze Capital Corp.	PI		O	2009-04-06	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(\$ 179 000.00)	77.0000USD	\$ 3 472 000.00
			O	2009-04-06	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 179 000.00	77.0000USD	\$ 3 651 000.00
Sprott Molybdenum Participation Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
The K2 Principal Fund L.P.	3		O	2009-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.6400	5 668 400
			O	2009-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	1.6400	5 682 400

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	1.6500	5 652 000
			O	2009-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	1.6400	5 666 000
			O	2009-03-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	1.6400	5 646 400
		R	O	2009-03-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.6300	5 634 900
SPUR VENTURES INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Rule Family Trust	3		O	2009-03-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	241 500	0.1763USD	8 493 000
Stellar Pacific Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bouchard, Denis	4		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			224 000
<i>Options</i>									
Bouchard, Denis	4		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
STRATA Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Strata Income Fund	1		O	2009-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	2.1500	8 435 892
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Amica Mature Lifestyles Inc.	1		O	2009-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	3.5000	6 400
			O	2009-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	3.5000	9 600
			O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	3.3900	11 900
McCammont, Marie	5								
Computershare RRSP	PI		O	2009-04-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	336	3.6900	818
Suncor Energie Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Benson, Mel Edward	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	16 418		28 334
Canfield, Brian Albert	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	16 418		54 279
Davies, Bryan Phillip	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	16 418		46 031
Felesky, Brian Arthur	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	16 418		31 685
Ferguson, John Thomas	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	18 428		41 898
FORD, WILLIAM DOUGLAS	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	20 810		31 883
Huff, John Rossman	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	16 418		54 924
McCaig, Margaret Ann	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	16 418		49 123
O'Brien, Michael Wilfrid	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	16 418		25 476
Thomas, Eira Margaret	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	11 304		16 365
<i>Deferred Share Units-Annual Grant</i>									
Benson, Mel Edward	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(16 418)		0
Canfield, Brian Albert	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(16 418)		0
Davies, Bryan Phillip	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(16 418)		0
Felesky, Brian Arthur	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(16 418)		0
Ferguson, John Thomas	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(18 428)		0
FORD, WILLIAM DOUGLAS	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(20 810)		0
Huff, John Rossman	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(16 418)		0
McCaig, Margaret Ann	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(16 418)		0
O'Brien, Michael Wilfrid	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(16 418)		0
Thomas, Eira Margaret	4		O	2009-03-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(11 304)		0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
TELUS Corporation									
<i>Options</i>									
Entwistle, Darren	4, 5	R	O	2009-02-25	D	50 - Attribution d'options	352 110	30.5700	614 660
<i>Restricted Share Units</i>									
Entwistle, Darren	4, 5		O	2009-02-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49 070	30.5700	208 632
TerraVest Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Armoyan, George	6		O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 600	2.3000	260 000*
Geosam Investments Limited	PI		O	2009-04-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 600)	2.3000	0
Thomson Reuters Corporation									
<i>American Depositary Shares (ADS)</i>									
Ahearn, Christopher	5		O	2008-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 080
<i>Ordinary Shares - Thomson Reuters PLC</i>									
Ahearn, Christopher	5		O	2008-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 271
Toromont Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ogilvie, Robert M.	4, 5	R	O	2009-03-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	23.5000	7 180
		R	O	2009-03-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	23.5500	6 080
TransForce Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bédard, Alain	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14 655		
			M	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15 654		4 226 110
Dean, Johanne	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 782		
			M	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 891		53 650
Desaulniers, Sylvain	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 097		
			M	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 197		28 709
Kailly, Darshan	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 237		
			M	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 500		123 645
Langlois, Josiane M.	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	592		
			M	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	667		17 187
Martel, Chantal	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	918		
			M	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	965		14 639
Neill, Brent	5		O	2009-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Potvin, Richard Jr.	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1 603		

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
			M	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 712		26 546
Vitale, Salvatore	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 198		
			M	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 348		11 144
True Energy Trust									
<i>Options Trust Unit Incentive Plan</i>									
Woo, Ving Yee	5		O	2009-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	66 666	0.7900	66 666
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	66 667	1.2500	133 333
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	66 667	2.0000	200 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Woo, Ving Yee	5		O	2009-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			61 878
Janvin	PI		O	2009-04-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 123
RRSP	PI		O	2009-04-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			160 450
TUSK Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Holton, Norman William	4, 5		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 258 914)	2.1500	0
Machalski, Michael	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 457 856)	2.1500	0
Anna Machalski	PI		O	2009-04-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(16 528)	2.1500	0
Mackenzie, David Roy	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(499 444)	2.1500	0
Norma J. MacKenzie	PI		O	2009-04-09	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(158 415)	2.1500	0
Makinson, Michael James	5		O	2009-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 905	1.4210	174 539*
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(174 539)	2.1500	0
Rooney, John Ross	4, 5		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 453 555)	2.1500	0
Donna-Marie Rooney	PI		O	2009-04-09	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(147 431)	2.1500	0
Schmidt, Brian Leslie	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(127 500)	2.1500	0
Turnquist, Darol	5		O	2009-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24 263	1.5250	102 978*
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(102 978)	2.1500	0
<i>Options</i>									
Holton, Norman William	4, 5		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(450 000)		150 000*
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(150 000)		0
Machalski, Michael	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 000)		190 000*

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Re-tard	État op- ération	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(140 000)		50 000*
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		0
MacKenzie, David Roy	4		O	2009-04-09	D	36 - Conversion ou échange	(175 000)		0
Makinson, Michael James	5		O	2009-04-09	D	97 - Autre	(200 000)	0.1500	
			M	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(200 000)		350 000
			O	2009-04-09	D	97 - Autre	(150 000)		
			M	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(150 000)		200 000
			O	2009-04-09	D	97 - Autre	(100 000)		
			M	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)		100 000
			O	2009-04-09	D	97 - Autre	(100 000)		
			M	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)		0
Rooney, John Ross	4, 5		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(700 000)	0.0100	0
Schmidt, Brian Leslie	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(60 000)		50 000
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		0
Turnquist, Darol	5		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(120 000)		150 000*
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		100 000*
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)		0
TVI Pacific Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Horejsi, Jan Richard	4		O	2003-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
Uni-Sélect Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chesnay, Pierre	5		O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	26.5000	3 770
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	26.5000	2 870
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
E-L Financial Corporation Limited	3		O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	41.4120	5 716 059
SHANNON, Margaret Kimberley	4		O	2008-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	43.0000	500
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lauzon, Robert	5		O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	3.1000	10 000
Urbana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
CALDWELL, BRENDAN T.N.	8		O	2004-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2004-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2004-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			63 633

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Brendan Caldwell RRSP	PI		O	2004-05-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			67 000
UTS Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abells Morissette, Jina Dawn	5		O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	605	1.7900	49 363
Bobyne, Wayne I	5		O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 222	1.7900	70 149
Lutley, Howard	5		O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	768	1.7900	41 363
Roach, William	4, 5		O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 208	1.7900	402 495
Sandell, Martin	5		O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 152	1.7900	117 457
Wightman, Daryl	5		O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 152	1.7900	241 993
<i>Droits Deferred Share Unit</i>									
Abells Morissette, Jina Dawn	5	R	O	2008-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 130		35 130
Bobyne, Wayne I	5		O	2005-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	61 100		61 100
Lutley, Howard	5		O	2004-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	57 600		57 600
Roach, William	4, 5	R	O	2008-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 500		125 500
Sandell, Martin	5		O	2004-10-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	52 365		52 365
Valencia Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Begeman, John A.	4, 5		O	2009-02-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.0328	7 000
			O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	93 000	0.0634	100 000
Vasogen Inc.									
<i>Droits</i>									
Elsley, David	4		O	2009-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 263	0.1900	90 300
Gregg, Terrance H.	4		O	2009-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 263	0.1900	103 457
Villforth, John C.	4		O	2009-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 263	0.1900	117 224
<i>Options</i>									
Neil, Graham Davidson	5		O	2009-01-28	D	52 - Expiration d'options	(306)	92.1000	57 832
Smith, Eldon	4, 5		O	2009-01-28	D	52 - Expiration d'options	(1 152)	92.1000	103 634
			O	2008-05-07	D	52 - Expiration d'options	(1 059)	55.5000	104 786
Waddick, Christopher James	4, 5		O	2009-01-28	D	52 - Expiration d'options	(1 997)	92.1000	413 195
			O	2008-05-07	D	52 - Expiration d'options	(1 537)	55.5000	415 192
Vicwest Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Goodman & Co. Inv Counsel Ltd. (on behalf of client accts), Goodman & Company, Investment Counsel Lt	3								
Goodman & Company, Investment Counsel Ltd. (on behalf of its client accts.)	PI	R	O	2009-03-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 700	7.2144	3 467 050
Vitran Corporation Inc.									
<i>Options</i>									
Gaetz, Richard	4, 7, 5		O	2009-04-09	D	52 - Expiration d'options	(7 500)		235 000*
Wex Pharmaceuticals Inc.									
<i>Options</i>									
Gontovnick, Larry	5		O	2009-03-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
		R	O	2009-03-25	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.2000	150 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Wi-LAN Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Middleton, William	5		O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.4500	36 800
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	1.5800	33 000
Yamana Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marrone, Peter	4, 5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2009-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(220 000)	10.7500	975 279
			O	2009-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	10.6300	925 279
YIELDPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2009-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	5.5100	30 689 969
			O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	700	5.4500	30 690 669
			O	2009-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	700	5.5500	30 691 369
Zarlink Semiconductor Inc.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Zarlink Semiconductor	1		O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.5000	1 000
			O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2009-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.2000	600
			O	2009-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	13.2000	400
			O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
ZCL Composites Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Roozen, Harold	4								
Rocor Holdings Ltd.	PI		O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.5000	1 245 600
			O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	4.5000	1 248 200
			O	2009-04-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 700	4.5000	1 299 900
Zi Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hyde, Donald	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 495)		0
Moore, Donald Pierce	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(43 695)		0
Stefanski, Robert	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 000)		0
<i>Options</i>									
Djokovic, Milos	4, 5		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(500 000)	0.5800	0
Gertler, Andrew	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)	1.1000	75 000
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(75 000)	0.4600	0
Hyde, Donald	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)	2.6000	250 000
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)	3.6400	200 000
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique	(50 000)	2.0100	150 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-09	D	d'achat, regroupement ou acquisition			
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)	1.9600	100 000
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 000)	1.1000	75 000
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(75 000)	0.4600	0
Moore, Donald Pierce	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(300 000)		0
MULLIN, Philip Blair	5		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		0
PAUL, Jason Kenneth	5		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(90 000)		0
Stefanski, Robert	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(150 000)		0
Tai, George	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(141 700)		0
<i>Restricted Stock Units</i>									
Gertler, Andrew	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 000)		0
Hyde, Donald	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 000)		0
Tai, George	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 000)		0
ZoomerMedia Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cravit, David	5		O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.1200	37 000
			O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.1180	32 000

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Abells Morissette, Jina Dawn	UTS Energy Corporation	2008-05-14	2009-04-15	AB
Amsterdams Effectenkantoor B.V.	H2O INNOVATION INC.	2009-03-25	2009-04-16	QC
	H2O INNOVATION INC.	2009-03-30	2009-04-16	QC
Anzarouth, Bernard	Constellation Software Inc.	2009-03-31	2009-04-13	ON
ARC Energy Fund 5	Rock Energy Inc.	2009-04-01	2009-04-16	BC
Baker, Bradley Ewell	Genesis Worldwide Inc.	2009-02-23	2009-04-14	ON
Blattman, Barry S.	Brookfield Asset Management Inc.	2009-02-25	2009-04-13	ON
	Brookfield Asset Management Inc.	2009-02-25	2009-04-13	ON
	Brookfield Asset Management Inc.	2009-02-25	2009-04-13	ON
Bobyne, Wayne I	UTS Energy Corporation	2008-05-14	2009-04-15	AB
Codding Enterprises	Genesis Worldwide Inc.	2009-02-23	2009-04-14	ON
Dallaire, Andrée	Fonds de placement immobilier Cominar	2008-12-19	2009-04-13	QC
d'Entremont, Rose Irene	Emera Incorporated	1998-09-14	2009-04-15	NS
	Emera Incorporated	1999-03-09	2009-04-15	NS
	Emera Incorporated	1999-12-13	2009-04-15	NS
	Emera Incorporated	2000-10-23	2009-04-15	NS
	Emera Incorporated	2003-07-23	2009-04-15	NS
	Emera Incorporated	2003-08-13	2009-04-15	NS
	Emera Incorporated	2004-11-17	2009-04-15	NS
	Emera Incorporated	2005-12-23	2009-04-15	NS
	Emera Incorporated	2007-06-12	2009-04-15	NS
	Emera Incorporated	2007-06-27	2009-04-15	NS
	Emera Incorporated	2008-08-08	2009-04-15	NS
	Emera Incorporated	2009-03-09	2009-04-15	NS
Donald, Jerry Douglas	Research In Motion Limited	2009-03-05	2009-04-16	ON
East Hill Hedge Fund, LLC				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	American Bonanza Gold Corp.	2009-04-02	2009-04-16	BC
Entwistle, Darren				
	TELUS Corporation	2009-02-25	2009-04-14	BC
General Donlee Income Fund				
	General Donlee Income Fund	2009-03-20	2009-04-14	ON
	General Donlee Income Fund	2009-03-26	2009-04-14	ON
Gontovnick, Larry				
	Wex Pharmaceuticals Inc.	2009-03-25	2009-04-16	BC
Goodman & Co. Inv Counsel Ltd. (on behalf of client accts), Goodman & Company, Investment Counsel Lt				
	Vicwest Income Fund	2009-03-25	2009-04-14	ON
Guilbaud, Christian				
	EXPLOR RESOURCES INC.	2009-03-19	2009-04-11	QC
Issa, Munir T.				
	CI Financial Corp.	2009-03-20	2009-04-15	ON
Jones, Thomas Rodney Percival				
	Olympus Pacific Minerals Inc.	2008-07-23	2009-04-10	ON
Kammerman, Allan James				
	IBI Income Fund	2009-03-31	2009-04-14	ON
Kelleher, James Francis				
	Ressources Minières Radisson Inc.	2009-03-10	2009-04-15	QC
Kingaby, Carolyn Helen				
	La Banque Toronto-Dominion	2009-03-19	2009-04-13	ON
Lagueux, Michel				
	BioSyntech, Inc.	2009-03-31	2009-04-16	QC
Laliberté, Jean-Yves				
	Ressources Cartier inc.	2008-11-26	2009-04-16	QC
Lavine, Marc				
	Cyberplex Inc.	2009-03-25	2009-04-13	ON
Lemire, Louis				
	BioSyntech, Inc.	2009-03-31	2009-04-16	QC
Lutley, Howard				
	UTS Energy Corporation	2008-05-14	2009-04-15	AB
McCarvill, Gerald Patrick				
	Consolidated Thompson Iron Mines Limited (formerly Consolidated Thompson-Lundmark Gold Mines Limited)	2007-05-17	2009-04-16	ON
Metro inc.				
	Metro inc.	2009-01-24	2009-04-10	QC
	Metro inc.	2009-01-26	2009-04-10	QC

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Ouellette, Michel	Fonds de placement immobilier Cominar	2008-12-19	2009-04-13	QC
Plourde, Mario	Cascades inc.	2009-03-16	2009-04-15	QC
Power Corporation of Canada	Power Corporation du Canada	2009-03-25	2009-04-13	QC
POWER FINANCIAL CORPORATION	Corporation Financiere Power	2009-03-25	2009-04-13	QC
Presot, Lucie	DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)	2009-04-01	2009-04-16	ON
Restrepo, Alberto	BioSyntech, Inc.	2009-03-31	2009-04-16	QC
Rife, Carson James	Revett Minerals Inc.	2009-03-31	2009-04-14	ON
Roach, William	UTS Energy Corporation	2008-05-14	2009-04-15	AB
Sandell, Martin	UTS Energy Corporation	2008-05-14	2009-04-15	AB
Selby, Mark Thomas Henry	Quadra Mining Ltd.	2009-03-02	2009-04-13	BC
Shive, Matthew	BioSyntech, Inc.	2009-03-31	2009-04-16	QC
The K2 Principal Fund L.P.	Sprott Molybdenum Participation Corporation	2009-03-27	2009-04-09	ON
Van de Beuken, John	ALAMOS GOLD INC	2009-01-15	2009-04-16	BC
	ALAMOS GOLD INC	2009-03-25	2009-04-16	BC
	ALAMOS GOLD INC	2009-03-26	2009-04-16	BC
	ALAMOS GOLD INC	2009-03-31	2009-04-16	BC
	ALAMOS GOLD INC	2009-04-01	2009-04-16	BC
Zaine, Michael C.	Lockerbie & Hole Inc.	2009-03-24	2009-04-16	AB

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
AAER inc.	Prospectus	2008-12-12	Actions ordinaires des unités A	100	2011-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	100	2011-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Ergorecherche ltée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe ADF Inc.	Prospectus	2007-06-13	Actions à droit de vote subalterne	100	2010-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2007-08-16	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2006-08-04	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe iWeb inc.	Prospectus	2007-11-21	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	100	2011-12-31
IMS Experts-conseils Inc.	Placement privé	2006-11-20	Actions ordinaires	100	2009-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	100	2011-12-31
Kangourou Média Inc.	Placement privé	2007-06-19	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Mines Richmond Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Pixman Média Nomade inc.	Placement privé	2008-11-13	Actions ordinaires	100	2011-12-31
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Ranz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	100	2012-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Placement privé	2006-08-03	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Technologies D-Box inc.	Prospectus	2007-06-04	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Victhom Bionique Humaine inc.	Prospectus	2007-03-08	Actions ordinaires	100	2010-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») – Projet de Règle relative à l'obligation de juste prix sur les titres négociés hors cote et de modifications relatives aux obligations d'information dans l'avis d'exécution

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications, déposé par l'OCRCVM, portant sur le Projet de Règle relative à l'obligation de juste prix sur les titres négociés hors cote et de modifications relatives aux obligations d'information dans l'avis d'exécution. L'objectif général du projet de modifications est de renforcer la fixation d'un juste prix et la transparence dans les opérations du marché hors cote.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 19 mai 2009, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4358
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4358
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : serge.boisvert@lautorite.qc.ca



AVIS DE L'OCRCVM

**Avis sur les règles
Appel à commentaires**
Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne :
Affaires juridiques et conformité
Crédit
Détail
Formation
Institutions
Haute direction
Opérations
Pupitre de négociation
Vérification interne

Personne-ressource :
Jamie Bulnes
Directeur de la politique de
réglementation des membres
416 943-6928
jbulnes@iroc.ca

09-xxxx
Le 17 avril 2009

Projet de Règle relative à l'obligation de juste prix sur les titres négociés hors cote et de modifications relatives aux obligations d'information dans l'avis d'exécution

Résumé de la nature et de l'objectif du projet de modifications

Le 25 mars 2009, le conseil d'administration (le conseil) de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a approuvé la publication en vue de recueillir des commentaires d'un projet de modifications des Règles des courtiers membres (les Règles) portant sur le juste prix des titres négociés hors cote; le projet de modifications comporte également une modification des obligations actuelles relatives à l'avis d'exécution, pour rendre obligatoire l'information sur le rendement des titres à revenu fixe et sur la rémunération du courtier dans les avis d'exécution envoyés aux clients de détail relativement à des opérations hors cote.



Plus particulièrement, le projet de modifications comporte les éléments suivants :

- il oblige le courtier membre à obtenir pour ses clients un prix juste et raisonnable sur les titres négociés hors cote;
- il oblige le courtier membre à indiquer sur les avis d'exécution relatifs à des titres à revenu fixe le rendement à l'échéance, ainsi qu'une mention dans le cas de titres d'emprunt remboursables par anticipation ou à taux de coupon variable;
- il oblige le courtier membre à indiquer sur l'avis d'exécution transmis aux clients de détail à l'égard d'une opération hors cote une mention indiquant qu'il a perçu une rémunération sur ces opérations, à moins que le montant de la majoration ou de la minoration, des commissions et des autres frais de service appliqués ait été indiqué sur l'avis d'exécution.

L'objectif général du projet de modifications est de renforcer la fixation d'un juste prix et la transparence dans les opérations du marché hors cote.

Questions examinées et modifications proposées

Les marchés hors cote présentent des différences considérables de structure et de fonctionnement par rapport aux marchés de titres cotés. Ces différences entraînent généralement une moindre transparence du prix de l'opération pour les clients. Les investisseurs de détail en particulier ont moins facilement accès à l'information sur la fixation du prix (et sur le rendement) des titres négociés hors cote.

En outre, les mécanismes de fixation de prix employés pour les titres à revenu fixe sont moins bien compris par les clients de détail. En particulier, il se peut que ceux-ci ne comprennent pas la relation inverse entre le prix et le rendement, les divers facteurs qui peuvent influencer sur les calculs de rendement et le risque relatif d'un titre à revenu fixe donné. Tous ces facteurs contribuent aux difficultés auxquelles se heurtent les investisseurs de détail lorsqu'ils doivent déterminer si le prix d'un titre à revenu fixe donné est juste (et offre donc un rendement approprié) et comporte un risque approprié. L'OCRCVM souhaite donc mettre en relief l'obligation du courtier membre d'exercer son jugement professionnel et d'exploiter son expertise du marché pour établir et fournir avec diligence des prix justes à ses clients en toutes circonstances,

Avis de l'OCRCVM 09-xxxx – Avis sur les règles – Appel à commentaires – Projet de Règle relative à l'obligation de juste prix sur les titres négociés hors cote et de modifications relatives aux obligations d'information dans l'avis d'exécution 2



spécialement dans les cas où il doit déterminer un prix de marché inféré, parce que le prix de marché le plus récent ne reflète pas exactement la valeur au marché de ce titre.

La plupart des clients institutionnels ont la possibilité de communiquer avec de multiples pupitres obligataires d'institutions ou d'utiliser des systèmes de négociation électronique pour vérifier si un prix est juste, tandis que les investisseurs de détail peuvent ne pas avoir cette possibilité. En outre, bien que les structures de négociation des titres à revenu fixe puissent varier chez les courtiers membres, chez certains, les représentants inscrits ne peuvent offrir à leurs clients que les titres à revenu fixe se trouvant actuellement dans le portefeuille-titres du courtier membre. Cela peut rendre difficile pour le représentant inscrit et pour le client final d'évaluer si les cours acheteur et vendeur (ou le rendement) indiqués pour les positions du portefeuille-titres sont justes. Puisque, dans de nombreux cas, il sera difficile pour un client de détail de confirmer à un moment précis que le prix est juste, il faut que le client de détail ait confiance que le système lui-même, y compris le courtier et ses autorités de réglementation, et l'ensemble des lois, règles, règlements et procédures, fait en sorte que le client recevra un prix juste.

La surveillance que les autorités de contrôle des marchés exercent sur l'activité sur les marchés de titres à revenu fixe fournira des outils permettant de suivre les schémas et les tendances des prix et permettra aux autorités de contrôle de repérer plus efficacement les prix extrêmes. L'OCRCVM étudie actuellement la meilleure façon de mettre en œuvre un tel système pour suivre les opérations hors cote (à la fois sur des titres à revenu fixe et sur des titres de participation) des courtiers membres de l'OCRCVM, ce qui permettrait à l'OCRCVM de définir les circonstances dans lesquelles le prix de certaines opérations ne correspond pas au prix du marché au moment où elles sont effectuées.

Le projet de modifications vise donc les objectifs suivants :

- (1) faire en sorte qu'on l'on fournisse aux clients, en particulier aux clients de détail, des cours acheteur et vendeur pour les titres négociés hors cote (tant des titres à revenus fixes que des titres de participation) qui sont justes et raisonnables par rapport aux conditions du marché existantes;
- (2) faire en sorte que l'on fournisse aux clients une information suffisante au sujet du titre visé, leur permettant à eux, ainsi qu'aux représentants inscrits des clients, de confirmer au moyen



d'autres sources d'information sur le marché que le prix offert est raisonnable par rapport aux conditions du marché existantes.

- (3) mettre en relief le principe que les activités de conformité sont aussi importantes à l'égard des opérations hors cote qu'à l'égard des opérations sur les titres cotés;
- (4) faire en sorte que le courtier membre axe ses politiques, ses procédures, ses activités de surveillance et de conformité sur les marchés hors cote, outre l'accent déjà mis sur les titres négociés sur des marchés organisés, et fournir au Service de conformité du courtier membre un soutien réglementaire pour ses activités de conformité à l'égard des opérations hors cote;
- (5) reconnaître et mettre en relief que les marchés hors cote diffèrent, par la forme et par la structure, des marchés de titres cotés, qui sont de nature plus formalisés, et réglementer les marchés hors cote en prenant ces particularités en compte.

En imposant carrément au courtier membre une obligation de juste prix à l'égard des titres négociés hors cote, l'OCRCVM prend les moyens pour que le courtier membre instaure des politiques et des procédures visant à ce que le prix payé ou reçu par le client final soit juste et raisonnable, compte tenu des facteurs contextuels applicables, notamment le prix du marché au moment de l'opération pour ce titre et pour des titres similaires ou comparables, qu'il surveille l'application et veille au respect de ces politiques et de ces procédures.

Il faut aussi que les investisseurs aient une information suffisante pour être en mesure de déterminer s'ils paient bien, ou reçoivent bien, un prix juste pour ce produit. L'obligation d'information au sujet du rendement qui est proposée est le moyen pris pour faire en sorte que cette information soit fournie aux investisseurs. Les investisseurs auront la possibilité de comparer l'information sur le rendement aux rendements publiés pour le titre en cause et d'autres titres comparables, ce qui les aidera à déterminer si un prix donné est juste et raisonnable, compte tenu de tous les facteurs contextuels applicables.

Les règles actuelles

À l'heure actuelle, les règles régissant l'activité du courtier membre sur le marché des titres d'emprunt au Canada sont dispersées dans l'ensemble du Manuel de réglementation des courtiers membres de l'OCRCVM. Certaines de ces règles régissent directement le marché des



titres d'emprunt, par exemple la Règle 2800 des courtiers membres (marchés institutionnels de titres d'emprunt) et la Règle 2800B des courtiers membres (marchés de détail de titres d'emprunt), mais la plupart des règles régissant l'activité du courtier membre sur les marchés de titres d'emprunt se présentent sous la forme de règles générales, ne visant pas particulièrement les marchés de titres d'emprunt.

Parmi les règles générales qui régissent l'activité sur le marché, l'article 1 de la Règle 29 des courtiers membres est la règle qui se rapproche le plus d'une obligation de juste prix. Cette disposition large, axée sur les principes, prévoit que le courtier membre ainsi que ses employés sont tenus d'observer des normes élevées d'éthique et de conduite professionnelle dans l'exercice de leur activité et ne doivent pas avoir de conduite ou de pratique commerciale inconvenante ou préjudiciable aux intérêts du public.

Les Règles 2800 et 2800B des courtiers membres exposent, de façon détaillée, les exigences à respecter en ce qui concerne les ressources, les systèmes, les politiques et les procédures à l'égard des marchés canadiens des titres d'emprunt. Ces Règles comprennent également une obligation de loyauté, selon laquelle le courtier membre a l'obligation d'agir de bonne foi, avec honnêteté et loyauté lorsqu'il commercialise, conclut, exécute ou gère des opérations sur le marché canadien des titres d'emprunt, est tenu d'observer des normes élevées d'éthique et de conduite professionnelle dans l'exercice de son activité et ne doit pas avoir de conduite ou de pratique commerciale inconvenante ou préjudiciable aux intérêts du public.

En outre, la Règle 2800B prévoit que le courtier membre doit avoir des procédures ou des lignes directrices écrites à l'intention de ses représentants inscrits au sujet des majorations ou commissions sur les titres d'emprunt ou les titres à revenu fixe vendus à des clients de détail, ainsi que des procédures de suivi pour détecter les majorations ou commissions excédant le niveau prévu dans les procédures ou lignes directrices écrites. Les Règles 2800 et 2800B interdisent aussi au courtier membre de conclure une opération lorsque le prix est manifestement sans rapport avec le marché actuel et a été proposé ou convenu par suite d'une erreur manifeste.



Le projet de modifications

Le projet de modifications comprend les textes suivants, qui sont interreliés :

1. La Règle sur l'obligation de juste prix sur les titres négociés hors cote

Le projet de Règle axé sur les principes obligera le courtier membre à fournir ou à obtenir des prix justes et raisonnables pour les opérations hors cote (tant sur les titres à revenu fixe que sur les titres de participation) dans lesquelles il achète ou vend des titres à des clients. Le projet de Règle s'applique tant aux opérations effectuées pour les clients de détail qu'aux opérations effectuées pour les clients institutionnels.

La première partie du projet de Règle établit l'obligation générale du courtier membre de faire un « effort raisonnable » en vue d'obtenir pour le client un prix qui est juste et raisonnable par rapport aux conditions du marché existantes. Par exemple, cette disposition sera particulièrement pertinente dans le cas d'un marché illiquide pour un titre donné : il se peut que le courtier membre doive communiquer avec diverses personnes pour se faire une idée de la disponibilité et du prix du titre en question.

Les majorations et les minorations, dans le cas des opérations pour compte propre, et les commissions ou les frais de service, dans le cas des opérations pour compte de tiers, constituent un facteur important dans l'établissement d'un juste prix global pour un client. La deuxième partie du projet de Règle traite ces questions. L'obligation de juste prix s'appliquera à tous les types d'opérations dans lesquelles le courtier membre effectue l'achat ou la vente d'un titre pertinent pour un client, que le courtier effectue l'opération pour compte de tiers ou pour compte propre.

Le projet de Règle ne comporte pas de dispositions particulières sur les pièces justificatives à constituer au sujet des facteurs pris en compte dans l'établissement du prix d'une opération. L'OCRCVM publie, en vue de recueillir des commentaires, un projet de Note d'orientation visant à aider le courtier membre à déterminer des prix justes et raisonnables et à définir quelles opérations peuvent exiger que soient constituées des pièces justificatives particulières concernant l'établissement du prix. On trouvera le texte du projet de Note d'orientation à l'Annexe C.

Le projet de Règle sur l'obligation de juste prix sur les titres négociés hors cote est donné à titre d'élément de l'Annexe A.

Avis de l'OCRCVM 09-xxxx – Avis sur les règles – Appel à commentaires – Projet de Règle relative à l'obligation de juste prix sur les titres négociés hors cote et de modifications relatives aux obligations d'information dans l'avis d'exécution **6**



2. Information sur le rendement des titres à revenu fixe à fournir aux clients

Selon cette modification, il faudra fournir sur l'avis d'exécution l'information sur le rendement des titres à revenu fixe. Le rendement sera calculé sur la base du prix global pour le client, d'une manière conforme aux conventions de marché pour les titres négociés. Il se peut qu'un complément d'orientation soit publié au sujet des conventions de marché appropriées, au besoin. Un tel complément d'orientation serait nécessaire si l'OCRCVM juge qu'il existe des divergences considérables par rapport aux conventions de marché dans le calcul des rendements, ou si les calculs de rendement sont déraisonnables.

Le projet de modifications prévoit aussi que l'avis d'exécution devra comprendre des mentions dans le cas de titres remboursables par anticipation ou à taux variable. Dans le cas de titres d'emprunt remboursables par anticipation de quelque façon, une mention « remboursables par anticipation » doit être ajoutée; dans le cas de titres d'emprunt comportant un taux de coupon variable, il faut inclure la mention « Le taux de coupon peut varier. »

L'OCRCVM propose d'introduire la règle relative à l'information sur le rendement par la voie d'une modification des dispositions de l'alinéa 1(h) de la Règle 200 des courtiers membres relatives aux obligations concernant l'avis d'exécution. Les obligations d'information sur le rendement relatives aux coupons détachés et aux titres d'emprunt restants, qui figurent déjà dans l'alinéa 1(h) de la Règle 200, restent en vigueur.

On trouvera à l'Annexe B une version soulignée de l'alinéa 1(h) de la Règle 200 qui indique les modifications apportées.

3. Information sur la rémunération à fournir aux clients de détail

L'OCRCVM propose une modification obligeant le courtier membre à fournir sur l'avis d'exécution relatif à toutes les opérations hors cote pour des clients de détail la mention suivante : « La rémunération du courtier en placement sur cette opération a été ajoutée au prix dans le cas d'un achat et déduite du prix dans le cas d'une vente. » Cette mention est semblable à celle qui sera obligatoire sur les avis d'exécution d'après les projets de la FINRA, aux États-Unis, présentés en vue d'obtenir l'approbation de la SEC. L'obligation s'appliquerait à toutes les opérations hors cote lorsque le montant de la majoration ou de la minoration, des commissions et



des autres frais de service appliqués par le courtier membre n'a pas été indiqué sur l'avis d'exécution transmis aux clients de détail.

Dans le cas de comptes à honoraires, la mention sera exigée sur les avis d'exécution relatifs aux opérations hors cote s'il existe en fait une majoration ou une minoration, une commission ou d'autres frais de service se rapportant spécifiquement à l'opération.

Dans le cas des remisiers, la mention sur la rémunération devra être donnée sur l'avis d'exécution à moins que le montant des majorations, minorations, commissions et autres frais de service reliés à l'opération, y compris toute rémunération de cette nature à l'égard d'une opération effectuée par le courtier chargé de comptes, soit donné sur l'avis d'exécution.

L'OCRCVM propose d'introduire les obligations d'information relatives à l'information sur la rémunération par la voie d'une modification des dispositions de l'alinéa 1(h) de la Règle 200 des courtiers membres relatives aux obligations concernant l'avis d'exécution. On trouvera à l'Annexe B une version soulignée de l'alinéa 1(h) de la Règle 200 qui indique les modifications apportées.

4. Modifications accessoires de la Règle 29 des courtiers membres

Par suite du projet de Règle relative à l'obligation de juste prix sur les titres négociés hors cote, il faut apporter certaines modifications accessoires. À l'heure actuelle, les articles 9 et 10 de la Règle 29 des courtiers membres portent sur l'évaluation des titres d'emprunt pris en négociation. Par suite du projet de Règle relative à l'obligation de juste prix, ces articles seront abrogés pour éviter la redondance ou le conflit avec la nouvelle Règle.

Autres solutions envisagées

Le projet de modifications a été élaboré en consultation avec les comités consultatifs de l'OCRCVM. Sauf dans le cas de l'un des comités consultés, le processus de consultation a révélé un degré élevé de consensus à l'appui de la Règle relative à l'obligation de juste prix et des modifications relatives à l'obligation d'information sur le rendement. Toutefois, l'élaboration de la modification relative à l'information sur la rémunération à fournir aux clients de détail s'est révélée beaucoup plus difficile. Certains membres de l'un des comités consultés, la Section des affaires juridiques et de la conformité, ont exprimé des préoccupations au sujet de difficultés opérationnelles liées aux obligations d'information, particulièrement la mention sur la rémunération.



Au cours des consultations avec les comités consultatifs de l'OCRCVM, le personnel de l'OCRCVM a envisagé la possibilité d'exiger que soit fourni aux clients de détail le montant brut des majorations ou minorations ou des commissions et autres frais de services appliqués par le courtier membre aux opérations sur les titres à revenu fixe négociés sur le marché hors cote.

Des courtiers membres ont exprimé des préoccupations au sujet d'une telle obligation, notamment :

- La difficulté d'établir un prix du marché institutionnel réel ou inféré au moment de l'opération d'une manière uniforme pour tous les membres qui puisse servir de base de calcul des majorations ou des minorations.
- Les multiples filières d'exécution des opérations. Par exemple, un courtier membre qui s'occupe lui-même des opérations pour les institutions inclurait la totalité de sa majoration ainsi que toute commission, tandis qu'un courtier membre qui trouve des titres à revenu fixe pour ses clients par l'entremise du pupitre de négociation d'un autre courtier n'indiquerait que sa propre majoration ou commission par rapport au prix majoré auquel il a acheté le titre d'un courtier du marché institutionnel. En outre, chez les courtiers où le prix des titres à revenu fixe fourni au pupitre détail n'est pas exactement le même que celui fourni au pupitre institutionnel, le calcul de la majoration pose des difficultés opérationnelles.
- Il faudrait que l'information s'applique à toutes les formes d'instruments à revenu fixe, notamment tous les types de titres à revenu fixe (y compris les titres d'organismes de placement collectif marché monétaire ou obligataires) et tous les instruments de dépôt à revenu fixe, de manière à mettre le client en mesure de comparer les commissions payées sur des instruments semblables. Autrement, il y aurait une incitation inappropriée à vendre des instruments comme les titres d'organisme de placement collectif à revenu fixe ou les certificats garantis de placement, qui ne sont pas assujettis à l'obligation d'information au sujet de la rémunération dans l'avis d'exécution.

Le personnel de l'OCRCVM a envisagé la possibilité de rendre obligatoire l'information sur la portion du détail (conseiller en placement) seulement de la majoration ou de la commission appliquée aux titres à revenu fixe négociés hors cote. Comme le montant de la majoration ou de la commission de détail devrait être un chiffre plus facile à trouver, déjà utilisé dans les systèmes des courtiers membres à l'heure actuelle, on a pensé que l'information sur la



portion du détail seulement permettrait d'éviter les difficultés opérationnelles liées à l'information sur les montants bruts de majoration ou de commission. En outre, l'information sur les commissions peut constituer une information utile pour les investisseurs de détail même s'ils ne peuvent l'utiliser pour comparer les commissions brutes entre les produits et entre les courtiers. Il se peut que les investisseurs de détail veuillent simplement savoir ce que leur courtier se fait comme rémunération sur l'opération. Néanmoins, les préoccupations au sujet de l'incitation inappropriée à vendre d'autres produits à revenu fixe qui ne sont pas assujettis à l'obligation d'information au sujet de la commission dans l'avis d'exécution peuvent toujours avoir leur justification. Il peut aussi s'ajouter une préoccupation supplémentaire, liée au fait que certaines méthodes de rémunération pourraient diminuer la majoration ou la commission de détail qui est fournie dans l'information sur la rémunération. De plus, l'information sur la portion du détail seulement ne fournira pas une information globale, puisque toute majoration au niveau institutionnel ne sera pas incluse.

Comparaison avec des dispositions similaires dans d'autres pays

1. Les dispositions sur le juste prix

États-Unis - Municipal Securities Rulemaking Board

Le *Municipal Securities Rulemaking Board* (MSRB) est l'organisme d'autoréglementation américain chargé de la surveillance des opérations sur les titres municipaux sur les marchés américains. Le MSRB a établi plusieurs règles au sujet du juste prix des titres. La *Rule G-17* du MSRB est une règle d'application générale, axée sur les principes, qui oblige les courtiers à agir avec loyauté avec toutes les personnes. La *Rule G-18* est une règle sur le juste prix, qui oblige le courtier qui exécute une opération pour compte de tiers à faire un effort raisonnable pour obtenir un prix [TRADUCTION] « juste et raisonnable par rapport aux conditions du marché existantes ».

Le MSRB a une deuxième règle sur la fixation du prix, la *Rule G-30*, qui comporte deux volets : l'un concerne la fixation du prix dans les opérations pour compte propre et l'autre, la fixation du prix dans les opérations pour compte de tiers. La *Rule G-30(a)* concerne la fixation du prix dans les opérations pour compte propre et on pourrait y voir une règle sur les majorations. Cette disposition prévoit que le prix global pour un client, y compris toute majoration ou minoration, doit être juste et raisonnable, compte tenu de tous



les facteurs pertinents. Ces facteurs comprennent notamment les suivants :

- le jugement du courtier sur la juste valeur au marché des titres au moment de l'opération;
- les frais faits pour effectuer l'opération;
- le droit du courtier à un profit;
- la valeur totale de l'opération.

La *Rule G-30(b)* concerne la commission ou les frais de service perçus par le courtier dans les opérations pour compte de tiers. Elle prévoit que la commission ou les frais de service ne doivent pas excéder un montant juste et raisonnable, compte tenu de tous les facteurs pertinents. Dans le cas des opérations pour compte de tiers, ces facteurs comprennent notamment les suivants :

- la disponibilité des titres sur lesquels porte l'opération;
- les frais faits pour l'exécution de l'ordre du client;
- la valeur des services rendus par le courtier;
- le montant de toute autre rémunération reçue ou à recevoir par le courtier à l'occasion de l'opération.

Le *MSRB* a relevé et mis en relief divers facteurs qui peuvent être pertinents en vue des décisions de fixation de prix. Outre les facteurs déjà énumérés ci-dessus, il a notamment indiqué les facteurs suivants :

- le prix ou le rendement du titre;
- l'échéance du titre;
- la nature de l'activité exercée par le courtier;
- les notations du titre;
- les clauses de remboursement anticipé et les autres clauses et conditions particulières du titre;
- l'existence d'un fonds d'amortissement;
- l'intention de l'émetteur d'effectuer le remboursement anticipé du titre;
- les défaillances;



- l'historique de négociation du titre, y compris le niveau d'activité du marché et l'existence de teneurs de marché.

États-Unis - Règles de la FINRA (NASD)

La *FINRA* (auparavant, la *NASD*) applique la *NASD Rule 2440* qui porte sur le juste prix dans toutes les opérations hors cote, tant sur les titres cotés que sur les titres non cotés.

La partie prescriptive de la Règle de la *NASD* constitue une règle axée sur les principes, qui prévoit que le prix doit être juste, compte tenu de toutes les circonstances pertinentes, notamment les conditions du marché du titre au moment de l'opération, les frais faits et le droit du courtier à un profit. La Règle de la *NASD* prévoit que le courtier doit fournir un prix juste au client dans les opérations où il agit pour compte propre. À l'égard des opérations pour compte de tiers, elle prévoit que la commission ou les frais de service facturés au client doivent être justes.

La règle de la *NASD*, tout comme celle du *MSRB*, est complétée par des orientations, lesquelles comprennent ce qu'il est convenu d'appeler [TRADUCTION] la « politique du 5 % », laquelle suggère (sans l'imposer) 5 % comme majoration raisonnable maximale. L'*IM 2440-1 Mark-up Policy* énumère les facteurs pertinents à prendre en compte pour déterminer si une majoration est raisonnable, notamment le type de titre, la disponibilité du titre sur le marché, le prix du titre, le montant de l'opération, l'information fournie au client, le profil des majorations perçues par le membre, la nature de l'activité du courtier.

La *NASD* a également adopté l'*IM 2440-2 Additional Mark-Up Policy for Transactions in Debt Securities, Except Municipal Securities*. Cette politique décrit, avec un certain degré de détail, le moyen de déterminer si la majoration appliquée à un titre est juste. Selon cette politique, le point à partir duquel il faut mesurer la majoration ou la minoration appliquée à une opération est le prix au marché existant du titre sur lequel porte l'opération. Elle précise également que le prix au marché existant d'un titre d'emprunt s'établit en fonction du coût du titre pour le courtier au moment considéré.



2. Obligations d'information sur les majorations ou minorations et sur les commissions dans l'avis d'exécution

États-Unis - Securities and Exchange Commission (SEC)

En vertu de la *Rule 10b-10* de la *SEC*, relative à l'avis d'exécution, la commission sur les opérations pour compte de tiers doit être indiquée dans l'avis d'exécution, mais non la majoration ou la minoration sur une opération pour compte propre.

États-Unis - Règles de la FINRA

La *FINRA* a déposé auprès de la *SEC* le projet de *Rule 2231* qui obligerait ses membres, sous réserve d'exceptions particulières, à fournir aux clients à l'égard des opérations sur titres d'emprunt des informations déterminées concernant les frais applicables, les notations, l'existence d'une information sur les opérations relative à la dernière vente ainsi que certaines clauses relatives au taux d'intérêt, au rendement et au remboursement anticipé. S'agissant de l'information sur les frais, le projet de Règle oblige les membres de la *FINRA* agissant pour compte propre, s'il y a lieu, à inclure la mention suivante dans l'avis d'exécution :

[TRADUCTION]La rémunération du courtier sur cette opération a été ajoutée au prix dans le cas d'un achat et déduite du prix dans le cas d'une vente.

Cette mention vise à indiquer clairement aux investisseurs, particulièrement à ceux qui traitent avec un membre de la *FINRA* agissant pour compte propre, si un membre a obtenu une rémunération à l'occasion de l'opération du client sur titres à revenu fixe, étant donné que selon la *Rule 10b-10* de la *SEC*, la commission sur les opérations pour compte de tiers doit être indiquée dans l'avis d'exécution, mais non la majoration ou la minoration sur une opération pour compte propre. La *FINRA* ne propose pas que le montant de la majoration ou de la minoration au profit du membre de la *FINRA* soit déclaré et les membres de la *FINRA* ne seraient pas tenus de fournir d'informations qui feraient double emploi avec celles qui ont déjà été fournies au sujet d'une opération en vertu de la *Rule 10b-10*.

Le projet de Règle obligerait également les membres de la *FINRA* à informer leurs clients de la possibilité de consulter un document d'information établi par la *FINRA* traitant des titres d'emprunt de façon générale.



Classement du projet de modifications

Des déclarations ont été faites ailleurs dans le texte au sujet de la nature et des effets du projet de modifications; une analyse de ces éléments a également été faite. Les objectifs du projet de modifications sont :

- d'assurer la conformité aux lois sur les valeurs mobilières;
- d'empêcher les agissements frauduleux et les manipulations;
- de promouvoir les principes d'équité dans le commerce et l'obligation d'agir de bonne foi, avec honnêteté et loyauté;
- de promouvoir des normes et pratiques commerciales justes, équitables et conformes à l'éthique;
- de promouvoir la protection des investisseurs.

L'OCRCVM estime que le projet de Règle et de modifications répondra aux préoccupations en ce qui concerne le juste prix et renforcera la transparence des opérations sur le marché hors cote. Les avantages en découlant profiteront principalement aux investisseurs. Des prix plus justes seront manifestement avantageux pour les investisseurs et l'information supplémentaire permettra aux investisseurs de mieux apprécier les rendements et les coûts liés à leurs placements. De leur côté, les courtiers membres bénéficieront d'une confiance plus grande des investisseurs à l'égard de leurs services et de l'intégrité des marchés hors cote.

Le conseil a déterminé que le projet de modifications n'est pas préjudiciable à l'intérêt public.

Vu la portée et le caractère substantiel du projet de modifications, il a été classé comme justiciable de l'examen dans le cadre d'une consultation publique.

Incidence du projet de modifications sur la structure des marchés, les courtiers membres, les non-courtiers membres, la concurrence et les coûts de conformité

Les principaux coûts reliés au projet de modifications se rattachent aux questions opérationnelles chez les courtiers membres. La Règle sur l'obligation de juste prix ou les modifications relatives à l'information sur le rendement n'entraîneront pas de coûts opérationnels additionnels importants pour les courtiers membres.



Toutefois, ceux-ci devront prendre des mesures pour modifier leurs opérations pour se conformer aux obligations d'information sur le rendement et sur la rémunération, quoique certains courtiers membres fournissent peut-être déjà une information sur le rendement qui est conforme au projet de modifications.

Le personnel de l'OCRCVM estime que les avantages pour les investisseurs découlant du projet de modifications l'emportent sur les coûts qui leur sont liés. Le projet de modifications n'impose pas de fardeau à la concurrence ou de contrainte à l'innovation qui ne serait pas nécessaire ou approprié en fonction des objectifs indiqués ci-dessus. Il n'impose pas de coûts ou de restrictions aux activités des participants au marché (notamment les courtiers membres et les non-courtiers membres) qui soient disproportionnés par rapport aux objectifs de réglementation visés.

Incidence technologique et plan de mise en œuvre

Le projet de modifications obligera les courtiers membres à mettre à jour leurs systèmes pour inclure l'information requise sur les avis d'exécution. L'OCRCVM croit savoir que l'une des sociétés de services informatiques a déjà examiné le projet de modification concernant l'information à fournir sur les avis d'exécution et a estimé qu'il ne s'agissait pas d'un gros projet. Des projets de texte similaires sont en cours d'adoption aux États-Unis.

Le projet de modifications sera mis en vigueur à une date déterminée par le personnel de l'OCRCVM, qui ménagera une période de mise en œuvre raisonnable après que l'approbation aura été reçue des autorités de reconnaissance de l'OCRCVM. Le personnel de l'OCRCVM invite les personnes intéressées à formuler des commentaires sur la durée appropriée de la période de mise en œuvre.

Appel à commentaires



L'OCRCVM invite le public à formuler des commentaires sur le projet de modifications. Les commentaires doivent être formulés par écrit. Deux copies de chaque lettre de commentaires doivent être transmises au plus tard le 16 juillet 2009 (90 jours à compter de la date de publication du présent avis). Une première copie doit être envoyée à l'attention de :

Jamie Bulnes,
 Directeur de la politique de réglementation des membres
 Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
 121, rue King Ouest, bureau 1600
 Toronto (Ontario)
 M5H 3T9

La deuxième copie doit être envoyée à l'attention du :

Chef du Service de la réglementation des marchés
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 20, rue Queen Ouest, 19^e étage, case 55
 Toronto (Ontario)
 M5H 3S8

marketregulation@osc.gov.on.ca

Les personnes qui présentent des lettres de commentaires doivent savoir qu'une copie sera mise à la disposition du public sur le site Internet de l'OCRCVM (www.ocrcvm.ca, sous l'onglet « Réglementation des membres - Règles des courtiers membres - Propositions en matière de politique réglementaire et lettres de commentaires reçues »).

Les personnes qui ont des questions peuvent s'adresser à :

Jamie Bulnes
 Directeur de la politique de réglementation des membres
 Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
 416 943-6928
jbulnes@iiroc.ca

Pièces jointes

Annexe A - Projet de modifications établissant une nouvelle Règle des courtiers membres relative à l'obligation de juste prix sur les titres négociés hors cote et portant modification de la Règle 29 des courtiers membres et de l'alinéa 1(h) de la Règle 200 des courtiers membres.

Annexe B - Version soulignée de l'alinéa 1(h) de la Règle 200 des courtiers membres indiquant les modifications apportées

Avis de l'OCRCVM 09-xxxx - Avis sur les règles - Appel à commentaires - Projet de Règle relative à l'obligation de juste prix sur les titres négociés hors cote et de modifications relatives aux obligations d'information dans l'avis d'exécution 16



Annexe C - Projet de note d'orientation - Fixation d'un juste prix
pour les titres négociés hors cote

Annexe A

ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES
OBLIGATION DE JUSTE PRIX SUR LES TITRES NÉGOCIÉS HORS COTE ET OBLIGATIONS
D'INFORMATION DANS L'AVIS D'EXÉCUTION

PROJET DE MODIFICATIONS

1. Une nouvelle règle relative à la fixation d'un juste prix pour les titres négociés hors cote, dont le texte suit, est adoptée :

« RÈGLE XXXX

FIXATION D'UN JUSTE PRIX
POUR LES TITRES NÉGOCIÉS HORS COTE

1. Le courtier membre qui exécute une opération hors cote sur des titres pour un client ou à titre de mandataire pour le compte d'un client doit faire un effort raisonnable en vue d'obtenir pour le client un prix qui est juste et raisonnable par rapport aux conditions du marché existantes.
2. Le courtier membre ne doit pas :
 - (a) acheter hors cote à un client pour compte propre des titres ou vendre hors cote à un client pour compte propre des titres si ce n'est à un prix global (y compris la majoration ou la minoration) qui soit juste et raisonnable compte tenu de tous les facteurs pertinents, notamment la valeur au marché des titres au moment de l'opération et des titres échangés ou négociés à l'occasion de l'opération, les frais faits pour effectuer l'opération, le droit du courtier membre à un profit et la valeur totale de l'opération;
 - (b) acheter ou vendre des titres hors cote à titre de mandataire d'un client moyennant une commission ou des frais de service excédant un montant juste et raisonnable, compte tenu de tous les facteurs pertinents, notamment la disponibilité des titres sur lesquels porte l'opération, les frais faits pour l'exécution de l'ordre du client, la valeur des services rendus par le courtier membre et le montant de toute autre rémunération reçue ou à recevoir par le courtier membre à l'occasion de l'opération ».
2. La Règle 29 des courtiers membres est modifiée par l'abrogation des articles 9 et 10, ainsi conçus :

« 9. Un courtier membre qui achète des titres d'emprunt pris en négociation doit acheter ces titres à un cours du marché raisonnable au moment de l'achat.

Annexe A

Au cours du déroulement d'un placement à prix fixe de titres d'emprunt, un courtier membre doit s'assurer que tout achat d'autres titres d'emprunt pris en négociation relativement à ce placement soit effectué à un cours du marché raisonnable.

10. Aux fins de l'article 9 de la Règle 29, sauf si le sujet ou le contexte exige une interprétation différente, l'expression :

« cours du marché raisonnable » désigne un cours qui ne soit pas plus élevé que le cours auquel les titres seraient achetés auprès du client ou d'un client dont la situation est semblable dans le cours normal des affaires par un courtier membre à l'égard de titres faisant l'objet d'opérations d'envergure semblable et revêtant des caractéristiques semblables, mais ne mettant pas en cause un titre pris en négociation.

« pris en négociation » désigne l'achat par un courtier membre, à titre de contrepartiste ou de placeur pour compte, d'un titre d'emprunt auprès d'un client en vertu d'une convention ou d'une entente selon laquelle le client s'engage à acheter d'autres titres d'emprunt au courtier membre ou par son entremise; ».

3. L'alinéa 1(h) de la Règle 200 des courtiers membres est abrogé et remplacé par le suivant :

« (h) des copies des avis d'exécution de tous les achats et ventes de titre et de toutes les opérations sur des contrats à terme de marchandises et des options sur contrats à terme de marchandises ainsi que des copies de tous les avis d'autres débits et crédits relatifs à des espèces, à des titres, à des biens, au produit de prêts et aux autres opérations pour le compte des clients. Ces avis d'exécution écrits doivent être envoyés rapidement aux clients et indiquer au moins le jour et la bourse de valeurs ou de contrats à terme de marchandises où l'opération a eu lieu; la commission ou le courtage, le cas échéant, demandé relativement à l'opération; les droits ou autres frais, le cas échéant, imposés par les organismes de réglementation des valeurs mobilières relativement à l'opération; le nom du représentant, le cas échéant, qui a exécuté l'opération; le nom du courtier, le cas échéant, que le courtier membre a mandaté pour effectuer l'opération;

Dans le cas d'opérations sur titres :

- (1) la quantité et la désignation du titre;
- (2) la somme à payer;

Annexe A

(3) si la personne ou la société qui a effectué l'opération agissait à titre de contrepartiste ou à titre de mandataire;

(4) si l'opération est effectuée en bourse à titre de mandataire, le nom de la personne ou de la société à qui ou par l'intermédiaire de laquelle le titre a été acheté ou vendu;

Dans le cas d'opérations sur contrats à terme de marchandises :

(5) la marchandise et la quantité achetée ou vendue;

(6) le prix auquel le contrat a été passé;

(7) le mois et l'année de livraison;

Dans le cas d'opérations sur options sur contrats à terme de marchandises :

(8) le genre et le nombre d'options sur contrats à terme de marchandises;

(9) le prix de l'option;

(10) le mois et l'année de livraison du contrat à terme de marchandises sur lequel porte l'option;

(11) la date de déclaration;

(12) le prix de levée;

Dans le cas d'opérations sur des titres hypothécaires et sous réserve des conditions ci-après :

(13) le montant en capital initial de l'opération;

(14) la description du titre (y compris le taux d'intérêt et la date d'échéance);

(15) le coefficient du solde de capital impayé;

(16) le prix d'achat ou de vente par tranche de 100 \$ du montant en capital initial;

(17) l'intérêt couru;

(18) le montant total du règlement;

(19) la date de règlement;

Sous réserve que, dans le cas d'opérations effectuées entre le troisième jour de compensation avant la fin du mois et le quatrième jour de compensation du mois suivant, inclusivement, un avis d'exécution provisoire soit délivré indiquant la date de l'opération et les renseignements visés aux paragraphes (13), (14), (16) et (19) et mentionnant que les renseignements visés aux paragraphes (15), (17) et (18) ne peuvent être déterminés pour le moment et qu'un avis d'exécution définitif sera délivré dès que ces renseignements seront disponibles. Une

Annexe A

fois que le coefficient du solde de capital impayé du titre sera fourni par le payeur général et agent des transferts, un avis d'exécution définitif sera délivré et inclura tous les renseignements exigés susmentionnés;

Et dans le cas de coupons détachés et de titres d'emprunt restants :

- (20) leur rendement calculé semestriellement de la même manière que pour le titre d'emprunt dont les coupons ont été détachés;
- (21) leur rendement calculé annuellement de la même manière que pour les autres titres d'emprunt qui sont habituellement considérés comme concurrents sur le marché de ces coupons ou restants tels que des certificats de placement garanti, des reçus de dépôt bancaire et autres emprunts dont la durée et le taux d'intérêt sont fixes.

Et dans le cas de tous les autres titres d'emprunt à l'exception des coupons détachés et de titres d'emprunt restants :

- (22) leur rendement à l'échéance calculé d'une manière conforme aux conventions de marché pour les titres négociés. Dans le cas de titres d'emprunt remboursables par anticipation de quelque façon, une mention « remboursables par anticipation » doit être ajoutée; et dans le cas de titres d'emprunt comportant un taux de coupon variable, il faut inclure la mention « Le taux de coupon peut varier. »

Et dans le cas de titres négociés hors cote, lorsque le montant de la majoration ou de la minoration, des commissions et des autres frais de service appliqués par le courtier membre n'a pas été indiqué sur l'avis d'exécution transmis aux clients de détail, la mention suivante :

- (23) « La rémunération du courtier en placement sur cette opération a été ajoutée au prix dans le cas d'un achat et déduite du prix dans le cas d'une vente. »

Chaque avis d'exécution doit, dans le cas d'opérations visant des titres du courtier membre ou d'un émetteur relié au courtier membre, ou, au cours d'un appel public à l'épargne, des titres d'un émetteur associé au courtier membre, indiquer que les titres en question sont des titres du courtier membre, d'un émetteur relié ou d'un émetteur associé au courtier membre, selon le cas. Aux fins du présent paragraphe, les termes « émetteur relié » (« *related issuer* ») et « émetteur associé » (« *connected issuer* ») ont la même signification que celle qui leur est donnée dans le règlement pris en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (Ontario).

Annexe A

Dans le cas d'un courtier membre contrôlé par une institution financière ou faisant partie du groupe de celle-ci, le lien entre le courtier membre et l'institution financière doit être dévoilé sur chaque bordereau d'avis d'exécution relativement à une opération sur titres d'un organisme de placement collectif parrainé par l'institution financière ou une société contrôlée par celle-ci ou faisant partie du groupe de cette dernière.

La politique de la Société relativement à la transmission électronique de documents est énoncée dans les directives applicables.

Malgré les dispositions du présent article 1(h), un courtier membre n'est pas tenu de donner un avis d'exécution à un client à l'égard d'une opération effectuée dans un compte géré si :

- (i) avant l'opération, le client a renoncé par écrit à l'exigence relative aux avis d'exécution;
- (ii) le client peut révoquer sa renonciation par avis écrit. L'avis de révocation prend effet lorsque le courtier membre reçoit l'avis écrit à l'égard des opérations effectuées après la date de réception;
- (iii) l'envoi de l'avis d'exécution n'est pas exigé par une disposition applicable d'une loi ou d'un règlement sur les valeurs mobilières ou d'une instruction générale dans le territoire où le client réside, ou alors le courtier membre a obtenu une dispense de cette disposition de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières compétent;
- (iv)
 - (a) lorsqu'une personne autre que le courtier membre gère le compte
 - (A) un avis d'exécution a été envoyé au gestionnaire du compte,
 - (B) le courtier membre se conforme aux exigences de l'article 1(c) de la présente Règle;
 - (b) lorsque le courtier membre gère le compte :
 - (A) il n'y a pas de commissions ou d'autres frais en fonction du volume ou de la valeur des opérations dans le compte qui sont perçus sur le compte;
 - (B) le courtier membre envoie au client un relevé mensuel conforme à l'article 1(c) de la présente Règle et qui contient tous les renseignements qui doivent être contenus dans un avis d'exécution conformément au

Annexe A

présent article 1(h), sous réserve des exceptions suivantes :

- (1) le jour et la bourse de valeurs ou la bourse de contrats à terme de marchandises où l'opération a eu lieu;
 - (2) les droits ou autres frais, le cas échéant, imposés par les organismes de réglementation des valeurs mobilières relativement à l'opération;
 - (3) le nom du représentant, le cas échéant, qui a exécuté l'opération;
 - (4) le nom du courtier, le cas échéant, que le courtier membre a mandaté pour exécuter l'opération;
 - (5) si l'opération est effectuée en bourse à titre de mandataire, le nom de la personne ou société à laquelle ou par l'intermédiaire de laquelle le titre a été acheté ou vendu,
- (C) le courtier membre conserve les renseignements qui ne doivent pas figurer dans le relevé mensuel selon l'alinéa (B) et indique au client sur le relevé mensuel que ces renseignements lui seront fournis sur demande. »

Annexe B

ORGANISME CANADIEN DE REGLEMENTATION DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIERES
MODIFICATION DES REGLES D'INFORMATION DANS L'AVIS D'EXECUTION

VERSION SOULIGNEE

L'alinéa 1(h) de la Règle 200 des courtiers membres

- (h) des copies des avis d'exécution de tous les achats et ventes de titre et de toutes les opérations sur des contrats à terme de marchandises et des options sur contrats à terme de marchandises ainsi que des copies de tous les avis d'autres débits et crédits relatifs à des espèces, à des titres, à des biens, au produit de prêts et aux autres opérations pour le compte des clients. Ces avis d'exécution écrits doivent être envoyés rapidement aux clients et indiquer au moins le jour et la bourse de valeurs ou de contrats à terme de marchandises où l'opération a eu lieu; la commission ou le courtage, le cas échéant, demandé relativement à l'opération; les droits ou autres frais, le cas échéant, imposés par les organismes de réglementation des valeurs mobilières relativement à l'opération; le nom du représentant, le cas échéant, qui a exécuté l'opération; le nom du courtier, le cas échéant, que le courtier membre a mandaté pour effectuer l'opération;

Dans le cas d'opérations sur titres :

- (1) la quantité et la désignation du titre;
- (2) la somme à payer;
- (3) si la personne ou la société qui a effectué l'opération agissait à titre de contrepartiste ou à titre de mandataire;
- (4) si l'opération est effectuée en bourse à titre de mandataire, le nom de la personne ou de la société à qui ou par l'intermédiaire de laquelle le titre a été acheté ou vendu;

Dans le cas d'opérations sur contrats à terme de marchandises :

- (5) la marchandise et la quantité achetée ou vendue;
- (6) le prix auquel le contrat a été passé;
- (7) le mois et l'année de livraison;

Dans le cas d'opérations sur options sur contrats à terme de marchandises :

Annexe B

- (8) le genre et le nombre d'options sur contrats à terme de marchandises;
- (9) le prix de l'option;
- (10) le mois et l'année de livraison du contrat à terme de marchandises sur lequel porte l'option;
- (11) la date de déclaration;
- (12) le prix de levée;

Dans le cas d'opérations sur des titres hypothécaires et sous réserve des conditions ci-après :

- (13) le montant en capital initial de l'opération;
- (14) la description du titre (y compris le taux d'intérêt et la date d'échéance);
- (15) le coefficient du solde de capital impayé;
- (16) le prix d'achat ou de vente par tranche de 100 \$ du montant en capital initial;
- (17) l'intérêt couru;
- (18) le montant total du règlement;
- (19) la date de règlement;

Sous réserve que, dans le cas d'opérations effectuées entre le troisième jour de compensation avant la fin du mois et le quatrième jour de compensation du mois suivant, inclusivement, un avis d'exécution provisoire soit délivré indiquant la date de l'opération et les renseignements visés aux paragraphes (13), (14), (16) et (19) et mentionnant que les renseignements visés aux paragraphes (15), (17) et (18) ne peuvent être déterminés pour le moment et qu'un avis d'exécution définitif sera délivré dès que ces renseignements seront disponibles. Une fois que le coefficient du solde de capital impayé du titre sera fourni par le payeur général et agent des transferts, un avis d'exécution définitif sera délivré et inclura tous les renseignements exigés susmentionnés;

Et dans le cas de coupons détachés et de titres d'emprunt restants :

- (20) leur rendement calculé semestriellement de la même manière que pour le titre d'emprunt dont les coupons ont été détachés;
- (21) leur rendement calculé annuellement de la même manière que pour les autres titres d'emprunt qui sont habituellement

Annexe B

considérés comme concurrents sur le marché de ces coupons ou restants tels que des certificats de placement garanti, des reçus de dépôt bancaire et autres emprunts dont la durée et le taux d'intérêt sont fixes.

Et dans le cas de tous les autres titres d'emprunt à l'exception des coupons détachés et de titres d'emprunt restants :

(22) leur rendement à l'échéance calculé d'une manière conforme aux conventions de marché pour les titres négociés. Dans le cas de titres d'emprunt remboursables par anticipation de quelque façon, une mention « remboursables par anticipation » doit être ajoutée; et dans le cas de titres d'emprunt comportant un taux de coupon variable, il faut inclure la mention « Le taux de coupon peut varier. »

Et dans le cas de titres négociés hors cote, lorsque le montant de la majoration ou de la minoration, des commissions et des autres frais de service appliqués par le courtier membre n'a pas été indiqué sur l'avis d'exécution transmis aux clients de détail, la mention suivante :

(23) « La rémunération du courtier en placement sur cette opération a été ajoutée au prix dans le cas d'un achat et déduite du prix dans le cas d'une vente. »

Chaque avis d'exécution doit, dans le cas d'opérations visant des titres du courtier membre ou d'un émetteur relié au courtier membre, ou, au cours d'un appel public à l'épargne, des titres d'un émetteur associé au courtier membre, indiquer que les titres en question sont des titres du courtier membre, d'un émetteur relié ou d'un émetteur associé au courtier membre, selon le cas. Aux fins du présent paragraphe, les termes « émetteur relié » (« related issuer ») et « émetteur associé » (« connected issuer ») ont la même signification que celle qui leur est donnée dans le règlement pris en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (Ontario).

Dans le cas d'un courtier membre contrôlé par une institution financière ou faisant partie du groupe de celle-ci, le lien entre le courtier membre et l'institution financière doit être dévoilé sur chaque bordereau d'avis d'exécution relativement à une opération sur titres d'un organisme de placement collectif parrainé par l'institution financière ou une société contrôlée par celle-ci ou faisant partie du groupe de cette dernière.

Annexe B

La politique de la Société relativement à la transmission électronique de documents est énoncée dans les directives applicables.

Malgré les dispositions du présent article 1(h), un courtier membre n'est pas tenu de donner un avis d'exécution à un client à l'égard d'une opération effectuée dans un compte géré si :

- (i) avant l'opération, le client a renoncé par écrit à l'exigence relative aux avis d'exécution;
- (ii) le client peut révoquer sa renonciation par avis écrit. L'avis de révocation prend effet lorsque le courtier membre reçoit l'avis écrit à l'égard des opérations effectuées après la date de réception;
- (iii) l'envoi de l'avis d'exécution n'est pas exigé par une disposition applicable d'une loi ou d'un règlement sur les valeurs mobilières ou d'une instruction générale dans le territoire où le client réside, ou alors le courtier membre a obtenu une dispense de cette disposition de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières compétent;
- (iv)
 - (a) lorsqu'une personne autre que le courtier membre gère le compte
 - (A) un avis d'exécution a été envoyé au gestionnaire du compte,
 - (B) le courtier membre se conforme aux exigences de l'article 1(c) de la présente Règle;
 - (b) lorsque le courtier membre gère le compte :
 - (A) il n'y a pas de commissions ou d'autres frais en fonction du volume ou de la valeur des opérations dans le compte qui sont perçus sur le compte;
 - (B) le courtier membre envoie au client un relevé mensuel conforme à l'article 1(c) de la présente Règle et qui contient tous les renseignements qui doivent être contenus dans un avis d'exécution conforme au présent article 1(h), sous réserve des exceptions suivantes :
 - (1) le jour et la bourse de valeurs ou la bourse de contrats à terme de marchandises où l'opération a eu lieu;

Annexe B

- (2) les droits ou autres frais, le cas échéant, imposés par les organismes de réglementation des valeurs mobilières relativement à l'opération;
 - (3) le nom du représentant, le cas échéant, qui a exécuté l'opération;
 - (4) le nom du courtier, le cas échéant, que le courtier membre a mandaté pour exécuter l'opération;
 - (5) si l'opération est effectuée en bourse à titre de mandataire, le nom de la personne ou société à laquelle ou par l'intermédiaire de laquelle le titre a été acheté ou vendu,
- (C) le courtier membre conserve les renseignements qui ne doivent pas figurer dans le relevé mensuel selon l'alinéa (B) et indique au client sur le relevé mensuel que ces renseignements lui seront fournis sur demande.

Projet de Note d'orientation XXXX**Fixation d'un juste prix pour les titres négociés hors cote****I. INTRODUCTION**

L'article 1 de la Règle XXXX des courtiers membres concernant la fixation d'un juste prix pour les titres négociés hors cote (la Règle) établit l'obligation générale de faire un « effort raisonnable » en vue d'obtenir pour le client un prix qui est juste et raisonnable par rapport aux conditions du marché existantes. L'article 2 de la Règle traite de ce qui est juste et raisonnable à l'égard des majorations et des minorations, dans le cas des opérations pour compte propre, et des commissions ou frais de service, dans le cas des opérations pour compte de tiers, dans l'établissement d'un juste prix global pour les clients.

La présente note d'orientation traite des considérations de prix pour le courtier membre dans l'établissement d'un juste prix dans le cas tant des opérations pour compte propre que des opérations pour compte de tiers sur des titres négociés hors cote, y compris les attentes de l'OCRCVM concernant « l'effort raisonnable » exigé du courtier membre en vertu de l'article 1 de la Règle. La Note d'orientation expose également des cas où il peut être nécessaire pour le courtier membre de conserver des documents justificatifs à l'égard de certaines opérations.

II. CONSIDÉRATIONS DE JUSTE PRIX À L'ÉGARD DES TITRES NÉGOCIÉS HORS COTE**Opérations pour compte propre**

Dans le cas des opérations pour compte propre, l'alinéa 2(a) de la Règle dit que le prix global de l'opération pour le client, y compris toute majoration ou minoration, doit être juste et raisonnable, compte tenu de tous les facteurs pertinents. Cette disposition précise ensuite un certain nombre de facteurs pertinents à prendre en considération :

- la juste valeur au marché des titres au moment de l'opération et des titres échangés ou négociés à l'occasion de l'opération;
- les frais faits pour effectuer l'opération;
- le droit du courtier membre à un profit;
- la valeur totale de l'opération.

La détermination d'un prix « juste et raisonnable » repose sur l'idée d'une correspondance raisonnable avec le prix courant du marché pour le titre. La rémunération du courtier membre sur une

Annexe C

opération pour compte propre est considérée comme constituée d'une majoration ou d'une minoration par rapport au prix du marché de gré à gré au moment de l'opération effectuée par le client. Comme elle fait partie du prix global pour le client, la majoration ou la minoration doit aussi représenter un montant juste et raisonnable, compte tenu de tous les facteurs pertinents.

Opérations pour compte de tiers

La rémunération du courtier membre sur les opérations pour compte de tiers est habituellement perçue sous la forme d'une commission. Dans le cas des opérations pour compte de tiers, l'alinéa 2(b) de la Règle prévoit que les commissions ou les frais de service du courtier membre ne doivent pas excéder un montant juste et raisonnable, compte tenu de tous les facteurs pertinents. La Règle précise ensuite un certain nombre de facteurs pertinents à prendre en considération :

- la disponibilité des titres sur lesquels porte l'opération;
- les frais faits pour l'exécution de l'ordre du client;
- la valeur des services rendus par le courtier membre;
- le montant de toute autre rémunération reçue ou à recevoir par le courtier membre à l'occasion de l'opération.

L'obligation de l'« effort raisonnable »

Outre la composante rémunération dans les opérations pour compte de tiers, l'article 1 de la Règle établit l'obligation pour le courtier membre qui exécute une opération hors cote sur des titres pour un client à titre de mandataire de celui-ci, de faire un « effort raisonnable » en vue d'obtenir pour le client un prix qui est juste et raisonnable par rapport aux conditions du marché existantes. Dans l'exécution de cette obligation, le courtier membre sera tenu d'exercer le même degré de diligence que s'il effectuait une opération hors cote pour compte propre. Lorsqu'il exécute une opération hors cote à titre de mandataire d'un client, le courtier membre doit procéder avec diligence pour déterminer le juste prix. Par exemple, dans le cas d'une opération sur un titre illiquide, le courtier membre, pour s'acquitter de cette obligation de l'« effort raisonnable », devra peut-être communiquer avec diverses personnes pour se faire une idée de la disponibilité et du prix du titre en question. L'acceptation passive, par le courtier membre qui exécute une opération pour compte de tiers, du premier prix qui lui est coté ne sera pas suffisante.

Il faut noter que le courtier chargé de comptes qui exécute des opérations pour le compte d'un remisier est également tenu de l'obligation de l'« effort raisonnable ». Il s'ensuit que le courtier chargé de comptes doit faire un « effort raisonnable »

Annexe C

pour obtenir un prix qui est juste et raisonnable en fonction des conditions du marché existantes pour le titre et doit, pour y arriver, exercer la même diligence que s'il effectuait l'opération pour compte propre. Le courtier chargé de comptes devra soit connaître la valeur de marché du titre, soit exercer la diligence voulue pour la déterminer.

Autres facteurs de fixation du prix

Dans ce qui précède, on trouve une énumération d'un certain nombre des facteurs qui peuvent être pertinents pour déterminer si le prix global de l'opération (y compris la commission, la majoration ou la minoration) est juste et raisonnable. À l'égard tant des opérations pour compte propre que des opérations pour compte de tiers, voici une liste de facteurs supplémentaires qui peuvent être pertinents pour déterminer si le prix global de l'opération est juste et raisonnable :

- les services fournis et les frais faits pour effectuer l'opération;
- la disponibilité des titres sur le marché;
- le droit du courtier à un profit;
- la valeur totale et le prix de l'opération;
- la durée;
- la taille de l'émission et la saturation du marché provenant de l'émetteur et du secteur d'activité;
- la note attribuée au titre et les clauses de remboursement anticipé du titre;
- la juste valeur au marché au moment de l'opération et des titres échangés ou négociés à l'occasion de l'opération.

Certains de ces facteurs ont déjà été mentionnés dans l'analyse portant soit sur les opérations pour compte propre soit sur les opérations pour compte de tiers, mais peuvent s'appliquer aux deux types d'opérations. Certains de ces facteurs se rattachent surtout à la composante de l'opération consistant dans la rémunération du courtier (p. ex., les services fournis par le courtier); d'autres concernent surtout la question de la valeur au marché (p. ex., les clauses de remboursement anticipé du titre ou la note attribuée au titre). La composante rémunération et la composante valeur au marché/prix sont toutes deux pertinentes pour l'établissement d'un prix global de l'opération qui est juste et raisonnable.

Outre les facteurs mentionnés ci-dessus, l'OCRCVM est d'avis que l'un des facteurs les plus importants pour déterminer si le prix global pour le client est juste et raisonnable est que le rendement devrait être comparable au rendement sur d'autres titres comparables (qualité, échéance, taux de coupon et taille de bloc), qui sont disponibles sur le marché au moment de l'opération.

Annexe C

Titres similaires

Lorsque l'on ne peut obtenir de renseignements sur le prix en fonction des facteurs indiqués ci-dessus, peut-être parce qu'il n'existe pas d'opérations comparables pour le titre en question, l'examen du prix peut se fonder sur des titres comparables ou « similaires ». En règle générale, un titre « similaire » devrait être suffisamment équivalent au titre en question pour servir de placement de remplacement raisonnablement fongible. Pour les considérations de prix fondées sur les titres « similaires », le courtier membre devrait prendre en compte notamment les facteurs suivants :

- la qualité de crédit des deux titres;
- les notes;
- le degré de surdimensionnement;
- les écarts (avec des titres canadiens de duration similaire) auxquels les titres se négocient habituellement;
- les similarités générales de structure (comme les clauses de remboursement anticipé, l'échéance, les options intégrées);
- la taille de l'émission ou le flottant;
- le taux de rotation récent;
- la cessibilité.

Les facteurs de prix faisant appel à des titres « similaires » ne sont pas classés par ordre hiérarchique, c'est-à-dire qu'on peut les considérer dans n'importe quel ordre.

Modèles économiques

Dans les situations où il ne peut utiliser ni les facteurs de fixation de prix indiqués ci-dessus ni les titres similaires pour établir le prix courant du marché, le courtier membre peut utiliser des renseignements sur les prix provenant d'un modèle économique pour déterminer le prix courant du marché d'un titre négocié hors cote dans le but de déterminer un prix juste et raisonnable. Le modèle économique employé pour déterminer le prix courant du marché doit prendre en compte des éléments comme la qualité de crédit, les taux d'intérêt, le secteur d'activité, la durée jusqu'à l'échéance, les clauses de remboursement anticipé et les autres options incorporées, le taux de coupon et la valeur nominale, ainsi que toutes les modalités et conventions de prix applicables (p. ex., la fréquence du coupon et les conventions de calcul).

Ne pas confondre rémunération raisonnable et juste prix

Il importe de noter que l'obligation de juste prix du courtier membre exige qu'il porte attention à la fois à la valeur de

Annexe C

marché du titre et à la rémunération raisonnable. Les commissions, majorations ou minorations excessives peuvent certes causer une violation des normes de fixation du juste prix décrites ci-dessus. Toutefois, il peut aussi arriver que le courtier membre limite son profit sur les opérations à des niveaux raisonnables et contrevienne néanmoins à la Règle parce qu'il n'a pas porté attention à la valeur de marché. Par exemple, le courtier membre peut ne pas déterminer la valeur de marché d'un titre au moment où il l'achète d'un autre courtier ou d'un client et payer, de ce fait, un prix bien au-dessus de la valeur de marché. Le courtier membre qui répercuterait cette erreur de jugement à un client, que ce soit dans une opération pour compte propre ou dans une opération pour compte de tiers, contreviendrait à ses obligations de juste prix, même s'il ne réalisait qu'un faible profit ou même aucun profit sur l'opération.

III. OBLIGATION DE CONSERVER DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

L'OCRCVM attend du courtier membre qu'il conserve des documents justificatifs adéquats pour étayer le prix des opérations sur titres négociés hors cote. Dans la plupart des cas, les dossiers actuels relatifs aux opérations, y compris les enregistrements audio, permettront au courtier membre de reconstruire le fondement sur lequel il a été déterminé que le prix d'une opération hors cote était juste et suffiront donc pour étayer le prix juste de l'opération. L'OCRCVM prévoit que les opérations sur des titres difficiles à évaluer pourront exiger des documents justificatifs additionnels. La tenue de documents justificatifs appropriés pour ces opérations pourra faire l'objet des examens d'opérations par l'OCRCVM et le défaut de conserver des documents justificatifs pour étayer le juste prix dans des opérations sur des titres difficiles à évaluer sera pris en compte dans les mesures de mise en application.

L'OCRCVM a recensé un certain nombre de cas où le courtier membre devra probablement conserver des documents justificatifs allant au-delà des dossiers relatifs aux opérations : les titres difficiles à évaluer, les procédures de recherche de demandes « *bid-wanted* », les produits structurés et les arrangements remisier/courtier chargé de comptes. En vue d'établir un juste prix pour les opérations, le courtier membre doit tenir des documents justificatifs pour certains des renseignements, processus et/ou considérations traités ci-dessous relativement à chacune de ces situations. Les documents justificatifs devraient être tenus dans la mesure nécessaire pour établir le fondement sur lequel une opération d'un client a reçu un prix juste et raisonnable.

Titres difficiles à évaluer

Annexe C

De nombreuses émissions de titres d'emprunt sont de petite taille et négociées peu fréquemment. Pour certaines de ces émissions, il peut être difficile d'obtenir une information rapide et fiable sur les caractéristiques de l'émission ou sa qualité de crédit. Cela peut rendre difficile pour le courtier membre de déterminer la valeur de marché avec précision et peut exiger que l'appréciation de la valeur de marché prenne la forme d'une fourchette de valeurs plus large que celle qui serait possible dans le cas d'émission bien connues, plus liquides. Bien qu'on s'attende à ce que les fluctuations de prix intrajournalières d'émissions obscures et illiquides soient généralement plus grandes que celles d'émissions bien connues et liquides, le courtier membre doit néanmoins être conscient de son obligation d'établir la valeur de marché le plus exactement possible en exerçant une diligence raisonnable.

Le degré précis d'exactitude avec lequel la valeur de marché peut être déterminée dépendra de la nature de l'émission et des circonstances de l'opération, notamment de la nature du titre, de l'information disponible au sujet de l'émission, etc. Les mesures précises que le courtier membre peut être tenu de prendre pour établir la valeur de marché peuvent aussi varier selon les circonstances. Lorsque le courtier membre ne connaît pas bien un titre, l'effort à faire pour établir sa valeur peut être plus grand que s'il connaît déjà le titre. L'absence d'un marché bien défini et actif pour une émission ne dispense pas de l'obligation de diligence pour déterminer la valeur de marché le plus exactement possible lorsque les obligations de juste prix s'appliquent. Dans son exercice de diligence pour déterminer la valeur de marché des titres, le courtier membre pourra être tenu d'examiner les prix des opérations récentes sur l'émission et/ou les prix des opérations sur des émissions comportant une qualité de crédit et des caractéristiques similaires. Si les caractéristiques et la qualité de crédit de l'émission ne sont pas connues, il peut aussi être nécessaire d'obtenir de l'information sur ces facteurs directement ou indirectement auprès d'une « source professionnelle reconnue ». Par exemple, la note actuelle ou d'autres éléments d'information sur la qualité de crédit, les caractéristiques et les modalités précises de l'émission et toute information importante au sujet du titre, comme les plans de l'émetteur de rembourser l'émission, les défaillances, etc. sont tous des éléments qui peuvent influencer sur la valeur de marché du titre.

Le courtier membre doit tenir des documents justificatifs au sujet des mesures prises à l'égard des titres difficiles à évaluer.

Le recours à des procédures de recherche de demandes

Une procédure de recherche de demandes (« *bid-wanted* ») largement diffusée et bien menée fournira des renseignements importants et

Annexe C

très utiles sur la valeur de marché d'une émission. Toutefois, l'efficacité de cette procédure pour obtenir la valeur de marché véritable d'un titre peut varier selon la nature du titre et la façon dont la procédure est menée. La procédure de recherche de demandes ne permet pas toujours de déterminer de façon concluante la valeur de marché. Par conséquent, particulièrement lorsque la valeur de marché d'une émission n'est pas connue, il se peut que le courtier membre tenu aux obligations de la Règle sur la fixation du juste prix doive vérifier les résultats de cette procédure par rapport à d'autres données objectives pour s'acquitter de ses obligations de juste prix. En outre, le courtier qui fait appel à une procédure de recherche de demandes pour établir un juste prix doit tenir des documents justificatifs à son sujet.

Produits structurés

D'après l'OCRCVM, la norme dans la profession à l'égard du marché secondaire de produits structurés semble être que le courtier membre obtient un cours acheteur de l'institution qui est à l'origine du produit et transmet ce prix à son client. En vertu de la Règle, les produits structurés qui ont été vendus à des clients institutionnels ou de détail seront assujettis aux mêmes normes que toutes les autres opérations hors cote et si le cours acheteur obtenu est déraisonnable, le courtier membre ne peut se contenter de le transmettre au client. Il faudra que le courtier membre détermine si le cours acheteur est raisonnable compte tenu des circonstances (à la fois du client et du marché) et informe le client de sa décision. Comme dans le cas des titres difficiles à évaluer, le courtier membre doit tenir des documents justificatifs à l'appui des éléments considérés pour déterminer le juste prix des produits structurés.

Arrangements remisier/courtier chargé de comptes

Le courtier membre a l'obligation de veiller à ce que les prix finaux qu'il offre à ses clients soient raisonnables, même lorsqu'il agit à titre de remisier et utilise les systèmes, le personnel ou le stock d'un courtier chargé de comptes pour exécuter des opérations hors cote.

Il peut se trouver des situations où un courtier chargé de comptes a ajouté sa majoration et offert le titre à un remisier à un prix raisonnable; toutefois, l'ajout d'une autre commission au niveau du remisier pourrait pousser l'opération finale avec le client à un niveau de prix qui ne semble plus juste et raisonnable. Pour éviter ce type de situation, le remisier doit être diligent et s'assurer qu'il reçoit un prix aussi concurrentiel que possible. L'examen des prix du courtier chargé de comptes par rapport à d'autres sources possibles avec une certaine fréquence (au moins chaque semestre) constitue une façon

Annexe C

de procéder à cette vérification. Le remisier doit tenir des documents justificatifs à l'égard de tout examen du genre.

Le courtier chargé de comptes, de son côté, ainsi qu'il a été exposé dans la section portant sur l'obligation de l'« effort raisonnable », est également assujéti à l'obligation de juste prix lorsqu'il exécute des opérations pour le compte d'un remisier et doit tenir des documents justificatifs au sujet de ces opérations dans le cas où c'est nécessaire.

7.3.2 Publication

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières - Dispositions se rapportant à l'obligation d'obtenir le « meilleur cours »

Vu la demande d'approbation complétée le 12 mars 2009, par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM »), pour les modifications aux Règles universelles d'intégrité du marché listées ci-après :

- Règle 5.2 - Meilleur cours;
- Politique 5.2 - Meilleur cours;
- Règle 5.3 – Priorité aux clients;
- Politique 7.1 – Obligations de supervision de la négociation.

Vu l'adoption des modifications par le conseil d'administration de l'OCRCVM le 21 mai 2008;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

En conséquence :

L'Autorité des marchés financiers approuve les modifications aux Règles universelles d'intégrité du marché énumérées ci-dessus.

Ces modifications visent principalement à qualifier les « efforts raisonnables » des participants afin de se conformer à l'obligation d'accorder le « meilleur cours ».

Fait à Montréal, le 30 mars 2009.

Pierre Bernier
Vice-président exécutif

Décision n° 2009-OAR-0002

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Service d'établissement du solde net des titres à revenu fixe (FINet^{MC})

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Contexte

Le 12 décembre 2008, un avis de modifications et de sollicitation de commentaires à l'égard de modifications importantes apportées aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* a été publié. Les modifications proposées visaient le remplacement du service DetNet^{MD} de la CDS par le nouveau service FINet^{MC}. Des modifications corrélatives doivent, de ce fait, être apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afin de mettre en œuvre les modifications importantes proposées aux Règles.

La CDS propose de remplacer sa fonction actuelle d'établissement du solde net des titres à revenu fixe et de contrepartie centrale, DetNet, par une nouvelle fonction, FINet, afin de répondre aux divers événements survenus au sein du marché et propres à DetNet depuis le lancement de DetNet en 2001.

Les Procédés et méthodes avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

Français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-Formulaireenligne?Open>

Anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-FormsOnline?Open>

Description des modifications proposées

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS font état du fonctionnement de la fonction FINet. Elles décrivent FINet comme une fonction permettant l'établissement du solde net et la novation des opérations admissibles sur titres à revenu fixe et spécifient que FINet se chargera automatiquement des opérations admissibles. Elles décrivent les calculs d'évaluation quotidienne au marché qui seront appliqués aux obligations FINet en cours.

D'une façon générale, les modifications proposées visent à remplacer les références à DetNet par des références à FINet et à s'assurer de la cohérence interne des Procédés et méthodes de la CDS et des références croisées dans les Procédés et méthodes.

Plus particulièrement, les Procédés et méthodes et Guides de l'utilisateur de la CDS indiqués ci-après seront touchés par les modifications corrélatives proposées :

Guide de l'utilisateur de la CDS – Adhésion aux services de la CDS :

- Ajout de la section 6.10 – FINet
- Ajout du chapitre 17 – Fonds des adhérents FINet

Guide de l'utilisateur de la CDS - Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations :

- Ajout des sections 10.1.2 et 10.1.3 afférentes à la cote d'intérêt de défaut de réception à FINet
- Ajout du chapitre 5 – FINet

Guide de l'utilisateur de la CDS - Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS :

- Ajout de la section 12 – Rapports FINet
- Ajout des sections 20.1, 20.3, 20.4 et 20.5 afférentes aux rapports sur le risque

Les modifications apportées aux Procédés et méthodes de la CDS sont examinées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS. Ce dernier détermine ou étudie, surveille les projets de développement des systèmes de la CDS et d'apport des modifications proposées par les adhérents et la CDS et en établit l'ordre de priorité. Le Comité d'analyse du développement stratégique est composé de représentants de la communauté des adhérents de la CDS et se réunit mensuellement.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 18 décembre 2008.

B. CLASSEMENT – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont des modifications corrélatives visant la mise en œuvre des modifications importantes apportées aux Règles qui ont été publiées aux fins de sollicitation de commentaires, conformément au protocole relatif aux Règles, et indiquent uniquement les

aspects importants déjà compris dans les modifications importantes apportées aux Règles dont fait état l'avis de modifications importantes apportées aux Règles.

C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS

Conformément à l'Annexe A (intitulée « *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC* ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, telle que modifiée le 1^{er} novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « *Protocole d'examen et d'approbation des règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers* ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur à une date ultérieure déterminée par la CDS et comme l'indique le bulletin de la CDS afférent.

D. QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Services juridiques
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Télécopieur : (416) 365-1984

Courriel : attention@cds.ca

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »^{MD}) – Formulaire d'obligations feuille d'érable de l'Espagne

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Contexte

Les obligations feuille d'érable sont actuellement admissibles à la CDS si elles répondent aux exigences d'admissibilité. Plusieurs preneurs fermes ont informé la CDS qu'au moins un émetteur espagnol étudie actuellement la possibilité d'émettre des obligations feuille d'érable.

En raison de l'unicité du droit fiscal espagnol qui exige que l'adhérent détenant une valeur fournisse à l'émetteur une liste des propriétaires réels admissibles, dans le cas d'une demande de dispense de retenue fiscale des non-résidents relativement aux paiements de droits et privilèges, l'émetteur d'obligations feuille d'érable de l'Espagne indiquera, au moyen de la notice d'offre et d'avis individuels de l'émetteur relatifs aux paiements d'intérêt, les directives devant être respectées dans le cas d'une demande d'allègement fiscal. Plus particulièrement, les adhérents devront fournir leur information sur le propriétaire réel à une tierce partie, telle qu'indiquée par l'émetteur advenant une demande d'allègement fiscal à la source. Il incombe aux adhérents de la CDS de communiquer et d'interagir directement avec la tierce partie, laquelle est nommée par l'émetteur.

Le 6 août 2008, la CDS a soumis un avis à ses autorités de réglementation intitulé « Avis de modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférents aux obligations feuille d'érable de l'Espagne » faisant état des modifications afin d'inclure dans les Procédés et méthodes externes de la CDS une référence aux exigences d'admissibilité des obligations feuille d'érable de l'Espagne et aux coordonnées de la tierce partie afférente. La CDS a reçu la non-désapprobation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») à l'égard d'une telle initiative le 26 août 2008 et l'avis cité a été publié le 29 août 2008. L'approbation présumée de l'Autorité

des marchés financiers (« AMF ») a été reçue le 9 septembre 2008 et l'avis cité a été publié le 12 septembre 2008. La non-désapprobation de la Banque du Canada est réputée avoir été reçue le 6 septembre 2008.

Les modifications apportées aux Procédés et méthodes afférentes aux obligations feuille d'érable de l'Espagne auraient dûes entrer en vigueur le 15 septembre 2008, mais la CDS a dû reporter l'entrée en vigueur afin de préalablement mettre en place une entente officielle avec une tierce partie pour les services afférents à l'information sur le propriétaire réel des adhérents, comme il est indiqué ci-dessus. Les nouveaux formulaires mis de l'avant conformément au présent avis sont auxiliaires aux modifications apportées aux Procédés et méthodes afférents aux obligations feuilles d'érable de l'Espagne et entreront en vigueur à la même date que les modifications.

Les nouveaux formulaires proposés, CDSX831F (Lettre d'autorisation) et CDSX832F (Présentation de l'avis juridique), peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, à l'adresse suivante :

Français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-Formulairesenligne?Open>

Anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-FormsOnline?Open>

Description des modifications proposées

Les nouveaux formulaires proposés cités dans cet avis constituent des gabarits normalisés pour les émetteurs et leurs conseillers juridiques qui doivent être remplis dans le cadre du processus visant l'admissibilité des obligations feuille d'érable de l'Espagne au CDSX. Ces nouveaux formulaires sont mentionnés dans le :

- *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX*, chapitre 3 « Activités d'émission », section 3.2.6

Les modifications apportées aux Procédés et méthodes de la CDS ont été étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS, comme il est mandaté par les *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*. Le Comité d'analyse du développement stratégique détermine ou étudie, surveille et établit l'ordre de priorité des projets de développement des systèmes de la CDS et l'apport d'autres modifications proposées par les adhérents et la CDS. Ce comité compte, parmi ses membres, des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit tous les mois. Toutefois, les formulaires, comme ceux indiqués dans la présente, ne sont pas considérés comme étant des « Procédés et méthodes » en vertu des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* et, par conséquent, n'ont pas besoin d'être étudiés et approuvés par le Comité d'analyse du développement stratégique.

B. MOTIFS DE LA CLASSIFICATION D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications apportées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

C . DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Conformément à l'Annexe A (intitulée « *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC* ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, telle que modifiée le 1^{er} novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « *Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc.* »)

par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur à une date ultérieure déterminée par la CDS et comme l'indique le bulletin de la CDS afférent.

D. QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Alvin Ropchan
Directeur principal de produits
Développement de produits
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9
Tél. : 416 365-8378
Télec. : 416 365-0842
Courriel : aropchan@cds.ca

Veuillez copier Kris Sanker
Premier directeur
Développement de produits
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9
Tél. : 416 365-8395
Télec. : 416 365-0842
Courriel : ksanker@cds.ca



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

RÉINSCRIPTION À LA COTE DU CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE 5 ANS - CGF

ABROGATION DES ARTICLES 6809-6811 ET
MODIFICATIONS AUX ARTICLES 6808, 6815 ET 15607-15608

MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS
EN BLOC, À LA PROCÉDURE APPLICABLE À L'EXÉCUTION ET À LA DÉCLARATION
D'OPÉRATIONS D'ÉCHANGES PHYSIQUES POUR CONTRATS, D'ÉCHANGES
D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BOURSE POUR CONTRATS ET DE SUBSTITUTIONS
D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BOURSE PAR DES CONTRATS À TERME ET AUX
PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES
CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux Règles, Politiques et procédures de Bourse de Montréal Inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés (2008, c.24)*.

FAIT à MONTRÉAL le 16 AVRIL 2009.

(s) *Glenn Goucher*

Glenn Goucher
Vice-président principal, Marchés financiers
BOURSE DE MONTRÉAL INC.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.